

## Master en fondements et pratiques de la durabilité

(À) la tête de la ferme. Analyse du statut juridique de paysannes et d'agricultrices dans une perspective de justice sociale et d'égalité de genre

Tea Maffioli

Sous la direction de Dre. Caroline Lejeune



Janvier 2023

*« Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. A ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur-e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable. »*

Image de couverture : illustration de l'épisode « Paysanne et rémunérée par son conjoint agriculteur » du podcast *Au cœur des champs*. © Marcel G. / Terre&Nature

*« Être une femme n'est jamais neutre en agriculture. Selon les cas, on peut être idéalisée, glorifiée, portée au rang de superwoman : on admire alors cette femme qui fait un métier d'homme. D'autres fois, on aimerait nous cantonner à la place d'à côté, à celle qui accueille, qui diversifie, qui assiste, qui fait la paperasse. Et si on ne rentre pas gentiment dans la case attendue, on s'expose à diverses formes d'agressivité et de violence. »*

(Extrait de la bande dessinée *Il est où le patron ? Chroniques de paysannes*, Maud Bénézit & Les paysannes en polaire, 2021)

## Résumé

L'exploitation familiale, unité essentielle de l'agriculture suisse, repose sur un modèle familial traditionnel, caractérisé, entre autres, par des inégalités de genre. Dans une perspective de justice sociale, ce travail questionnera l'impact de ce modèle inégalitaire sur les conditions de vie et de travail des femmes dans l'agriculture suisse. A travers la théorie critique de Nancy Fraser, ce mémoire cherchera à identifier les injustices économiques, culturelles et politiques qui empêchent les femmes dans l'agriculture de participer sur un pied d'égalité à la construction démocratique de la société. Centraux dans ce travail, les statuts juridiques de salariée et d'indépendante seront analysés en tant qu'outil pour faire face aux injustices institutionnalisées et en tant qu'élément contribuant à la construction d'une société plus juste.

**Mots-clés :** femmes dans l'agriculture, statut juridique, justice sociale, redistribution, reconnaissance, inégalités de genre, sociologie agraire, agriculture.

## **Remerciements**

Je tiens à remercier de tout cœur toutes les personnes qui m'ont permis d'arriver jusqu'ici. Je remercie d'abord Sophie Swaton de m'avoir suivi pendant la première période et Caroline Lejeune d'avoir pris le relai de l'encadrement sans hésitation et de m'avoir accompagné jusqu'à l'aboutissement de ce travail. Je remercie également Florence Bétrisey d'avoir pris en charge l'expertise de ce travail, et de m'avoir fourni de précieux conseils et un soutien qui m'ont redonné de l'élan dans à des moments où je pensais être arrivée à une impasse.

Un immense merci à Anne Challandes, Ruth, Mireille, Tessa, Cosette, Sabine, Mathilde et Stéphanie d'avoir consenti à participer aux entretiens, d'avoir partagé des histoires de vie passionnantes et d'avoir enrichi ce travail.

Je remercie infiniment toute ma famille de m'avoir toujours soutenu dans mon parcours d'études et permis cette aventure à plus de 300 kilomètres de chez nous. Je remercie ma maman et mon papa d'avoir toujours cru en moi, pour leur force et leur courage et pour l'amour qu'ils ont su me donner.

Je remercie Sylvia pour la précieuse relecture et Loïc pour la minutieuse révision du travail, les nombreux mots d'encouragement et les échanges enrichissants.

Je suis reconnaissante à toutes celles et ceux qui m'ont soutenue et qui m'ont permis de partager mes préoccupations et mes réflexions en toute bienveillance. En particulier, à Loïc, Ines, Rai, Eli, Giuls, Camille, Virgi, Ola, Ene et aux copainexs du fabuleux nuage de traîne. Je suis entourée de personnes incroyables.

## Notes

### **Inclusif mais binaire**

Ce travail est rédigé en utilisant la forme du point médian. Cette configuration – même si elle permet une plus grande inclusion dans l’écriture – reste inscrite dans une logique binaire de féminin/masculin n’explicitant pas d’autres formes non-dualistes. Ce choix est principalement dû à ma maîtrise de la langue française et du langage inclusif. Je m’excuse envers toute personne non-binaire qui se sentirait exclue dans la lecture de ce travail.

### **Qu’est-ce qu’on entend quand emploie les mots femme, homme et famille ?**

Ce travail parle de femmes et d’hommes, sans spécifier leur genre, leur sexe ou leur orientation sexuelle. Cependant, l’attention est principalement portée sur la famille paysanne traditionnelle : une femme et un homme (*cis* et hétérosexuel·le·s) marié·e·s, avec des enfants. Les rouages patriarcaux de cette configuration sont centraux dans ce travail et c’est pour cette raison que l’inclusion (des personnes non binaires, non hétérosexuelles, appartenant à des familles non traditionnelles, etc.) est, du moins dans certaines parties, occultée.

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	9
CHAPITRE 1 - REVUE DE LITTÉRATURE.....	11
1.1 Introduction à la thématique .....	11
1.2 Être des femmes dans les domaines de l'agriculture : genre et construction identitaire .....	14
1.2.1 Agriculture familiale : le « tout ».....	16
1.2.2 La construction identitaire, un enjeu pour saisir les rapports de pouvoir .....	17
1.2.3 Le tracteur et le tablier, la force physique et le <i>care</i> .....	18
1.2.4 L'agriculteur et la paysanne : une réflexion sémantique .....	19
1.2.5 Les formations professionnelles en agriculture .....	20
1.2.6 Dégager un revenu interroge-t-il les rôles traditionnels ?.....	21
1.2.7 Entre traditions et nouvelles narrations .....	24
1.3 Être agriculteur·trice en Suisse .....	25
1.3.1 La construction de l'identité paysanne suisse.....	25
1.3.2 Le changement de paradigme en agriculture à la fin du 20 <sup>ème</sup> siècle .....	29
1.3.3 Et les paysan·ne·s ?.....	31
1.3.4 L'agriculture aujourd'hui : un aperçu des conditions socio-économiques ....	32
1.4 Revendiquer un statut juridique.....	34
1.4.1 L'évolution des conditions des paysannes à travers le travail de l'USPF .....	35
1.4.2 Un combat d'actualité : une meilleure couverture sociale pour tou·te·s .....	37
1.4.3 Sortir définitivement de l'ombre : accorder un statut juridique ?.....	38
CHAPITRE 2 - CADRE THÉORIQUE .....	40
2.1 Les théories de la justice : focus sur les paradigmes de la redistribution et de la reconnaissance .....	41

2.1.1 La justice à travers le paradigme de la distribution .....	42
2.1.2 La justice à travers le paradigme de la reconnaissance .....	43
2.2 La justice sociale théorisée par Nancy Fraser.....	45
2.2.1 Les trois dimensions de la justice sociale .....	47
2.2.2 Le genre, un exemple d'injustice tridimensionnelle .....	49
2.2.3 « <i>Rethinking Recognition</i> ».....	51
2.2.4 Entre remède correctif et remède transformateur : la réforme non réformiste .....	53
2.3 Comment réfléchir à la parité de participation des femmes dans l'agriculture ? .56	
2.4 Le statut juridique : un vecteur de justice sociale ? .....	59
CHAPITRE 3 - MÉTHODOLOGIE.....	62
3.1 Mettre au centre le vécu des femmes dans l'agriculture, écouter et reporter leur voix .....	62
3.1.1 Accès au terrain et récolte des données .....	63
3.1.2 Analyse des entretiens .....	66
3.2 Comprendre et redonner le contexte de la problématique afin d'en saisir au mieux les enjeux .....	68
3.3 Réfléchir à la thématique en termes de justice et l'inscrire dans un discours moral de transformation sociale .....	68
CHAPITRE 4 - RÉSULTATS.....	69
4.1 Le statut juridique comme élément d'une trajectoire biographique .....	69
4.2 Des questions agricoles et rurales au centre des récits .....	75
4.3 Les dimensions de la justice sociale à travers le prisme du statut juridique.....	80
4.3.1 Dimension économique .....	81
4.3.2 La division des tâches à l'intérieur de la ferme .....	83
4.3.3 Dimension culturelle.....	88
4.3.4 Dimension politique.....	92
CHAPITRE 5 - DISCUSSION.....	94

5.1 Discussion des hypothèses.....	94
5.1.1 Hypothèse 1 .....	95
5.1.2 Hypothèse 2 .....	102
5.2 Les limites du travail.....	109
5.3 Apports du travail et pistes de réflexion .....	112
CONCLUSION.....	114
BIBLIOGRAPHIE.....	117
ANNEXES.....	125

## INTRODUCTION

*« Je suis arrivée à la ferme au crépuscule, les poules étaient encore à l'extérieur du poulailler. J'ai parké mon vélo à côté du self-service des œufs et j'ai sonné. Elle m'a appelé depuis la fenêtre et m'a invitée à entrer de l'autre côté. J'avais sonné chez son fils. Nous nous sommes posées au salon. J'ai regardé autour de moi, c'était une ferme rénovée très jolie. A quelques mètres, son mari était assis au bureau avec des écouteurs. Elle lui avait demandé de ne pas écouter ce qu'on allait raconter pendant l'entretien. Elle n'a pas posé de contraintes de temps, elle m'a dit que c'est important de parler de tout ça, de femmes, d'agriculture et de reconnaissance » (Extrait du journal de terrain du 30 mars 2022).*

Ceci est un extrait de mon journal de terrain et relate mon arrivée à un rendez-vous d'entretien, mais aussi un fragment d'une réalité que ce travail essaiera de rendre : une réalité faite de longues heures de travail et d'investissement, de marchés à la ferme et de

relations intergénérationnelles, d'histoires d'amour et de contrats juridiques, de revendications et d'acquis politiques. Dans la littérature scientifique, les médias et les témoignages récoltés lors du travail de terrain, beaucoup d'éléments permettent de raconter la pluralité des réalités agricoles et rurales. Ce travail se focalisera sur les femmes dans l'agriculture, sur leur point de vue en tant qu'actrices des systèmes agroalimentaires et sur leurs conditions de vie et de travail dans une perspective de genre.

Le travail des femmes dans l'agriculture est historiquement invisible, précaire, dévalorisé et subordonné à celui du « chef de famille ». Pourtant, il a toujours été fondamental à la survie des réalités rurales et des exploitations agricoles. Depuis la fin des années 1970, la sociologie agraire et les études de genre, s'intéressent aux rôles et aux vécus des femmes dans l'agriculture, questionnant les enjeux socio-économiques et anthropologiques qui permettent la persistance de conditions inégalitaires entre femmes et hommes. Au niveau politique, les associations paysannes demandent une juste rémunération et une juste reconnaissance depuis bien plus longtemps. De nos jours, quels rouages inégalitaires continuent à façonner les réalités des femmes dans l'agriculture ? Quels espoirs pour une agriculture plus juste ? Ce travail approfondira ces questions en utilisant comme porte d'entrée le statut juridique.

Le statut juridique, au centre des revendications paysannes actuelles, comporte plusieurs avantages économiques. En effet, être salarié·e, chef·fe d'exploitation ou encore co-exploitant·e implique entre autres la cotisation pour sa propre protection sociale et le versement ou l'accès à un revenu. Dans le contexte suisse, plusieurs femmes travaillent en tant que main d'œuvre non rémunérée, donc sans statut juridique. Une question surgit presque spontanément : ces conditions de vie et de travail sont-elles justes ? Même si la réponse pourrait sembler évidente, la réalité est bien plus complexe, composée d'interactions qui dépassent les portes des fermes et qui questionnent les structures de la société. La théorie critique de Nancy Fraser nous permettra de réfléchir aux questions de justice et d'injustice liées aux vécus des femmes dans l'agriculture suisse. Selon la théorie de Fraser, une société peut être définie comme juste si tous ses membres peuvent participer à sa construction de manière égale. Les injustices, composées d'enjeux économiques, culturels et politiques, sont à chercher dans les institutions. Un changement sociétal peut s'opérer uniquement avec l'élimination des injustices institutionnalisées.

À l'aide d'un travail empirique, nous essaierons d'abord d'identifier les injustices institutionnalisées auxquelles les femmes dans l'agriculture doivent faire face et qui entravent par conséquent leur parité de participation dans la construction de la société. L'absence de revenu ou de couverture sociale personnelle, la non-reconnaissance des tâches domestiques et de *care*, la stigmatisation identitaire, le sexisme, l'androcentrisme, le non-pouvoir décisionnel et la non-représentation dans les organes institutionnels sont certains des éléments qui seront pris en compte. Le statut juridique de salariée ou d'indépendante sera ensuite questionné en tant que remède à ces injustices. Finalement, nous interrogerons le statut juridique en tant qu'outil de transformation sociale et en tant qu'avancée vers une société égalitaire. La question de recherche qui nous guidera lors de ce travail est la suivante :

*Dans quelle mesure l'attribution d'un statut juridique aux femmes dans l'agriculture s'inscrit-elle dans un processus de justice sociale ?*

## CHAPITRE 1

### REVUE DE LITTÉRATURE

#### 1.1 Introduction à la thématique

Ce mémoire de Master est le résultat d'un parcours de réflexion personnelle, dont j'aimerais, dans la mesure du possible, rendre compte au travers de ce texte. Je suis persuadée qu'une vision transparente des processus de travail permet d'obtenir une plus grande cohérence de la recherche et de motiver mes choix et mes questionnements. Pour ce travail, mes points de départ ont été les suivants.

La crise écologique, à laquelle notre société doit faire face, ouvre un champ de réflexions inédites et multiples. Tous les secteurs de notre société thermo-industrielle doivent être repensés. La complexité de la réalité demande que les mesures – pour qu'elles soient efficaces – soient construites sur une collaboration multidisciplinaire, multi-scalaire et

démocratique. Ce mémoire se développe ainsi sur des convictions personnelles : l'état d'urgence des questions écologiques auquel nous assistons et la nécessité d'un apport massif de la part des sciences sociales – en prêtant main-forte aux sciences dures – afin de permettre une transition socio-écologique la moins dramatique possible.

Plusieurs expériences personnelles, comme la participation à des conférences et manifestations, et l'intérêt pour les questions liées à la réappropriation des modes de production m'ont incité à choisir l'agriculture comme domaine de départ pour ce mémoire. Plus spécifiquement, le témoignage d'un agriculteur lors d'une manifestation – dans lequel il soutenait la faisabilité d'une transition écologique en agriculture uniquement par une étroite collaboration avec des citoyen·nes – m'a donné la motivation pour mener des recherches plus approfondies sur les interactions entre agriculture, environnement, institutions et société civile. Même s'ils sont fondamentaux pour établir un lien entre agriculture et changements climatiques, dans ce travail, j'ai décidé de laisser de côté les études en sciences dures pour me focaliser sur des enjeux en sciences sociales. L'encadré 1 rapporte quelques éléments liés aux sciences dures.

*Encadré 1 : Agriculture et crise climatique*

De nos jours, le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres affectations des terres est responsable d'un quart des gaz à effet de serre anthropiques, dont 12% est attribuable à l'agriculture. Les principales causes sont « *la déforestation, les émissions de méthane provenant de l'élevage animal, l'assèchement des zones marécageuses, ainsi que les émissions d'azote dues à l'utilisation d'engrais* » (Robledo Abad et al., 2016, p. 181). L'agriculture contribue à d'autres changements planétaires comme l'érosion de la biodiversité et l'acidification des océans (WWF, 2022).

L'agriculture joue donc un rôle clé dans la crise climatique. D'un côté, comme secteur particulièrement polluant et donc nécessitant une transition vers des pratiques affectant moins l'environnement et visant une atténuation des changements climatiques. De l'autre côté, en tant qu'ensemble de pratiques fragiles face aux conditions détériorées de la biosphère, dont une adaptation est fondamentale. Dans un scénario de raréfaction des ressources, d'érosion des sols, d'effondrement de la biodiversité et de croissance démographique, les défis pour l'agriculture se multiplient.

Réfléchissant en termes d'équité dans le domaine de l'agriculture, j'ai d'abord exploré deux thématiques : les jardins d'insertion et similis (communautaires, d'intégration, ouvriers, etc.) et le bénévolat citoyen dans les exploitations agricoles. A mes yeux, si les premiers permettraient de meilleures conditions de vie pour des classes sociales

défavorisées, le bénévolat citoyen pourrait être un outil pour alléger le poids de la transition écologique, qui retombe principalement sur les épaules des producteur·trice·s. Toutefois, l'exploration littéraire, rythmée en partie par mes intérêts et valeurs, m'a amené à retenir d'autres thématiques, qui me sont apparues plus urgentes à traiter. J'ai principalement ressenti la nécessité de m'intéresser à une problématique plus transversale en agriculture – quelque chose qui façonne la réalité d'un nombre plus important de personnes – plutôt que d'étudier des réalités restreintes, tels que les jardins d'insertion socio-professionnelle ou le bénévolat citoyen. J'ai donc abandonné ces deux thématiques en restant convaincue qu'elles représentent des enjeux clés dans une transition socio-écologique et qu'elles nécessitent par conséquent un approfondissement académique.

N'appartenant pas au milieu de l'agriculture, j'ai décidé de me plonger dans la littérature en me posant les questions suivantes : qui sont les agriculteur·trice·s ? Pourquoi parle-t-on d'eux·elles ? Les enjeux identitaires et les conditions socio-économiques m'ont permis de construire un contexte de départ. Une thématique a cependant davantage attiré mon attention et j'ai décidé de la suivre en tant que piste de réflexion. Étonnée par le fait que beaucoup de femmes dans l'agriculture ne bénéficient d'aucun statut juridique, il est m'est apparu évident que leurs conditions étaient un thème qui méritait d'être approfondi. De nombreuses études féministes et de genre montrent comment ces dernières vivent de multiples injustices structurelles, souvent cachées par les conditions précaires des sociétés rurales et justifiées par le profond attachement aux traditions. Mon immersion dans cette thématique a sûrement été facilitée par la récente couverture médiatique des questions de protection sociale des femmes dans ce secteur et par des récents travaux académiques focalisés sur les femmes dans l'agriculture en Suisse. Intéressée par le caractère engagé de la littérature féministe liée au monde rural, en particulier du Sud global (l'écoféminisme et les *gender studies* en sont des exemples), je me suis vite confrontée – dans la littérature, dans les médias, et ensuite lors de mon travail de terrain – à une « révolution silencieuse »<sup>1</sup> des femmes dans l'agriculture suisse qui méritait d'être observée de plus près.

---

<sup>1</sup> En référence au titre du documentaire RTS diffusé à la fin décembre 2021 « Femmes et paysannes, la révolution silencieuse » et montrant les défis et les revendications contemporaines des femmes en agriculture en Suisse (RTS, 2021).

Plongée dans la littérature traitant les réalités vécues par les femmes dans l'agriculture, aidée par les données statistiques des offices fédéraux et transportée par les contenus médiatiques, les documentaires, les podcasts et les interviews, le constat que les femmes travaillent souvent sans statut juridique m'a frappée. Cette réalité – que nous aurons l'opportunité d'approfondir lors de cette revue de littérature – place les paysannes dans une catégorie sociale échappant aux systèmes de protection sociale et invisible pour le reste de la société, et par conséquent dans une situation qui pourrait être définie comme vulnérable. Comprendre quel rôle joue le statut juridique sur les conditions de vie et de travail des femmes dans l'agriculture en Suisse est dès lors devenu la porte d'entrée dans l'élaboration de ma problématique.

Ce travail a pour objectif de s'inscrire dans le domaine des sciences sociales rurales – domaine dans lequel plusieurs chercheur·euse·s déplorent le manque d'études (Droz & Forney, 2007; Forney, 2013) – sans avoir l'ambition de donner une vision complète des questions sociales qui façonnent les réalités des milieux agricoles<sup>2</sup>. Dans la première et la deuxième partie de cette revue de littérature, j'ai essayé de donner une image des réalités paysannes qui transparaît de la littérature existante, en plaçant les femmes au centre d'un système d'interactions et de constructions sociales complexe. L'approche choisie est celle de la socio-anthropologie<sup>3</sup>, car elle permet de se focaliser sur les conditions matérielles, les dynamiques de transformation sociale et les structures de pouvoir, rendant centrales les conditions de vie et de travail en agriculture, les constructions identitaires et finalement les inégalités de genre. La troisième partie se focalise sur le statut juridique en tant qu'étape d'un long parcours de revendications. Après avoir présenté la définition du statut juridique, et les enjeux qui y sont liés, nous présenterons une approche historique qui permettra de rendre compte d'un contexte marqué par des revendications paysannes et des tournants dans la politique agricole.

## 1.2 Être des femmes dans les domaines de l'agriculture : genre et construction identitaire

---

<sup>2</sup> Forney répertorie une liste de travaux focalisés sur l'agriculture suisse au chapitre « Anthropologie ou sociologie des agriculteurs » à p. 65 (Forney, 2010).

<sup>3</sup> L'approche théorique est approfondie dans la partie méthodologique.

Les femmes en agriculture ont été longuement invisibles dans les statistiques suisses (Baeschlin, 2002). Pourtant, elles participent activement à la vie, à la survie et à l'évolution des exploitations. À partir des années 1980, la figure de la paysanne, après être restée longuement dans l'ombre, devient la protagoniste d'une littérature académique toujours plus riche (Bettina B. & Shortall, 2017; Forney, 2010) et « *dans les discours officiels, les politiciens et les responsables des organisations agricoles ne se lassent pas de vanter les mérites de la paysanne infatigable, son travail et son dévouement* » (Baeschlin, 2002, p. 420).

A l'aide de la littérature existante, nous nous plongerons dans le monde agricole en partant de l'unité probablement la plus importante dans les discours et les imaginaires des populations rurales : la ferme familiale. Cette dernière, nous le verrons, joue un rôle clé dans les relations, la division des tâches et les représentations identitaires. Nous poursuivrons notre exploration en mettant en avant quelques éléments des études de genre en agriculture, dans lesquelles les dynamiques des constructions identitaires jouent un rôle central.

*Encadré 2 : Études institutionnelles sur les femmes dans l'agriculture*

En Suisse, suite aux remarques de la Commission de la CEDEF<sup>4</sup> au regard de la précarité des paysannes suisses<sup>5</sup> et à plusieurs pressions au niveau parlementaire, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) mène une étude intitulée *Les femmes dans l'agriculture* et l'intègre dans le rapport agricole<sup>6</sup> de 2012 (Droz, Reysoo, et al., 2014). En 2014, au sein du Programme National de Recherche sur l'égalité de genre (PNR60), Droz et al. (2014) focalisent leur projet sur les conditions des femmes dans l'agriculture, en termes d'égalité de genre. De manière générale, l'étude montre des aspects qui peuvent être considérés comme précarisants et inégalitaires au niveau de la protection sociale et de la reconnaissance du travail. En automne 2022, une nouvelle étude de l'OFAG sur les femmes dans l'agriculture a été publiée<sup>7</sup>.

<sup>4</sup> Convention internationale de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

<sup>5</sup> Dans le troisième rapport du CEDEF en 2009, « *La Suisse n'a pas fourni suffisamment d'informations sur le chapitre intitulé « Élimination de la discrimination des femmes en agriculture », tout en ayant bien souligné la précarité sociale et juridique des épouses sur les exploitations agricoles* » (Reysoo, 2012, p. 21). La Commission de la CEDEF a rédigé des recommandations en 2010 pour que la Suisse prenne des « *mesures concrètes pour renforcer la position sociale, économique et juridique des femmes sur les exploitations agricoles* » (Reysoo, 2012, p. 22).

<sup>6</sup> Le rapport agricole de l'OFAG est annuel et constitue un outil fondamental pour dresser un état des lieux du monde agricole.

<sup>7</sup> La rédaction de ce travail a été réalisée avant la publication du nouveau rapport de l'OFEV.

### 1.2.1 Agriculture familiale : le « tout »

Comme nous le verrons dans les prochains chapitres, les populations agricoles ont dû à plusieurs reprises s'adapter et se réinventer. Même si la disparition d'exploitations n'a pas cessé durant les dernières décennies (-1,3 % d'exploitations entre 2019 et 2020 en Suisse (Office fédéral de la statistique, 2022)), l'un des éléments de résistance est le caractère familial qui prédomine dans l'agriculture (Baeschlin, 2002; Contzen, 2019). En effet, ce secteur est principalement constitué d'exploitations familiales (Umstätter et al., 2022). Cette configuration permet une grande flexibilité face aux changements structurels (comme la politique agricole, les accords internationaux, les changements sociétaux, etc.), car l'exploitation dispose de main-d'œuvre non rémunérée à tout moment (Contzen & Forney, 2017). En effet, la famille de l'exploitant·e participe aux travaux de la ferme souvent sans être salariée.

La très grande partie des familles paysannes s'inscrit dans le modèle traditionnel : un couple hétérosexuel, marié, avec des enfants (Whitley & Brasier, 2020). Pour définir la famille rurale traditionnelle, Contzen et Forney s'appuient sur le modèle de famille traditionnelle occidentale analysé par Nancy Folbre. Ce dernier est basé sur « *la restriction des droits des femmes et leur confinement dans le travail de care non rémunéré* » et sur « *la complémentarité<sup>8</sup> entre personnes de différent genre et génération* »<sup>9</sup> (Contzen & Forney, 2017, p. 2). Si tou·te·s participent donc au bon fonctionnement de l'exploitation familiale, pourquoi les métiers agricoles sont-ils uniquement attribués aux hommes dans l'imaginaire collectif ? Ceci n'est effectivement pas le fruit d'une absence des femmes dans l'agriculture (ni des enfants ou des aîné·e·s), mais d'une division extrêmement genrée des tâches en agriculture et de l'invisibilisation et de la dévalorisation de celles attribuées aux femmes. Une telle division est l'expression du système patriarcal qui ne se limite pas à la seule attribution du travail, mais aussi au façonnement profond des identités. Les études de genre en agriculture se sont longuement intéressées aux mécanismes de construction identitaire dans le monde rural et à la façon à laquelle ils contribuent à garder les femmes en position d'oppressées (Brandth, 2002).

---

<sup>8</sup> L'analyse de Contzen et Forney présente quatre types de configurations existantes, mais celle basée sur la complémentarité reste dominante.

<sup>9</sup> Traduit par moi-même.

### 1.2.2 La construction identitaire, un enjeu pour saisir les rapports de pouvoir

A partir des années 1990, les enjeux de construction identitaire sont devenus centraux dans la littérature en tant qu'élément saisissant les inégalités de genre dans l'agriculture (Brandth, 2002). Pour cette motivation, nous les intégrerons dans notre travail. Le concept d'identité, pour Brandth, « *traite de qui nous sommes et de qui sont les autres* »<sup>10</sup> (2002, p. 182) et se construit à travers des interactions complexes entre le Soi et l'Autre (Shortall, 2014). Elle est composée de deux sphères : l'identité de soi et l'identité sociale (Byrne, 2003). Comme l'explique Anne Byrne,

*« L'identité personnelle exprime les valeurs et les préférences individuelles, spécifiant le caractère unique de la personne, l'identité sociale saisit ce que nous avons en commun, ce que nous partageons en termes d'expériences avec d'autres personnes du même sexe, de la même "race", du même groupe ethnique, de la même classe ou du même état civil »*<sup>11</sup> (Byrne, 2003, p. 445).

Identité de soi et identité sociale sont ainsi strictement liées : si d'un côté, l'identité de soi est en partie déterminée par l'interaction avec les autres, de l'autre, elle participe à la construction de l'identité sociale, en s'appropriant, travaillant ou repoussant certaines catégorisation et récits qui en découlent (Byrne, 2003). Puisque ferme familiale, genre et identité sont strictement liés (Shortall, 2014), que les rôles performés en agriculture « *ont une implication significative pour la perception publique de qui est un-e agriculteur-trice* »<sup>12</sup> (Whitley & Brasier, 2020, p. 362) et qu'un changement dans les constructions identitaires dominantes accompagnerait des réalités plus justes (Liepins, 1998), il est pertinent de considérer les questions identitaires comme un enjeu important dans nos réflexions.

Même si les constructions identitaires continuent à évoluer – en redéfinissant continuellement les féminités et les masculinités et leur rapport à l'agriculture – et que de nouvelles configurations apparaissent, le modèle patriarcal reste aujourd'hui dominant (Whitley & Brasier, 2020). Nous listerons donc quelques éléments identitaires propres aux membres de la famille agricole traditionnelle. Les éléments identitaires peuvent être matériels ou immatériels, ils peuvent se référer à des objets, des lieux, des rapports, des

---

<sup>10</sup> Traduit par moi-même.

<sup>11</sup> Traduit par moi-même.

<sup>12</sup> Traduit par moi-même.

valeurs ou à des discours qui persistent au cours de l'histoire et qui sont intégrés par les individus (Liepins, 1998). Nous garderons à l'esprit que ces éléments identitaires ne sont ni figés dans le temps et l'espace, ni universels. Au contraire, ils interagissent avec les expériences de vie individuelles et les changements sociétaux, créant dans la réalité des identités individuelles beaucoup plus variées et complexes.

### 1.2.3 Le tracteur et le tablier, la force physique et le *care*

Dans la famille rurale traditionnelle, l'agriculteur s'identifie au travers de sa propriété territoriale et de ses moyens de production (Shortall, 2017). Son travail est dur et physique ; il s'approprie des machines et de la technique pour l'accomplir, et ces dernières deviennent partie de sa propre construction identitaire (Shortall, 2017). L'agriculteur est « *le visage public de la ferme, il participe dans les organisations agricoles et les forums* »<sup>13</sup> (Brandth, 2002, p. 184). L'extérieur de la ferme lui appartient et il entretient une relation de domination avec la nature en la domestiquant et en la maîtrisant (Shortall, 2017).

Au contraire, les femmes occupent les espaces à l'intérieur, elles nourrissent la famille, la communauté et les relations sociales. Elles « *remplissent le rôle d' emotional care taker* » (Contzen & Forney, 2017, p. 3)<sup>14</sup>. Dans le passé, elles s'occupaient de nombreux travaux à l'extérieur, mais avec le passage à une agriculture productiviste, les machines les ont graduellement remplacées dans ces derniers (Brandth, 2002). Les femmes prennent soin du foyer et du domaine agricole et elles les font vivre : elles remplissent principalement les tâches reproductives (Baeschlin, 2002; Folbre & Nelson, 2000; Shortall, 2017). Les champs et les écuries ne cessent cependant pas d'avoir besoin de main d'œuvre et les femmes organisent leurs journées selon les impératifs des travaux à l'extérieur (Baeschlin, 2002) ; elles « *doivent s'arranger pour que les autres travaux soient assurés et que celui des hommes s'accomplisse dans les meilleures conditions possibles* » (Nicourt, 2013, p. 163). Elles se définissent souvent comme « *bouche-trous* » (Nicourt, 2013, p. 155) et elles doivent être très flexibles. Productif et reproductif, professionnel et privé s'entremêlent constamment dans la vie des femmes en agriculture ; il n'est pas possible de faire une réelle distinction. Les femmes participent donc

---

<sup>13</sup> Traduit par moi-même.

<sup>14</sup> Traduit par moi-même.

activement aux tâches productives, même si de leur position à la fois de professionnelles et de femmes au foyer, seule la dernière est retenue dans leurs représentations et autoreprésentations (Droz, Reyssoo, et al., 2014).

Les femmes remplissent des rôles complémentaires et subordonnés : elles s'identifient et sont identifiées en tant qu'aidantes et épouses des agriculteurs (Shortall, 2017; Whitley & Brasier, 2020). Par mariage, elles rejoignent la ferme familiale des maris, fièrement transmise de père en fils depuis des générations. La division des tâches est perçue comme naturelle, biologique, selon des caractéristiques attribuées aux genres (Brandth, 2002). Elle s'appuie sur une vision déterministe : les hommes sont physiquement plus forts, les femmes sont plus capables de prendre soin des autres et des choses (Khosrobeigi Bozchelouie, 2018; Liepins, 1998).

Les discours biologistes cachent une perpétuation de discours et de constructions sociales matérielles et non-matérielles des masculinités et des féminités (Liepins, 1998). Par exemple, l'accès à la propriété et le pouvoir décisionnel sont des éléments cruciaux dans la reproduction des inégalités (Contzen & Forney, 2017; Cush et al., 2018) et montrent des aspects matériels et non-matériels dans les rapports de genre en agriculture. Au niveau matériel, la transmission patrilinéaire des domaines agricoles, qui reste majoritaire, empêche les femmes d'accéder à la propriété. Au niveau non-matériel, l'éloignement des femmes des travaux agricoles justifie le fait que les hommes possèdent le pouvoir décisionnel (Brandth, 2002).

#### 1.2.4 L'agriculteur et la paysanne : une réflexion sémantique

La division binaire du travail en agriculture est également visible dans le langage : le binôme agriculteur-paysanne est celui qui est le plus fréquemment utilisé en Suisse (Droz, Reyssoo, et al., 2014). La différence d'appellation montre « *des univers de significations et de représentations fort différents qui révèlent les prescripts<sup>15</sup> assignés à l'un et l'autre sexe* » (Droz, Miéville-Ott, et al., 2014, p. 255). Dans le monde agricole, les termes de « paysan » ou de « paysanne » n'ont pas d'acception péjorative ; ils désignent plutôt

---

<sup>15</sup> « *Les règles et lois, écrites ou non, les conventions et les stéréotypes, constituent un ensemble de références qui structurent le social et assignent une valence culturelle aux pratiques. Cet ensemble est capté par la métaphore du prescript, ce que nous avons appelé ailleurs l'éthos* » (Droz & Forney, 2007, p. 239).

d'une part, un corps de métier et d'autre part, « *un état, une vocation, une origine transmise* » (Droz, Miéville-Ott, et al., 2014, p. 248). Par contre, selon Droz, Miéville-Ott et al., « *les femmes rechignent à désigner leur mari par le terme de paysan qui, à leurs yeux, sonne péjorativement* » (Droz & Forney, 2007, p. 248). Le terme d'agriculteur semble plutôt définir une profession, déterminée par l'obtention d'un diplôme agricole, et incarne l'image de l'entrepreneur, plutôt que la figure traditionnelle du « *terrien qui exploite son domaine* » (Droz, Miéville-Ott, et al., 2014).

Le terme de « paysanne » englobe une pluralité de rôles et crée parfois la confusion. Comme l'expliquent Droz, Miéville-Ott et al., « *le terme de paysanne véhiculé tant par l'administration que par la formation, renforce cette confusion en associant sémantiquement la mère, l'épouse et l'exploitante* » (Droz, Miéville-Ott, et al., 2014, p. 255).

### 1.2.5 Les formations professionnelles en agriculture

Au niveau de la formation professionnelle en Suisse, deux parcours de base sont proposés : une formation d'agriculteur·trice (CFC) et un brevet de paysanne/responsable de ménage agricole<sup>16</sup>. Le premier comprend des connaissances technico-économiques visant à former des futur·e·s chef·fe·s d'exploitation. Le deuxième est axé sur le ménage agricole et donne des bases de droit et comptabilité, visant à former des personnes en soutien au/à la chef·fe d'exploitation (Droz, Reysoo, et al., 2014). Même si les deux formations sont accessibles à toute personne, elles tendent à « *reproduire des prescrits de genre ainsi que des stéréotypes* » (Droz, Reysoo, et al., 2014, p. 4). Effectivement, ce n'est qu'en 2019 que le premier homme a obtenu son brevet de responsable de ménage agricole<sup>17</sup> (Contzen, 2019).

*Encadré 3 : Appellations en agriculture et rapports de genre*

<sup>16</sup> « *Plusieurs formations [...] permettent d'être reconnue comme exploitante agricole et donnent droit aux paiements directs : Attestation fédérale professionnelle (AFP), Certificat fédéral de capacité (CFC) ou formations supérieures agricoles (Haute école spécialisée, École polytechnique fédérale, etc.), Attestation fédérale professionnelle (AFP) ou Certificat fédéral de capacité (CFC) non agricole complété d'une formation continue agricole ou d'une expérience de 3 ans dans une exploitation agricole (les conjoint·e·s n'ont pas à prouver formellement cette activité pratique, cf Ordonnance sur les paiements directs, commentaire à l'article 4, al.2, let.b), Brevet ou diplôme de paysanne* » (Baume et al., 2015, p. 24).

<sup>17</sup> Nous avons utilisé « responsable de ménage agricole », car il peut s'accorder au masculin. Toutefois l'appellation davantage utilisée dans le langage commun, dans les documents institutionnels et dans les recherches académiques est celle de brevet de paysanne.

Lors de leurs recherches, Droz-Miéville-Ott et al. (2014) ont interviewé des étudiantes et des étudiants en formation CFC, divisés en deux groupes selon le genre. L'objectif était une exploration sémantique des termes « paysan », « paysanne », « agriculteur » et « agricultrice ». Pour les deux groupes, les mots « agriculteur » et « agricultrice » indiquent le/la chef-fe d'exploitation avec des compétences techniques issues du CFC. L'agriculteur est aussi associé au mot « *macho* » et les étudiantes remarquent que l'agricultrice, qu'en tant que femme dans un monde très masculin, doit « *faire ses preuves* » (Droz, Miéville-Ott, et al., 2014, p. 252). Étudiants et étudiantes soulignent aussi les difficultés d'être agricultrice : au-delà du travail professionnel, toutes les tâches domestiques restent sur les épaules des professionnelles. De plus, il est difficile de « *concilier métier d'agricultrice et rôle de mère* » (Droz, Miéville-Ott, et al., 2014, p. 252). Si le terme « paysan » se réfère à une sorte de vocation morale (cf. Sous-chapitre 1.3.1), la notion de paysanne est associée aux épouses d'agriculteurs et reste très liée à la sphère reproductive (tâches domestiques, éducation des enfants, etc.). La même association se produit pour le brevet de paysanne qui, entre autres, est défini par l'appellation de « *mini-CFC* » de la part des étudiants du genre masculin. De manière générale, les auteur·trice·s de la recherche concluent que les jeunes en formation en agriculture « *participent des mêmes représentations* » (Droz, Miéville-Ott, et al., 2014, p. 254) que celles qui ressortent des entretiens conduits depuis deux décennies.

### 1.2.6 Dégager un revenu interroge-t-il les rôles traditionnels ?

La rémunération du travail féminin et l'accès des femmes au salariat sont des revendications historiquement féministes. La professionnalisation des femmes dans l'agriculture donne un exemple intéressant du fonctionnement des mécanismes de construction identitaire et des modes de vie qui en découlent.

Face aux changements structurels de l'agriculture (mécanisation du travail) et de la société (intégration des femmes dans le marché du travail), un nombre toujours plus important de femmes travaillent entièrement ou en partie à l'extérieur de la ferme (Droz, Reysoo, et al., 2014). Avec inventivité, elles jouent un rôle central dans les processus d'adaptation à l'intérieur et à l'extérieur des fermes (Contzen, 2019). Le salaire dégagé constitue une nouvelle ressource financière et même souvent le principal gagne-pain de la famille (Shortall, 2017). Les activités de diversification<sup>18</sup>, qui sont « *généralement liées à la sphère traditionnellement féminine de travail de care : cuisiner, servir, nettoyer* », contribuent à rendre visible le travail des femmes et à leur donner un rôle principal

---

<sup>18</sup> Activités « "réalisées dans le prolongement de l'acte de production" (transformation, élaboration, conditionnement et éventuellement vente directe) ou "ont pour support l'exploitation" (ferme pédagogique, accueil à la ferme, restauration, activités culturelles, etc.) » (Bonhommeau, 2014, p. 33)

(Contzen & Forney, 2017, p. 3). Dans les médias et dans les discours politiques, l'engouement pour le tourisme rural et la vente directe permet une reconnaissance publique du rôle économique des femmes (Forney, 2010, p. 152). Toutefois, ces changements n'entraînent pas une renégociation des rôles à l'intérieur de la ferme (Shortall, 2017) et n'impliquent pas forcément une plus grande émancipation (Contzen & Forney, 2017). Sans renégociation, les femmes conservent ainsi les tâches domestiques et de *care*, et leur charge de travail augmente (Droz, Reyssoo, et al., 2014). La persistance des rôles traditionnels s'observe également dans la perception de soi. L'enquête de l'OFAG du 2012 montre que les femmes jugent que leur rôle principal au sein de l'entreprise reste celui de mère et de femme au foyer (Droz, Miéville-Ott, et al., 2014).

Pourquoi les femmes restent-elles dans leur rôle traditionnel ? Premièrement, les professions agricoles sont typiquement attribuées aux hommes et cet aspect est profondément ancré dans les institutions agricoles. Comme le spécifie Shortall, « *les relations de genre et de pouvoir sont tellement façonnées par la structure de l'agriculture que les personnes impliquées ne les voient plus* »<sup>19</sup> (Shortall, 2014, p. 71). Il est alors difficile d'évaluer certaines relations comme injustes. Brandth approfondit la puissance structurelle de la famille traditionnelle :

*« Compte tenu des grandes pressions auxquelles l'agriculture contemporaine a été (et est) confrontée, la question de savoir pourquoi le discours de l'exploitation familiale reste si puissant est très pertinente. Les discours les plus puissants dans la société sont ceux qui ont une base institutionnelle, par exemple dans le droit, la science, l'éducation, la famille, la religion. Ils peuvent, en fait, être si efficaces que le sens qu'ils donnent au monde social apparaît comme naturel ou acquis. Certains d'entre eux agissent comme de grands légitimateurs de la hiérarchie et de l'oppression. Le discours de l'exploitation familiale est ancré dans l'histoire des institutions agricoles et des structures économiques. Il est également lié à d'autres discours par lesquels la subjectivité des femmes a été construite comme étant d'un ordre fondamentalement différent de celui des hommes, et qui considèrent que cette polarité entre les sexes se retrouve à tous les niveaux tels que la psyché, le travail et la politique. En outre, elle est liée à des dualismes puissants tels que universel/particulier, raison/émotion, actif/dépendant, production/reproduction, culture/nature, travail/famille, etcetera »* (Brandth, 2002, p. 197).

---

<sup>19</sup> Traduit par moi-même.

L'ancrage aux institutions agricoles, ainsi que son appui sur d'autres discours de domination et de dualisme – tels que la subordination de la femme à l'homme – constitue pour Brandth l'une des explications à la persistance d'une configuration familiale inégalitaire.

Deuxièmement, de manière générale, « *le rôle ménager de la "paysanne" bénéficie d'une valorisation certaine dans le monde agricole* » (Forney, 2010, p. 151) et si les rapports familiaux et professionnels sont basés sur la reconnaissance mutuelle, il y aura davantage de satisfaction et une perception de justice dans la division du travail (Contzen & Forney, 2017) qui ne motivera pas à un changement dans les rapport familiaux et professionnels.

Troisièmement, comme l'explique Sally Shortall, il est nécessaire d'observer les phénomènes à l'échelle de la ferme, où l'équilibre du système est fondamental (2017). Même si elle est objectivement inégalitaire (Nicourt, 2013), la division des tâches est vue comme pratique au bon fonctionnement de la ferme familiale. La viabilité de la l'exploitation, sur le plan privé comme professionnel, l'emporte sur les besoins des individus (Baeschlin, 2002). Dans le cas des femmes, « *aspirations individuelles, statut et sécurité sociale doivent être sacrifiés au nom de la continuité de la ferme familiale* »<sup>20</sup> (Haugen & Brandth, 2020, p. 185).

Quatrièmement, protéger et perpétuer certaines formes identitaires de féminité et masculinité (celles dominantes en particulier) signifie aussi créer un sens pour sa propre existence (garder une cohérence entre attentes sociales et son propre statut) et un sens d'appartenance (Whitley & Brasier, 2020). Si notre identité se confirme dans l'interaction avec les autres, ceci crée des émotions positives (Shortall, 2014). Au contraire, si notre identité est menacée (dévalorisation, incohérence entre sa propre performance et les attentes des autres, etc.), ceci entraîne de la souffrance (Shortall, 2014). De même, comme il existe un lien affectif entre membres de la famille, le fait de ne pas remettre en question l'identité de ses proches agit comme une protection en vue de situations angoissantes. Ces aspects pourraient expliquer pourquoi les femmes continuent à soutenir les récits de famille traditionnelle et d'hommes « *gagne-pain* »<sup>21</sup> (Shortall, 2014).

---

<sup>20</sup> Traduit par moi-même.

<sup>21</sup> Traduit par moi-même.

Finalement, il s'agirait d'une simplification et d'une dévalorisation de penser que les femmes sont uniquement victimes d'un système et qu'elles maintiennent passivement les rôles attribués. Les mécanismes de construction identitaire, les récits et les réalités rurales sont le fruit de complexes échanges matériels et non-matériels entre personnes et institutions. Au travers de la renégociation, du refus ou de l'acceptation des attentes envers elles-mêmes et les autres, les femmes participent dès lors activement à la lente transformation sociétale.

### 1.2.7 Entre traditions et nouvelles narrations

Les constructions identitaires présentées jusqu'ici reposent sur une division traditionnelle des rôles et sur des relations de genre inégalitaires. Mais, même si elles restent majoritaires, de nombreuses réalités alternatives existent. Plusieurs auteur·e·s nous rappellent que de nombreuses réalités alternatives existent. Les constructions identitaires du masculin et du féminin ne s'arrêtent pas aux figures traditionnelles de l'agriculteur et de la paysanne. Elles sont en réalité multiples (nous pouvons parler de différentes formes de masculinités et de féminités) et même si elles sont minoritaires, elles peuvent concurrencer le modèle hétéro-patriarcal (Liepins, 1998). Le nombre d'agricultrices formées et d'exploitantes est en augmentation, tout comme celui de femmes s'identifiant en tant que cheffes d'exploitation indépendantes et compétentes (Whitley & Brasier, 2020). La division des tâches est également remise en question et de nouvelles configurations familiales émergent en Suisse (Contzen & Forney, 2017). Les études *queer* en agriculture visibilisent des réalités, dans lesquelles les dualismes comme femme-homme et féminin-masculin sont remis en question. Elles exposent des relations alternatives à l'intérieur des fermes, proposant ainsi des nouvelles narrations<sup>22</sup>. Et finalement, les changements sociétaux participent également à l'évolution des formes de masculinité et de féminité. La diffusion de l'agriculture biologique, locale et durable pourrait par exemple « *jouer un rôle dans l'identité des femmes en tant qu'agricultrices* » (Whitley & Brasier, 2020, p. 365). Des aperçus de l'émancipation de femmes existent. Reste à savoir si ceux-ci peuvent devenir des narrations dominantes.

---

<sup>22</sup> Pour une étude sur des agricultrices *queer* en Suisse approfondissant les questions identitaires, de redistribution des rôles et de redéfinition du masculin et du féminin, lire Pfammatter, 2021.

## 1.3 Être agriculteur·trice en Suisse

Cette partie du travail tente de rendre compte de quelques éléments qui façonnent le monde rural et le quotidien des agriculteurs et des agricultrices. Vu l'importance des questions identitaires, le premier sous-chapitre se focalise sur les enjeux liés à l'identité paysanne suisse. Le deuxième sous-chapitre expose comment des changements structurels (notamment dans la politique agricole) ont profondément façonné les modes de faire et les modes de vivre de l'agriculture. Enfin, la troisième partie se concentre sur les conditions socio-économiques actuelles de l'agriculture. Ce chapitre ne se focalise pas sur les femmes en soi, mais il a pour objectif d'explicitier des éléments structurels qui influencent directement ou indirectement le vécu des femmes dans l'agriculture.

### 1.3.1 La construction de l'identité paysanne suisse

Ce sous-chapitre expose la littérature focalisée sur l'identité paysanne suisse. Même si le discours est articulé au masculin (l'agriculteur, le paysan), les femmes travaillant dans l'agriculture participent activement à la réalité rurale. Par conséquent, les éléments constituant l'identité paysanne suisse apportent une clé de lecture sur les réalités féminines dans l'agriculture.

Forney (2011), dans le but de « *comprendre l'influence des images produites par la sphère politique sur les images internes à l'agriculture* » (Forney, 2011, p. 3), compare les discours idéologiques dominants du 20<sup>ème</sup> siècle aux représentations identitaires des agriculteurs suisses du 21<sup>ème</sup> siècle. Dans ses ouvrages, Forney relève deux éléments idéologiques coexistants et conflictuels : d'un côté, la modernisation technico-économique et la transformation du paysan en entrepreneur, de l'autre côté, le conservatisme moral et la construction d'un « *mythe paysan* » présentant les agriculteurs comme l'un des « *piliers moraux de la Patrie* » (Forney, 2011, p. 3). Les prochaines sous-parties résument l'article de Forney *Idéologie agrarienne et identité professionnelle des agriculteurs : la complexité des images du "paysan suisse"* (2011).

◆ *L'idéologie modernisatrice et l'agriculteur entrepreneur*

Le processus de modernisation de la société occidentale entre le 19<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> siècle a poussé l'agriculture à considérablement évoluer. La pression des classes dirigeantes afin que ce secteur suive les pas du progrès industriel, rationnel et productif a entraîné plusieurs réformes, visant à adapter les formations des paysans, professionnaliser le métier et intégrer des systèmes comptables plus efficaces. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, l'agriculteur dévient entrepreneur. Comme Forney le souligne dans son texte, déjà à l'époque, Ernst Laur<sup>23</sup> soutenait que « *l'ère moderne de l'économie commerciale et financière a fait de la ferme une entreprise* » (Laur, 1947, p.111 in Forney, 2011, p.5). Toutefois, Forney rappelle que par rapport au secteur industriel, l'agriculture a toujours eu une place différente dans la politique fédérale (cf. Sous-chapitre 1.3.2).

◆ *Le conservatisme moral et le « mythe paysan »*

Entre le 18<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> siècle, un « *véritable mythe paysan est réinventé* » (Forney, 2011, p. 5) et contribue à la reconstruction de l'histoire nationale suisse. Pour sa fonction nourricière et sa capacité de rendre (plus) indépendant son propre pays, en particulier durant les guerres, l'agriculture remplit un rôle d'ordre moral supérieur et les paysans incarnent les valeurs du « bon Suisse » : la simplicité, le dévouement au travail, le patriotisme et le conservatisme.

L'idéalisation de la figure du paysan et son élévation morale n'a pas été un processus initié par le monde rural, mais par la bourgeoisie afin de créer une alliance politique (qui a conduit à la formation de la droite politique suisse) et de faire face à la montée du socialisme. La figure du paysan suisse, travailleur infatigable, se trouve à l'opposé de celle de l'ouvrier militant, apparue avec l'industrialisation, en lutte pour des meilleures conditions de travail. Comme l'explique Forney, « *le "paysan" sera pieu face à l'athéisme communiste, bon soldat face à l'antimilitarisme de gauche, patriote face à la solidarité ouvrière internationale* » (Forney, 2011, p. 8).

---

<sup>23</sup> Ernst Laur (1871-1964), agronome, premier secrétaire de l'Union suisse des paysans et fondateur de l'économie rurale helvétique.

◆ *Un mélange idéologique paradoxal*

La coexistence entre idéologie entrepreneuriale et culture paysanne conservatrice n'est pas sans contradictions. L'agriculture doit produire de manière technique et efficiente – donc moderne – tout en étant le fruit d'une « *aspiration d'ordre élevé* » (2011, p. 8), l'incarnation de la tradition et de la dévotion à Dieu, à la patrie et à la famille, dont l'homme est patron. Durant le 20<sup>ème</sup> siècle, une véritable mécanisation et une augmentation de l'efficacité s'opèrent, tandis que les habitudes liées à la modernité (alimentation, loisirs, etc.) s'instaurent plus difficilement au sein des populations rurales qui gardent des vies plus traditionnelles.

L'intensification et la mécanisation du secteur accompagnent l'instauration des discours entrepreneuriaux dans les écoles agricoles et dans les campagnes. Les discours d'indépendance et de liberté liés à la modernisation du secteur ont également une autre fonction : donner des aspirations à des agriculteur·trice·s sous forte pression et éviter l'abandon des campagnes. L'espoir de garder un secteur agricole fort au niveau national, stratégiquement fondamental pour des raisons d'ordre géopolitique, n'arrête pas l'exode rural qui est en cours pendant le 20<sup>ème</sup> siècle. Forney rappelle comment les décisions politiques et économiques (par exemple les modifications de la politique agricole nationale) ont été largement influencées par les discours modernistes et conservateurs, favorisant un certain type d'agriculture (exploitation familiale avec un modèle intensif) au détriment d'autres formes d'agriculture et d'autres modèles d'exploitation.

◆ *Représentations identitaires et éthos paysan*

A travers une enquête ethnographique sur les producteurs laitiers suisses au début du 21<sup>ème</sup> siècle, Forney énumère les éléments identitaires utilisés par les agriculteurs pour décrire leur métier. Les similitudes entre les discours idéologiques – conservatisme moral et idéologie modernisatrice – et les représentations de soi qui ressortent de cette enquête permettent de supposer qu'il y a eu une influence réciproque entre représentations identitaires et idéologies dominantes. Le concept d'éthos paysan est pertinent pour conceptualiser une partie de ces dynamiques. Il permet de démontrer l'intériorisation d'un système de valeurs, auquel le contexte socio-politique participe activement, et son expression dans les pratiques quotidiennes et dans la représentation de soi.

Selon Droz et Forney, l'éthos « *rassemble divers principes qui orientent les actions et les discours des individus en fonction de leurs identités sociales et de leurs histoires personnelles et qui sont reliés à un idéal de soi* » (Droz & Forney, 2007, p. 68). L'éthos comprend une dimension éthique, qui débouche sur des ensembles de normes, et une partie pratique, dans laquelle un ensemble de normes s'expriment au travers d'actions. L'éthos est intériorisé, puis exprimé par les individus au travers de pratiques, discours et représentations de soi. L'individualité de la personne (par exemple son récit de vie) et son appartenance sociale participent également à l'intériorisation et à l'expression de l'éthos.

L'éthos paysan rassemble donc les principes, les discours et les pratiques des paysans – en tant que catégorie professionnelle, mais aussi en tant que catégorie socioculturelle – et il s'exprime au travers du vécu individuel. Les normes de l'éthos paysan, théorisées par Droz et Forney et énumérées ci-dessous, ont une fonction d'idéal-type. Elles constituent des éléments qui ressortent souvent lors des récits des agriculteur·trice·s, mais qui ne reflètent pas forcément la complexité de la réalité. L'individu réinterprète, modèle, ignore ou refuse parfois ces traits identitaires et donne une multitude d'expressions différentes de ces derniers. Il n'existe pas de frontière nette entre les différentes normes. Ces dernières peuvent s'entremêler, se concurrencer et leur coexistence peut être harmonieuse mais également conflictuelle. L'éthos est donc un ensemble dynamique et instable d'éléments qui entrent en relation. Son expression n'est par conséquent pas une simple relation de causalité (Droz & Forney, 2007).

Forney, à travers son enquête sur les producteurs laitiers, conceptualise quatre figures identitaires que nous pouvons déterminer comme étant des expressions de l'éthos paysan<sup>24</sup>. Même si elles se basent sur une catégorie professionnelle très spécifique (les producteurs laitiers), il semble pertinent de les réutiliser et de les élargir à d'autres catégories professionnelles.

La figure du *producteur nourricier* : la production de nourriture est un élément identitaire central, par conséquent, « *ce qui fait un "bon paysan", c'est avant tout le fait d'être un "bon producteur"* » (Droz & Forney, 2007, p. 68).

---

<sup>24</sup> Pour un approfondissement des figures de l'éthos paysan, consulter Forney, 2010.

La figure du *successeur succédé* : la transmission du domaine familial de génération en génération est un autre pilier identitaire. La reprise de la part des fils (et des filles) est source de motivation et donne du sens à l'entretien et à la viabilité de l'exploitation.

La figure du *travailleur indépendant* : un des aspects les plus appréciés du métier de l'agriculteur·trice est celui d'être son propre chef·fe, de pouvoir organiser ses propres activités et son temps de travail et de ne devoir rendre compte à personne lors d'une décision.

La figure du *gestionnaire* : être agriculteur·trice signifie être capable de gérer un système complexe, la ferme, de manière technique et économique.

En plus de permettre de saisir un lien entre idéologies dominantes et constructions identitaires, ces quatre figures d'idéal-type sont des outils d'analyse précieux des réalités rurales et de leur évolution. Même si certains éléments ont évolué ou ont été bousculés par les choix politiques – comme nous verrons par la suite, avec le système des paiements directs – d'autres persistent dans les témoignages recueillis de nos jours. La politique agricole nationale et les récentes injonctions sociétales – le localisme, les nouvelles prescriptions alimentaires<sup>25</sup> ou l'écologisme – influencent d'autres formes de représentations identitaires et obligent les agriculteur·trice·s à se les approprier ou à les repousser (Forney, 2011).

### 1.3.2 Le changement de paradigme en agriculture à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle

Jusqu'au début des années 1990, l'agriculture était fortement soutenue par l'État. Comme nous l'avons vu, elle était considérée comme l'un des piliers du pays en termes d'indépendance, de sécurité nationale et d'imaginaire identitaire de la nation. La forte intervention étatique visant à « *garantir l'approvisionnement de la population en période de crise* » (Baeschlin, 2002, p. 421) avait permis de sauvegarder un grand nombre d'exploitations, même de petite taille (Contzen & Forney, 2017). Le paradigme moderniste avait intensifié et augmenté la production (Droz, 2014).

---

<sup>25</sup> A ce propos, les travaux de Laurence Godin, Marlyne Sahakian lors du PNR69 *Alimentation saine et production alimentaire durable* sont particulièrement intéressants.

Cependant, le modèle interventionniste détériore au fil des années l'image de l'agriculture, et les critiques de la part du « *monde extérieur* » aux réalités rurales « *sont de plus en plus virulentes : surproduction<sup>26</sup>, effets négatifs sur l'environnement, augmentation incontrôlée du budget agricole, niveau des prix insupportable pour les consommateurs* » (Pidoux, 2020, p. 31). Au travers des débats publics et des votations sur des sujets agricoles, dont plusieurs durant les années 1990, la population suisse demande un changement de modèle (Droz & Forney, 2007)<sup>27</sup>. Le 9 juin 1996, elle accepte largement l'article 140 de la Constitution concernant les missions de l'agriculture (Barjolle, 2018) promouvant ainsi « *une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché* » (Art. 140 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, 1999). Cette décision s'inscrit dans un contexte historique, dans lequel deux discours montent en puissance : d'un côté, la libéralisation du marché mondial, de l'autre, la prise de conscience des questions environnementales et d'éthique animale (Droz, 2014). Le discours de libéralisation des marchés – renforcé par les accords internationaux dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Organisation Mondiale du commerce (OMC) (Barjolle, 2018; Droz & Forney, 2007) – demande une diminution de l'intervention étatique au niveau financier. Au niveau économique, la Suisse passe d'une « *prise en charge garantie de la production* » (Barjolle, 2018, p. 253) au système des paiements directs, en vigueur depuis 1993 (Droz, 2014).

La montée des discours environnementalistes au sein de la société civile – un phénomène qui commence déjà dans les années 1970 –, la publication d'un nombre croissant d'ouvrages dans les domaines académiques et le Sommet de Rio de 1992 permettent une prise en considération plus importante des questions environnementales, auxquelles l'agriculture n'échappe pas. Les paiements directs deviennent alors la rétribution des tâches qui ne concernent pas la production, mais « *le maintien de la biodiversité, l'entretien des paysages cultivés ou encore l'occupation décentralisée des territoires* » (Pidoux, 2020, p. 31), « *car tout le monde reconnaît que les devoirs de l'agriculture sont*

---

<sup>26</sup> La garantie de prix et de vente pour les produits agricoles entraînait des excédents de production.

<sup>27</sup> Dans *Année politique suisse*, il est possible de lire les débats, les initiatives et les décisions politiques liées à l'agriculture. A titre d'exemple, voici la source pour l'année 1996 (*Année politique Suisse 1996 - Agriculture*, 2014).

*multifonctionnels et dépassent la seule production de nourriture* » (Baeschlin, 2002, p. 421).

Au travers de la Politique agricole 2002 (PA 2002) – concrétisation de la votation de 1996 – un changement de paradigme se confirme : la Suisse passe « *d'une agriculture protégée, intensive et productiviste à une agriculture multifonctionnelle et respectueuse de l'environnement* » (Droz, 2014, p. 11). La libéralisation des marchés et les « *attentes sociales "post-Rio"* » (Droz, 2014, p. 11) amènent à une volatilité accrue des prix (Mundler & Rémy, 2012) et à un basculement de l'identité professionnelle des agriculteur·trice·s (Droz & Forney, 2007).

Les politiques agricoles postérieures à la PA 2002 suivront le même chemin (renforcement du système des paiements directs et libéralisation des marchés) en promouvant un discours de professionnalisation du métier et d'abandon des petites exploitations pour faciliter l'évolution structurelle (Droz, 2014). Au vu de l'érosion continue des revenus, les agriculteur·trice·s seront, en outre, appelé·e·s à diversifier leur travail en mettant en place des activités para-agricoles.

Durant cette période de transition, les discours politiques sont parfois contradictoires. La préservation des exploitations agricoles est promue, alors que dans le même temps, on accepte leur disparition pour favoriser les changements structurels. Le soutien à une plus grande liberté de marché cohabite avec des oppositions aux accords internationaux. La demande d'une plus grande professionnalisation du métier se fait simultanément à l'incitation à chercher des sources de revenus complémentaires, comme les activités para-agricoles. L'Union suisse des paysans (USP), elle-même, ne tranche pas complètement sur ces questions. Uniterre critique sévèrement les prises de positions institutionnelles paradoxales et la population paysanne manifeste à plusieurs reprises son fort mécontentement (Droz & Forney, 2007).

### 1.3.3 Et les paysan·ne·s ?

Le changement de paradigme ne fut pas sans réaction. La manifestation sur la Place fédérale à Berne le 23 octobre 1996 reste emblématique. Entre 10'000 et 15'000 personnes issues du monde agricole se réunissent pour montrer leur exaspération face aux politiques

internationales néo-libérales, l'érosion continue des revenus agricoles, la déception face aux promesses politiques non tenues et la décision d'abattage de 230'000 bêtes pour éradiquer la maladie de la vache folle, faisant assumer aux agriculteurs les conséquences économiques de la crise sanitaire (Droz & Forney, 2007).

La baisse de la productivité, la mise en place des paiements directs et la bureaucratisation conséquente sont mal vécues par les agriculteur·trice·s. Les revenus liés aux produits agricoles, en particulier le lait, s'écroulent, ne permettant souvent plus de vivre de la production. En revanche, la part de leur revenu, obtenu grâce aux services écologiques fournis à la société, est toujours plus déterminante. La production étant un élément identitaire et un facteur de grande fierté pour les agriculteur·trice·s, le fait de devoir consacrer des zones à la biodiversité (des terres, sur lesquelles rien n'est produit) signifie pour eux·elles « *être payés pour ne rien faire* » (Droz & Forney, 2007, p. 74). Les figures du producteur nourricier et du libre entrepreneur – centraux dans l'éthos paysan – sont remises en question. Les agriculteur·trice·s perçoivent une dévalorisation et une non-reconnaissance de leur travail, tout comme un manque de confiance de la part des pouvoirs publics qui les tiennent constamment sous contrôle au travers du système des paiements directs (Droz, 2014).

#### 1.3.4 L'agriculture aujourd'hui : un aperçu des conditions socio-économiques

Durant les vingt dernières années, plusieurs études ont mis en lumière des conditions sociales et financières difficiles dans les campagnes suisses. Nous en expliciterons quelques éléments tout en gardant à l'esprit que l'agriculture est composée d'une constellation de situations très hétérogènes. Il existe d'abord des différences institutionnelles (les professions agricoles ne sont pas soumises à la Loi sur le Travail, mais elles suivent, de manière non-contraignante, les contrats-type de travail cantonaux (Bourquin & Chiarelli, 2019)), géographiques (la production change énormément entre les régions de plaine ou de montagne), liées au type de production (le maraîchage ou l'élevage ne comportent pas les mêmes réalités), ou encore au type d'agriculture (conventionnelle, biologique, IP, biodynamique, etc.). En outre, en agriculture, il n'existe pas une seule catégorie socio-économique de personnes. Certaines travaillent comme indépendantes, d'autres comme salariées et d'autres encore comme main-d'œuvre non

rémunérée. Il faut également garder à l'esprit que les situations diffèrent selon le genre. Malgré ces variables, il nous semble toutefois pertinent d'exposer certains états de fait et de rendre compte de réalités vécues par de nombreuses personnes.

*Encadré 4 : L'agriculture suisse en quelques chiffres*

L'agriculture occupe environ un tiers du territoire suisse. En 2021, le nombre d'exploitations se montait à environ 48'864. Environ 15% des fermes étaient en bio. Cette proportion est en constante augmentation depuis 2010. Les personnes travaillant dans l'agriculture étaient au nombre de 150'200, dont 54'700 femmes. Les données récoltées par l'Office fédéral de la statistique (OFS) montrent une tendance à la baisse des effectifs et à un regroupement des exploitations (-1 % d'exploitations entre 2020 et 2021, une tendance moins marquée que lors des années précédentes) (OFS, 2022).

◆ *Précarité financière, sous-couverture sociale et souffrance psychique*

Le discours prévalent dans les préoccupations des personnes travaillant dans l'agriculture, mais aussi dans les débats publics, est certainement celui d'un faible revenu. Le changement de politique agricole à la fin des années 1990 a entraîné une baisse des revenus agricoles puis, dans les années suivantes, une stagnation (Droz, 2014). Depuis 2015, les revenus agricoles ont constamment augmenté, et ceci a aussi été le cas pour le revenu de travail par unité de main-d'œuvre familiale (Bourquin & Chiarelli, 2019). Cependant, cette hausse est à considérer avec prudence. Comme l'observe Pidoux, cette tendance est à mettre en relation avec la disparition constante d'exploitations agricoles et avec l'agrandissement de celles qui subsistent (2020). Les grands domaines permettent de dégager un rendement plus important, mais le gain n'est pas forcément redistribué aux salarié·e·s (Bourquin & Chiarelli, 2019). Dans l'étude de Bourquin et Chiarelli comparant neuf cantons suisses entre 2000 et 2018, le salaire moyen s'élève à quatorze francs de l'heure pour les employé·e·s (2019). Une autre étude parue en 2015 montre qu'« un quart des familles agricoles se trouvent en situation de privation financière relative, c'est-à-dire ayant un revenu de 60% inférieur au revenu médian. Cette proportion est significativement plus élevée que dans le reste de la population » (Forney & Buxtorf, 2018, p. 8). Par contre, les agriculteur·trice·s « sont 2,5 fois plus susceptibles d'être satisfait·e·s de leur revenu que les autres travailleur·euse·s indépendant·e·s qui ont la même situation financière et matérielle » (Contzen & Crettaz, 2019, p. 412). Ceci s'explique en partie par la passion pour son propre travail, ce qui amène de la satisfaction et renforce la capacité d'adaptation (Contzen & Crettaz, 2019).

Au niveau de la protection sociale, les exploitant·e·s et leurs familles courent le risque d’être sous-couvert·e·s en raison du coût des assurances sociales qui freine à y souscrire, même si les risques d’accident sont trois fois plus élevés que dans les autres secteurs et que les maladies professionnelles sont en augmentation (Droz, 2014). Même s’il n’existe pas de registre national suisse sur les effets chroniques des pesticides, de nombreuses études évoquent des liens avec certains cancers, des troubles neurologiques et des troubles de la reproduction (Unisanté et al., 2017). Les métiers de l’agriculture sont considérés comme physiquement durs, mais « *ce n’est pas la charge de travail ou la dureté du métier qui posent problème, car elles sont parties intégrantes de l’image que l’agriculture s’en fait, mais bien le ressenti d’en "faire toujours plus" pour un retour bien maigre, tant sur le plan de la reconnaissance économique que sociale* » (Droz, 2014, p. 163). La population agricole est aussi fortement exposée aux risques psychologiques. Dans les études présentées par Droz (2014), 55% des interviewé·e·s perçoivent le stress quotidien comme élevé. Le risque de *burnout* est presque deux fois plus important pour les agriculteur·trice·s que pour le reste de la population suisse (Reissig, 2017) et les pensées suicidaires sont nettement plus présentes au sein du milieu agricole (Droz, 2014). Plusieurs facteurs contribuent à une dégradation des conditions psychosociales : la précarisation financière, l’isolement social, le peu de temps libre, la « paperasse », la concurrence économique, l’endettement, les conflits intergénérationnels, la fluctuation des prix de vente, les changements des politiques agricoles, la pression à l’agrandissement et à l’investissement, les conflits entre ville et campagne, l’incertitude liée à la météo, ou encore la dévalorisation du travail agricole.

## 1.4 Revendiquer un statut juridique

Revenons à nos protagonistes. Les femmes dans l’agriculture suisse ne subissent pas leur situation de manière passive. Au contraire, elles constituent un groupe politique d’opposition depuis plusieurs générations. Nous parcourons brièvement l’histoire de l’Union Suisse des Paysannes et des Femmes Rurales (USPF), association principale en Suisse, afin de saisir ses principales revendications et d’inscrire la question du statut juridique dans un *continuum* de combats politiques. Nous nous baserons sur le travail de la journaliste Sanna Bühler Winiger lors des nonante ans de l’USPF (2022).

#### 1.4.1 L'évolution des conditions des paysannes à travers le travail de l'USPF

La première association de paysannes suisse a été fondée par Auguste Gillibert-Randin à Moudon en 1918. Dix ans plus tard, Rosa Neuneschwander initie la première SAFFA, l'Exposition suisse du travail des femmes, afin de rendre visible le travail des paysannes. A la fin des années 1920, les premières associations cantonales commencent à être mises en place. En 1932, le premier groupement au niveau national se crée, il s'agit de l'Union des paysannes suisses (UPS). Le principal objectif de l'UPS était la promotion des paysannes sur le plan social, économique et éthique. Depuis sa création, l'UPS défend la nécessité d'une formation pour les paysannes, une meilleure couverture sociale et des conditions de travail correctes (les travaux pour la mise en place d'un contrat-type de travail pour les employées en agriculture commencent déjà en 1941). A partir de 1933, l'UPS devient membre de l'Union mondiale des femmes rurales (*Associated Country Women of the World*), ce qui entame la collaboration internationale qui se perpétue jusqu'à aujourd'hui. En 1951, l'UPS obtient une victoire importante. La loi sur l'agriculture accorde le même droit à la formation professionnelle aux femmes qu'aux hommes. Pendant la décennie 1950-1960, l'association milite pour une assurance-maladie, accident et maternité. Ce n'est finalement que durant les années 1960 que « *le Conseil fédéral met en vigueur un premier règlement pour l'examen professionnel de paysanne* » (Bührer Winiger, 2022, p. 10). La profession de paysanne est enfin reconnue. En 1971, l'UPS participe aux campagnes en faveur du droit de vote des femmes, malgré la réticence des concernées. L'acceptation populaire de cet objet fédéral donne une nouvelle force à l'UPS. En 1992, la « *création d'une commission permanente pour les questions politiques* » (Bührer Winiger, 2022, p. 12) démontre et pérennise l'engagement politique de l'association, notamment en faveur de meilleures conditions pour les femmes du monde agricole, mais également de manière générale. La collaboration avec l'Union Suisse des Paysans (USP), entreprise depuis 1941 avec l'adhésion de l'UPS à l'USP, devient encore plus forte : « *un siège a été créé pour la présidente de l'UPS au sein de l'organe directeur de l'USP* » (Bührer Winiger, 2022, p. 13). Dans les années 1990, des changements structurels amènent les femmes à assumer davantage de postes à responsabilités. Dans le même temps, un changement dans les règlements des formations s'opère : depuis 1999, le brevet fédéral de paysanne permet d'accéder à l'école de chef·fe·s d'exploitation. En 2002, grâce à la nouvelle politique agricole, le brevet de paysanne est désormais considéré sur un pied d'égalité avec le CFC agricole. Ce

changement permet aux paysannes d'accéder aux paiements directs et aux crédits d'investissements. Des énormes pas vers l'égalité restent encore à faire, et « *l'impossibilité de déclarer un salaire en tant que paysanne collaboratrice et d'avoir son propre compte AVS* » (Bührer Winiger, 2022, p. 16) persiste. L'augmentation du nombre de divorces d'abord dans la société urbaine, puis au sein des populations rurales, incite également à mener des réflexions sur le statut juridique des femmes et sur l'insuffisance de leur protection sociale. En 2003, avec le soutien du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, le classeur *Paysanne en toute conscience – Droits et devoirs des conjoints dans l'agriculture* est publié. En 2006, l'UPS change de nom pour devenir l'Union Suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), en symbolisant « *le début d'une nouvelle entité pour toutes les paysannes et femmes rurales* » (Bührer Winiger, 2022, p. 18). En 2011, l'USPF décide de participer à la grève nationale des femmes et se rapproche d'autres associations féminines. En 2013, l'association obtient l'une des vice-présidences de l'USP. L'un des leurs combats vise alors à augmenter le nombre de femmes en politique. Dans ce but, des formations spécifiques sont proposées. Le fossé entre ville et campagne et la volonté de retisser les liens entre producteur·trice·s et consommateur·trice·s sont quelques-unes des autres thématiques qui occupent l'USPF.

Actuellement, l'un des combats phares de l'USPF est celui de la protection sociale des femmes dans l'agriculture. L'engagement pour la reconnaissance d'une protection sociale lors de la Politique agricole 2022 (PA22+), actuellement suspendue, et la mise sur pied de la campagne *Prendre ses responsabilités. S'équiper pour la vie*, lancée en octobre 2021, en sont des exemples.

*Encadré 5 : La Loi sur l'égalité*

En Suisse, la Loi sur l'égalité (LEg) définit les bases légales pour une égalité de genre dans la vie professionnelle. Plusieurs éléments structurels ont permis la mise en place de cette base légale entrée en vigueur en 1996 : la montée de la deuxième vague féministe dans les années 1960, l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes en 1971, l'augmentation du nombre des femmes dans le monde du travail et le lancement de l'initiative fédérale pour l'inscription de l'égalité entre les femmes et les hommes - acceptée par le peuple en 1981 mais difficile à mettre en application en raison de l'absence d'une prescription légale (Engeli, 2011). De caractère libéral, la LEg est certes retenue comme un pas fondamental dans le chemin pour l'égalité, mais également critiquée pour ses outils peu contraignants et inefficaces (Fuchs, 2008; Lanfranconi et al., 2017). Plus spécifiquement pour le milieu agricole, la LEg est souvent difficilement applicable, car elle concerne le monde du salariat et les exploitations familiales reposent souvent sur une main-d'œuvre non-salariée (Droz, Reysoo, et al., 2014).

1.4.2 Un combat d'actualité : une meilleure couverture sociale pour tou·te·s

Face aux difficultés structurelles d'ordre politique, économique et climatique, la main-d'œuvre non rémunérée demeure précieuse, surtout pour les petites exploitations familiales. Actuellement, beaucoup de femmes dans l'agriculture suisse ne sont toujours pas rémunérées pour leur travail<sup>28</sup>. Ceci ne signifie pas seulement l'absence d'un salaire, mais aussi d'une couverture sociale suffisante. Le travail non rémunéré n'est pas sujet aux cotisations AVS, ni à celles de la prévoyance vieillesse et ne permet pas l'accès aux assurances chômage, accident, maladie et aux allocations perte de gain et maternité (Herrigel, 2020). Les membres de la famille sans statut formel dépendent de la couverture sociale du/de la chef·fe de l'entreprise familiale. Pour les indépendant·e·s, il n'est pas obligatoire de cotiser au deuxième pilier, à l'assurance-chômage et à l'assurance-accident. La couverture en cas de maladie et d'accident est donc souvent minimaliste (Droz, Reysoo, et al., 2014).

La PA22+ pourrait être un pas politique vers une plus grande protection sociale pour de nombreuses femmes dans l'agriculture. Dans le projet de la nouvelle politique agricole, les paiements directs seraient subordonnés à une protection sociale appropriée des conjoint·e·s qui collaborent sur les exploitations familiales. Selon ce projet de loi, la protection sociale devrait couvrir le risque d'invalidité et de décès à travers un deuxième ou un troisième pilier, et la perte de gain à travers des indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident. Si l'exploitant·e n'amène pas la preuve d'une protection sociale correcte de son·sa propre conjoint·e, il·elle verra sa rétribution par les paiements directs diminuer (OFAG, 2018).

Même si elle fait partie des mesures non contestées de la PA22+, le renforcement de la protection sociale des conjoint·e·s a été initialement saluée tièdement. Si ceci permettrait une amélioration effective des conditions de nombreuses femmes en termes assurantiels,

---

<sup>28</sup> Sept paysannes sur dix ne sont pas rémunérées pour leur travail, selon une information donnée lors du débat Forum « Les femmes, grandes oubliées du monde agricole », [avisdesexperts.ch](https://www.avisdesexperts.ch), le 20 avril 2021. Il est cependant important de remarquer que la situation s'est beaucoup améliorée ces dix dernières années. Le rapport *Les femmes dans l'agriculture* publié en octobre 2022, indique que 32% des femmes interviewées travaillent sur l'exploitation sans être rémunérées (Moser & Saner, 2022, p. 12). Comme déjà mentionné, nous n'avons pas pu prendre en considération le dernier rapport, car il a été publié après la rédaction de ce travail.

certain·e·s craignent une fragilisation financière des petites exploitations<sup>29</sup>. Les réflexions d'une collaboratrice agricole et d'une co-exploitante que j'ai interviewées lors de ce travail sont intéressantes :

*« Dans un premier temps, moi je trouvais que c'était une insulte faite aux femmes, ça veut dire qu'elles ne sont pas capables de se démerder toutes seules pour leur situation, donc ça veut dire que c'est du paternalisme vis-à-vis des femmes. Mais dans un deuxième temps... Je comprends la situation de certaines, qui sont obligées de passer par là, pour que les choses bougent » (Entretien avec Sabine, 2022).*

*« Il faudrait quand même mieux que ça passe par une solution discutée, négociée, expliquée, comprise, admise, que de dire "si tu n'assures pas ta femme, t'es coupé dans les directs". On est au 21<sup>ème</sup> siècle quoi, j'espère qu'on arrive à faire ça de façon plus comprise, acceptée » (Entretien avec Mireille, 2022).*

### 1.4.3 Sortir définitivement de l'ombre : accorder un statut juridique ?

Nous arrivons au cœur de notre problématique : l'attribution d'un statut juridique reconnaissant le travail au sein de l'exploitation. Obtenir un statut juridique signifie qu'un ensemble de lois, règlements et dispositions régissent des droits et des devoirs. Une personne est normalement concernée par plusieurs statuts juridiques différents : le mariage, le régime de propriété ou l'âge peuvent par exemple accorder un statut juridique. Dans notre travail, nous nous focaliserons uniquement sur le statut juridique découlant de deux sphères connectées : celle de la protection sociale et celle de la position professionnelle à l'intérieur de la ferme. En prenant en compte ce focus, trois types de statuts juridiques sont possibles en Suisse : celui de salarié·e et ceux d'indépendant·e·s, à savoir chef·fe d'exploitation et co-exploitant·e. Ces statuts permettent d'abord d'obtenir une sécurité au niveau de la protection sociale et de la rémunération. Au contraire des personnes travaillant dans une ferme sans être payées (avec un (non-)statut de personne sans activité lucrative), les salarié·e·s et les indépendant·e·s sont déclarés à l'AVS, et les dernier·ère·s ont accès aux paiements directs. Au-delà des cotisations (AVS, AI, APG), salarié·e·s et indépendant·e·s ont droit aux allocations maternité. Le 2<sup>ème</sup> pilier est obligatoire pour les personnes salariées, alors que le 3<sup>ème</sup> pilier est facultatif. En termes de ressources financières, les premières perçoivent un salaire et les secondes partagent le

---

<sup>29</sup> Ces informations ne découlent pas de textes académiques, mais d'articles et communiqués de presse (Ruth, 2020; USP, 2022), ainsi que de l'émission Forum « Les femmes, grandes oubliées du monde agricole » (2021).

revenu de la ferme avec leur associé·e. En annexe, figure le tableau récapitulatif élaboré lors du projet *Femmes en agriculture responsables et autonomes en complémentarité avec les hommes* conduit dans l'Arc jurassien suisse et français (cf. Annexe 2).

Au-delà des aspects économiques, il est intéressant de se demander si la formalisation des relations professionnelles à travers la loi entraîne un changement dans les rapports traditionnels de genre. L'étude de Peter Cush et al. (2018) sur les relations de genre et les constructions identitaires dans des fermes irlandaises démontre comment la mise en place de dispositifs juridiques peut effectivement contribuer à un abandon du modèle patriarcal. La recherche est menée dans des fermes, où une collaboration formelle entre des agriculteur·trice·s a été stipulée. Les accords étudiés par Cush spécifient une co-exploitation basée sur une égalité entre les partenaires. Les résultats montrent comment, grâce à la formalisation de la collaboration, la reconnaissance du travail des femmes augmente dans les fermes et facilite le partage du pouvoir et le développement de relations plus équitables. Un statut juridique pourrait donc remettre en question l'attribution patriarcale des rôles, encourager un changement dans la perception de soi (Whitley & Brasier, 2020) et permettre aux femmes d'exprimer leur identité en tant qu'agricultrices (Byrne et al., 2014). Cette conclusion est partagée par les chercheur·euse·s du PNR60, qui avancent qu'un statut professionnel et juridique pourrait permettre l'application de l'égalité entre hommes et femmes dans le milieu agricole. Ce statut pourrait en particulier permettre aux femmes de faire face aux difficultés actuelles qu'elles rencontrent lors d'un divorce, d'une (rè)intégration au sein du marché du travail ou d'un décès de leur conjoint. Finalement, il permettrait une reconnaissance symbolique du travail des paysannes, mais aussi l'accès à différentes aides publiques, en particulier aux paiements directs (Droz, Reyssoo, et al., 2014).

Cependant, Cush et al. rendent attentif·ve·s au fait que la seule formalisation de la collaboration n'est probablement pas l'unique facteur permettant une plus grande reconnaissance. Effectivement, « *les partenariats conclus par les femmes étaient l'aboutissement d'années de travail acharné, de réussite scolaire et de leur détermination à réfuter les récits culturels plus larges qui les aliénaient à la ferme* »<sup>30</sup> (Cush et al., 2018, p. 62). Comme le souligne Jennifer A. Ball, « *les femmes qui s'identifient comme*

---

<sup>30</sup> Traduit par moi-même.

*agricultrices cherchent-elles à être reconnues comme agricultrices principales ou partenaires sur un pied d'égalité, ou la reconnaissance conduit-elle à une plus forte identité d'agricultrice ?* »<sup>31</sup> (2020, p. 156). De plus, il ne faut pas négliger l'importance du soutien actif des partenaires et des familles dans un changement de paradigme. Shortall (2014) rend attentive sur « *la manière dont les membres de la famille agricole soutiennent et renforcent les identités propres des autres membres de la famille* »<sup>32</sup> (Cush et al., 2018, p. 62).

Sur ces thématiques, il semble que plusieurs questions restent encore en suspens et que peu de littérature approfondit le lien entre statut juridique, constructions identitaires et parité de genre (Ball, 2020). L'attribution d'un statut juridique pourrait être un catalyseur de changement et donner « *une structure institutionnelle dans laquelle elles [les femmes] se développent en tant qu'actrices centrales sur l'exploitation et occupent des identités personnelles et sociales d'agricultrices* »<sup>33</sup> (Cush et al., 2018, p. 62).

## CHAPITRE 2

### CADRE THÉORIQUE

Dans ce chapitre, nous présenterons la théorie que nous utiliserons pour analyser les données récoltées lors de notre enquête de terrain. Initialement, l'approche que nous avons choisie était axée sur la notion de vulnérabilité et d'*empowerment*. Ces deux notions posaient des limites, en particulier car elles présentaient un risque de culpabilisation des individus (les femmes dans l'agriculture suisse) et de dépolitisation des inégalités sociales. Il était nécessaire de trouver une approche qui prenne en considération les structures et le caractère politique des inégalités, sans mettre à l'arrière-plan l'unicité des témoignages récoltés. La théorie critique de la philosophe féministe

---

<sup>31</sup> Traduit par moi-même.

<sup>32</sup> Traduit par moi-même.

<sup>33</sup> Traduit par moi-même.

Nancy Fraser<sup>34</sup> que nous avons décidé d'utiliser semble satisfaire toutes ces conditions. Effectivement, elle permet de ne pas quitter le terrain politique dans lequel les inégalités se créent et se perpétuent, de les traiter en tant qu'injustices – réfléchissant ainsi aux conditions des femmes dans l'agriculture en tant que question d'ordre moral – et finalement de prendre en compte plusieurs échelles à des niveaux individuels et collectifs. Nous présenterons d'abord la théorie de Fraser en la plaçant dans les approches des théories de la justice. Dans un deuxième temps, nous l'intégrerons dans notre problématique de recherche.

## 2.1 Les théories de la justice : focus sur les paradigmes de la redistribution et de la reconnaissance

Selon Brunella Casalini et Lorenzo Cini, les théories de la justice en philosophie politique suivent toutes « *un principe que nous pourrions définir d'égalité fondamentale, selon lequel les personnes ont une valeur égale et doivent être traitées comme telles* »<sup>35</sup> (2012, p. 1). La manière dont ce principe est appliqué change selon le courant et l'auteur·e. La théorie de justice sociale de Fraser se base sur la conception de l'égalité comme la « *libération de la domination* » et donne attention à « *la dimension structurelle de l'inégalité* »<sup>36</sup> (Casalini & Cini, 2012, p. 8). Dans les débats en philosophie politique, la théorie de Fraser cherche à trouver un terrain d'entente entre le paradigme de la distribution et celui de la reconnaissance, entre annulation des différences et valorisation de ces dernières. Nous la contextualiserons en exposant d'une part, quelques-unes des principales théories qui suivent le paradigme de la distribution et d'autre part, celles qui suivent celui de la reconnaissance.

---

<sup>34</sup> « Nancy Fraser est professeure titulaire de la chaire Henry A. et Louise Loeb aux départements de philosophie et de sciences politiques de la Graduate Faculty de la New School for Social Research, à New York, aux États-Unis, et est considérée comme l'une des principales théoriciennes du tournant théorique de la reconnaissance des années 1990. Elle travaille à l'analyse des développements sociétaux contemporains à partir d'une position normative. Son cadre analytique est applicable aux études empiriques actuelles des luttes pour la reconnaissance et elle les met en relation avec les luttes classiques de redistribution » (Dahl et al., 2004, p. 374).

<sup>35</sup> Traduit par moi-même.

<sup>36</sup> Traduit par moi-même.

### 2.1.1 La justice à travers le paradigme de la distribution

La pierre angulaire des théories de la distribution est l'ouvrage de John Rawls, intitulé *A Theory of Justice* et publié pour la première fois en 1971. L'ouvrage de Rawls est d'abord une critique envers l'utilitarisme, courant de pensée qui « *réduit l'égalité entre individus au fait que chaque individu compte pour un dans le calcul de la somme des utilités, dans l'agrégation de l'utilité sociale : la distribution finale des utilités entre individus n'est pas relevant par rapport au bien-être agrégé* »<sup>37</sup> (Casalini & Cini, 2012, p. 5). Pour les utilitaristes, une société est juste si elle poursuit le bien-être de la plus grande part de la population possible. Selon eux, les besoins de la minorité peuvent donc ne pas être pris en considération. La vision de Rawls s'écarte nettement de celle des utilitaristes. Pour l'auteur, la justice se base sur une équitable distribution dans la population, qui favorise les individus moins favorisés et défavorise les individus plus favorisés (Bétrisey et al., 2018). La théorie de la justice de Rawls repose sur l'idée d'un « *contrat social comme idéal régulateur* »<sup>38</sup> (Casalini & Cini, 2012, p. 28), selon lequel des individus rationnels et raisonnables choisiraient les principes moraux qui permettraient d'atteindre la justice sociale, s'ils étaient soumis à des conditions d'existence strictement équitables.

Celles-ci sont obtenues si les individus se trouvent dans une position originelle hypothétique dans laquelle, grâce au principe du voile de l'ignorance, ils ne savent pas quelle sera leur position dans la société (statut social, santé physique, moyens économiques, etc.). En raison du voile de l'ignorance, les individus, soucieux de faire partie des plus démunis, choisiraient les principes de justice visant à attribuer les meilleures conditions possibles aux couches sociales les plus défavorisées. Ce principe est appelé « maximin » (Bétrisey et al., 2018).

À la suite de Rawls, plusieurs auteur·e·s ont proposé, en critiquant sa posture, d'autres théories de la justice. Toujours en restant dans le paradigme distributif, le *luck egalitarianism* critique Rawls, car ce dernier ne prend pas en considération l'action individuelle. Ronald Dworkin, auteur de ce courant de pensée, avance qu'il est nécessaire de considérer la différence entre responsabilité et hasard. Les inégalités ne sont pas injustes en soi. Elles sont même justifiées, si elles sont créées volontairement. Ce

---

<sup>37</sup> Traduit par moi-même.

<sup>38</sup> Traduit par moi-même.

serait par exemple le cas d'une personne qui est pauvre en raison de sa volonté de ne pas travailler. Au contraire, les inégalités qui ne sont pas le fruit de la responsabilité individuelle, mais dues au sort, sont celles qui doivent être prises en considération pour une distribution juste. L'intelligence, la beauté ou l'héritage financier à la naissance sont tous des éléments générateurs d'injustices qui vont au-delà des choix individuels. L'égalité est donc opérée à travers une redistribution des ressources qui permet d'aplatir les inégalités dues au sort. De cette manière, tous les individus auront les moyens pour affronter les défis de la vie (Casalini & Cini, 2012).

Amartya Sen propose une approche alternative aux autres théories distributives, en affirmant qu'il est erroné de baser l'évaluation du bien-être sur les ressources matérielles à disposition. Sen théorise l'approche par les capacités, qui a été par la suite approfondie par Martha C. Nussbaum. L'approche par les capacités base sa vision de la justice sur des « *moyens égaux de fonctionner* » pour tous (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 16). Les capacités sont « *un ensemble de possibilités (le plus souvent interdépendantes) de choisir et d'agir* » (Nussbaum, 2012, p. 39) et elles permettent de cerner ce qu'une personne est capable de faire ou d'être (Nussbaum, 2012). Comme le spécifie Nussbaum, « *il ne s'agit donc pas simplement des capacités dont une personne est dotée, mais des libertés ou des possibilités créées par une combinaison de capacités personnelles et d'un environnement politique, social et économique* » (2012, p. 39). Finalement,

*« l'évaluation du bien-être, selon l'approche par les capacités, doit prendre en compte un espace multidimensionnel, qui va au-delà de la production et de la possession de biens, pour inclure le réseau de relations humaines qui soutient un individu, le niveau d'autonomie individuelle, la santé, le système éducatif, la qualité de l'environnement, le niveau démocratique des institutions politiques et sociales, et tout l'ensemble des facteurs qui peuvent influencer le cours d'une vie humaine »<sup>39</sup>*  
(Casalini & Cini, 2012, p. 65).

### 2.1.2 La justice à travers le paradigme de la reconnaissance

Les théories de la reconnaissance naissent dans le courant du 20<sup>ème</sup> siècle, comme une réponse alternative aux théories de la distribution. Ces dernières, dont l'expression politique (États socialistes, *Welfare State*, etc.) a échoué dans leur projet d'égalité sociale, ont été critiquées sur plusieurs points. Premièrement, les théories de la distribution –

---

<sup>39</sup> Traduit par moi-même.

surtout celles utilitaristes et rawlsiennes – ne spécifient pas les moyens pour atteindre le bien-être et ne s’occupent donc pas de l’équité des processus (Bétrisey et al., 2018). Deuxièmement, au nom de l’universalisme, les différences entre individus seraient anéanties, et ceci risquerait alors d’amener à plus d’injustices, en imposant les normes des groupes dominants aux groupes dominés (Fraser & Ferrarese, 2011).

Troisièmement, l’origine des conflits sociaux ne peut pas être expliquée uniquement à travers des mécaniques économiques. Il est nécessaire d’inclure les aspects culturels et identitaires. Finalement, les théories de distribution ne représentent pas les revendications de nombreux mouvements contemporains, comme ceux pour les droits des femmes, des minorités ethniques et culturelles, des personnes en situation de handicap ou des lesbiennes (Casalini & Cini, 2012).

A la suite des théories de Jürgen Habermas, l’un des principaux représentants de l’école de Francfort, dont Fraser fait partie, Charles Taylor publie en 1992 l’ouvrage *Multiculturalism and the politics of recognition*. Pour Habermas, la reconnaissance réciproque est la clé pour la construction d’une société où des cultures différentes coexistent (Sparti, 2002). De son côté, Taylor retient la quête de reconnaissance comme étant la force motrice de nombreux mouvements de la société post-moderne et comme étant un élément fondamental dans l’idéal moral de l’authenticité, à savoir être profondément soi-même. Étant donné que l’identité est le fruit d’une négociation entre le Soi et l’Autre – elle est dialogique –, atteindre l’idéal moral de l’authenticité signifie s’auto-réaliser également à travers les relations sociales. Si un groupe social subalterne subit un déni de reconnaissance de la part du groupe dominant, les individus du premier intériorisent une image négative d’eux-même qui les empêche de s’auto-réaliser. Pour faire face à cette souffrance, également causée par les politiques de l’égalité (nous sommes tou·te·s égaux·les), il faut mettre en place une « *politique de la différence* »<sup>40</sup> qui reconnaisse l’unicité de chaque identité individuelle et collective (Casalini & Cini, 2012).

En 1992, la même année donc que la publication de Taylor, Axel Honneth propose, dans l’ouvrage *Kampf um Anerkennung*, une théorie de la reconnaissance qui a pour but d’expliquer les injustices de la société (Casalini & Cini, 2012). Comme Taylor, Honneth

---

<sup>40</sup> Traduit par moi-même.

avance que l'identité se crée en relation avec les autres et que le déni de reconnaissance est une injustice à l'origine du « *conflit moral* » (Bétrisey et al., 2018). Honneth partage la vision d'Habermas et de Taylor : la société est créée et recrée à travers les relations intersubjectives entre individus. Comme le citent Casalini et Cini, « *les sujets sociaux, pour Habermas, à travers leurs actes communicatifs, transforment continuellement les significations de leurs mondes sociaux, définissent orientations normatives et convictions morales* »<sup>41</sup> (Casalini & Cini, 2012, p. 130). Honneth critique cependant la théorie d'Habermas, car elle ne permet pas d'expliquer les injustices, qui sont, selon Honneth, dues à un déni de reconnaissance. De même, l'auteur va plus loin que Taylor en affirmant que, dans une politique de la reconnaissance, il n'est pas suffisant de s'arrêter à la dimension culturelle et qu'il est nécessaire d'englober les sentiments et les émotions. A l'aide des théories contemporaines en psychologie et psychanalyse, « *il souligne l'étroit lien entre la formation de l'identité individuelle et la possibilité d'instaurer relations de reconnaissance dans les sphères de l'amour, du droit et de la solidarité, sphères dans lesquelles dépendent respectivement la confiance en soi-même, le respect de soi-même et l'estime de soi* »<sup>42</sup> (Casalini & Cini, 2012, p. 132). Honneth identifie donc trois sphères institutionnelles dans lesquelles s'instaurent des relations de reconnaissance : la famille dans laquelle se construisent des relations d'amour, l'État dans lequel s'instaurent des relations juridiques et d'attribution de droits et la société civile dans laquelle se créent des relations de solidarité et dans laquelle la reconnaissance s'effectue à travers l'estime sociale (Bétrisey et al., 2018).

## 2.2 La justice sociale théorisée par Nancy Fraser

La théorie de la justice sociale de Fraser se base sur le constat que ni la juste redistribution, ni la juste reconnaissance ne sont suffisantes pour construire une société juste. Il est nécessaire d'obtenir les deux. Redistribution et reconnaissance doivent être obtenues par le biais des institutions, seule manière pour Fraser de pouvoir espérer une société juste (Ferrarese, 2015). Comment comprendre alors les concepts de distribution et de reconnaissance pour construire et appliquer une théorie de la justice sociale ?

---

<sup>41</sup> Traduit par moi-même.

<sup>42</sup> Traduit par moi-même.

Partons d'abord de l'importance du politique dans la pensée de Fraser. Selon elle, l'individu est « *intrinsèquement politique* », « *il ne se définit pas seulement par une autonomie, au sens d'une capacité à se déterminer soi-même, mais il transforme le monde ou s'efforce de le faire* » (Ferrarese, 2015, p. 6). L'individu pèse donc « *sur le monde* » (Ferrarese, 2015, p. 6) et il est moralement juste qu'il puisse le faire librement. Selon Fraser, l'injustice sociale est l'empêchement pour un individu de pouvoir participer, en tant que pair, à la construction démocratique de la société. La conception de la justice sociale de Fraser est donc un « *exercice démocratique* » (Lapointe, 2020, p. 13) : les catégories opprimées doivent pouvoir participer dans les espaces de délibérations publiques dans la même mesure que les catégories favorisées, afin de renégocier et redéfinir les structures de la société et de faire reculer les rapports de domination. En ce sens, la justice est « *le produit de délibérations publiques* » (Lapointe, 2020, p. 17), au sein desquelles les phénomènes sociaux sont déprivatisés, dénaturalisés et objets de débats politiques entre tous les acteurs sociaux concernés (Lapointe, 2020). Ceci est possible uniquement si tout individu ou groupe d'individus peut participer aux interactions sociales de manière égale, en tant que partenaire à part entière. La parité de participation est donc le principe général, le noyau normatif de la théorie de Fraser : la justice réside dans des constructions institutionnalisées qui permettent à chaque individu d'interagir avec les autres et de participer à la transformation de la société. L'institutionnalisation doit être entendue au sens large. Elle s'opère dans les politiques étatiques, au niveau juridique, dans les codes administratifs et les pratiques professionnelles, mais aussi de façon informelle « *dans des schémas d'association, des habitudes anciennes ou des pratiques sociales sédimentées de la société civile* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 80). Finalement, la « *parité de participation s'applique à toutes les arènes d'interaction sociale, à la famille et à la vie personnelle, à l'emploi et au marché, tout autant qu'à la politique formelle et informelle et aux associations de la société civile* » (Ferrarese, 2015, p. 5).

Cette vision de la justice sociale était initialement basée sur une « *conception bivalente* »<sup>43</sup> (Fraser, 1998, p. 5), c'est-à-dire constituée de deux dimensions distinctes mais en perpétuelle interaction. Comme déjà mentionné, la première dimension est celle de la redistribution, la deuxième celle de la reconnaissance. Selon l'auteure, la justice

---

<sup>43</sup> Traduit par moi-même.

sociale ne peut pas être accomplie sans que les conditions de ces deux dimensions soient satisfaites. Dans les ouvrages postérieurs (suite aussi aux critiques d'autres auteur·e·s (Spector, 2017)), Fraser intègre une troisième dimension, celle de la représentation, appartenant à la sphère politique dans laquelle les interactions et les revendications s'opèrent (Lapointe, 2020). Selon Fraser, pour obtenir la parité de participation, il est nécessaire de prendre en considération les obstacles politiques à cette parité, qui ne sont imputables ni à une redistribution inique, ni à un déni de reconnaissance (Fraser, 2005a).

Comme Fraser le spécifie, les dimensions de la justice sont de nature analytique : elles sont des outils de réflexion, mais elles ne peuvent pas être complètement démêlées dans la réalité. L'économique, le culturel et le politique sont profondément imbriqués et s'influencent réciproquement.

### 2.2.1 Les trois dimensions de la justice sociale

#### ◆ *La dimension de la redistribution*

La première dimension est celle de la redistribution. La redistribution appartient à la sphère des relations économiques, dans laquelle l'injustice fondamentale est l'exploitation (Fraser & Ferrarese, 2011). L'injustice économique est « *le produit de la structure économique de la société et peut prendre les formes de l'exploitation, de la marginalisation économique (être confiné à des emplois pénibles ou mal payés ou se voir dénié l'accès à l'emploi) ou du dénuement* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 16). Avec la notion de redistribution, Fraser fait référence à tout remède à l'injustice économique, par exemple : « *la redistribution des revenus, la réorganisation de la division du travail, la soumission des décisions d'investissement à un contrôle démocratique ou la transformation des structures économiques fondamentales* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 19).

#### ◆ *La dimension de la reconnaissance*

La dimension de la reconnaissance est centrale dans les conflits politiques du 20<sup>ème</sup> siècle. Elle comprend par exemple les revendications antiracistes et antisexistes. Les mouvements qui animent ces luttes sont définis comme « *postsocialistes* » afin de souligner « l'absence de modèle crédible d'un socialisme réalisable » (Fraser &

Ferrarese, 2011, p. 72) et « *l'épuisement des énergies utopiques de la gauche* »<sup>44</sup> (Casalini & Cini, 2012, p. 135). Les luttes pour la reconnaissance s'opposent à toute domination culturelle. Dans ce paradigme,

*« l'injustice est le produit des modèles sociaux de représentation, d'interprétation et de communication, et prend les formes de la domination culturelle (être l'objet de modèles d'interprétation et de communication qui sont ceux d'une autre culture, et qui sont étrangers ou hostiles à la sienne propre), de la non-reconnaissance (devenir invisible sous l'effet de pratiques autoritaires de représentation, de communication ou d'interprétation de sa propre culture) ou de mépris (être déprécié par les représentations culturelles stéréotypiques ou dans les interactions quotidiennes) »* (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 17).

Sous le concept de reconnaissance, Fraser énumère les remèdes à l'injustice culturelle, comme

*« Une réévaluation des identités méprisées et des produits culturels des groupes discriminés [... et] la valorisation de la diversité culturelle. Plus radicalement encore, il peut prendre la forme d'un bouleversement général des modèles sociaux de représentation, d'interprétation et de communication dans un sens qui modifierait le sens de soi de chacun »* (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 19).

Les injustices créées par les discriminations culturelles peuvent donc être résolues avec des mesures qui valorisent les identités culturelles dépréciées. Ces mesures peuvent être construites sur la perception de diversité culturelle, telle que nous la connaissons, ou sur un nouveau système de représentations, basé sur une nouvelle manière de déterminer nos identités (dans le cas du genre par exemple, l'approche *queer* représente une nouvelle manière de déterminer nos identités en sortant de la logique binaire).

#### ◆ *La dimension de la représentation*

La dimension de la représentation montre les conditions et les contextes politiques dans lesquels les injustices sont menées. Elle inclut les normes, les acteur·trice·s et les lieux des délibérations (Fraser, 2005a). Le déni de représentation – c'est-à-dire l'exclusion partielle ou totale des processus décisionnels des catégories discriminées – peut s'opérer sur deux niveaux : au niveau national (sous-représentation ou absence de représentation

---

<sup>44</sup> Traduit par moi-même.

dans les institutions) et au niveau transnational ou globalisé (externalisation des effets négatifs qui ont ainsi lieu hors du cadre national et au détriment d'autres populations ou prise de pouvoir non-démocratique de la part d'États ou d'organisations internationales sur certaines populations) (Lapointe, 2020). Les injustices opérées à ce dernier niveau sont appelées par Fraser « injustices de malcadrage ». Dans ces cas, des individus ou des groupes sociaux se trouvent dénués de voix politique, car l'injustice se génère hors du cadre national et il n'existe pas d'institutions permettant une juste représentation qui dépasse la politique nationale. L'auteure retient le malcadrage comme un élément fondamental dans les réflexions de justice, car si des politiques visant à résoudre une injustice se trompent d'échelle, les efforts sont vains. De même, des formes d'injustice peuvent échapper à la quête de justice, car le cadre observé est faux ou obsolète. Dans le cadre de ce mémoire, tout en gardant en tête l'importance des injustices de malcadrage, nous nous référerons à la sphère politique uniquement en termes d'injustices politiques de premier niveau, que Fraser nomme « *ordinary-political misrepresentation* » (Fraser, 2005a, p. 76).

Finalement, la justice sociale réside dans la pleine parité de participation de tout·e·s, obtenue à travers des mesures institutionnalisées axées sur les trois sphères : économique, culturelle et politique. Comme le résume Lapointe,

*« Éliminer les injustices, c'est faire disparaître les obstacles institutionnalisés qui engendrent une distribution inique, un déni de reconnaissance et un déficit de représentation et qui privent les personnes concernées des ressources, de la reconnaissance et de l'opportunité de s'exprimer afin qu'elles puissent pleinement participer sur un pied d'égalité avec les autres »* (Lapointe, 2020, p. 15).

### 2.2.2 Le genre, un exemple d'injustice tridimensionnelle

Étant donné que les trois dimensions de la justice sont de nature analytique, il est très rare, voire impossible, que des injustices reposent uniquement sur une seule dimension. Les injustices de genre en sont un exemple très clair : elles reposent sur les trois dimensions explicitées dans les pages précédentes (redistribution, reconnaissance et représentation). Il est donc nécessaire d'aborder les injustices de genre à la fois en termes de redistribution, de reconnaissance (Fraser, 1998) et de représentation (Fraser, 2005b). Du point de vue de la redistribution, « *le genre est le principe organisationnel à la base*

*de la structure économique de la société* »<sup>45</sup> (Fraser, 1998, p. 2). En effet, le système capitaliste se base sur une division genrée du travail en distinguant les tâches productives et les tâches reproductives. De plus, le genre structure le travail rémunéré : les professions dites masculines sont généralement mieux payées que les professions normalement attribuées au genre féminin (Fraser, 1998). Au niveau de la reconnaissance, le genre est une « *différentiation de statut* »<sup>46</sup> (Fraser, 1998, p. 2). Les inégalités se basent sur l'androcentrisme, à savoir sur des constructions normatives et autoritaires, qui valorisent le masculin et tout ce qui lui est attribué, et qui dévalorisent le féminin et tout ce qui lui est attribué. Les normes androcentriques peuvent être institutionnalisées et justifier le rabaissement des femmes, leur objectification ou leur exclusion de la sphère publique. De même, le sexisme culturel contribue au dénigrement du féminin en justifiant les violences physiques et psychologiques et la discrimination des femmes (Fraser & Ferrarese, 2011). Fraser considère ces éléments comme un déni de reconnaissance (Fraser, 1998). L'accès difficile aux postes décisionnels, les *gender-blind rules* (Fraser, 2005a, p. 76) ou tout simplement l'absence de droit au vote sont des injustices politiques (déficit de représentation) liées au genre. Les injustices politiques doivent aussi être entendues en termes de maldadrage : en dehors de l'État-nation, d'autres États ou entités nationales ou supranationales infligent des injustices aux femmes qui ne peuvent pas y répondre, car les conditions démocratiques (parité de participation au sens politique) manquent (Fraser, 2005b).

Les conditions économiques, culturelles et politiques liées au genre sont strictement imbriquées et se renforcent réciproquement. Les normes culturelles sexistes et androcentriques sont présentes dans les structures économiques et étatiques et le manque de ressources économiques des femmes entrave leur « *participation à la fabrication de la culture, dans la sphère publique et dans la vie quotidienne* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 27). De même, le cadre politique, dans lequel les injustices culturelles et économiques s'opèrent, participe à la perpétuation de ces dernières.

---

<sup>45</sup> Traduit par moi-même.

<sup>46</sup> Traduit par moi-même.

### 2.2.3 « *Rethinking Recognition* »

Les mouvements post-socialistes qui militent pour la reconnaissance se basent principalement sur le « *modèle identitaire* (Fraser & Ferrarese, 2011). Selon ce dernier, l'identité est dialogique (cf. Sous-chapitre 2.1.1) : elle est construite à travers l'interaction avec les autres. La façon dont les autres nous perçoivent est constitutive de l'identité de chacun·e. Or, quand les autres nous dénigrent ou ne nous reconnaissent pas, nous souffrons, car notre identité subit une déformation. Cette dernière est due à un écart entre l'image que nous avons de nous-mêmes et l'image (négative) que les autres nous attribuent. Comme la reconnaissance est « *une relation non déformée à soi-même* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 75), au niveau politique, les mesures basées sur le modèle identitaire visent à contester les images dégradantes imposées par les groupes dominants, à reconstruire de nouvelles représentations de soi et à les diffuser afin qu'elles prennent une juste place dans la société. De cette façon, l'individu souffrant de déni de reconnaissance pourrait s'approprier de nouvelles représentations positives, se débarrasser des négatives et résoudre ainsi la déformation de son identité (Fraser & Ferrarese, 2011).

Même si le modèle identitaire permet de rendre visible la souffrance psychologique due au déni de reconnaissance de sa propre identité au niveau individuel, celui-ci pose plusieurs problèmes s'il est appliqué à l'échelle collective (Hancock, 2011; Lapointe, 2020). Premièrement, le modèle identitaire ne prend souvent pas en considération la dimension économique des injustices, en traitant l'injustice comme un tort découlant uniquement de la dimension culturelle. Une stratégie purement identitaire laisserait de côté des questions comme les discriminations salariales et toute dynamique de marché indépendante de la hiérarchisation entre groupes sociaux. Fraser nomme cet aspect « *problème de l'évincement* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 72). Deuxièmement, le modèle identitaire présente le risque d'imposer une seule construction identitaire (« la femme », « le noir », « le gay », etc.), amenant à « *l'essentialisation de configurations actuelles et l'exclusion de la possibilité du changement social* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 85). Cette controverse, qu'elle appelle « *problème de la réification* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 72), empêcherait la floraison d'une pluralité d'identités et imposerait une vision « *forcément sectaire* » (Pourtois, 2010, p. 184) de « *vie bonne* »<sup>47</sup> sans

---

<sup>47</sup> En référence à Honneth.

permettre aux personnes singulières de « *définir pour elles-mêmes qu'est-ce le bien et une vie réussie* » (Lapointe, 2020, p. 25). De plus, l'identité promue pourrait être le fruit de rapports de domination à l'intérieur du groupe, qui pourraient être cachés sous le drapeau d'une revendication et se prêter à l'intolérance envers toute tentative de divergence. Finalement, le modèle identitaire risque de ne pas mener les combats à la bonne échelle géographique : dans un contexte mondialisé, les injustices dépassent bien souvent les frontières nationales, au sein desquelles les combats identitaires sont généralement menés. Et de ce fait, les personnes victimes d'injustice sont laissées sans voix. Fraser nomme cet obstacle à la justice le « *problème de la déformation de la perspective* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 73). En conclusion, le modèle identitaire comporte le risque d'exacerber les inégalités, plutôt que de les supprimer (Fraser & Ferrarese, 2011).

Après avoir montré les limites des approches identitaires, Fraser affirme qu'il est nécessaire de repenser la reconnaissance pour viser concrètement la justice sociale. Elle propose de substituer le modèle identitaire par un « *modèle statutaire* » (Fraser & Ferrarese, 2011). Selon ce dernier, le déni de reconnaissance n'est pas lié à l'identité, mais au statut. Ceci signifie que le déni de reconnaissance ne se fonde ni sur une déformation de l'identité, ni sur la souffrance individuelle qui en découle, car ces dernières sont considérées comme excessivement arbitraires par Fraser. Au contraire, le déni de reconnaissance serait la négation faite à un groupe social des mêmes possibilités d'estime, d'honneur et de prestige que celles d'autres groupes sociaux (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 83). La suppression de cette négation permettrait d'atteindre une parité de participation dans chaque sphère de la société. Selon Fraser, les vrais obstacles à la parité de participation, et ceux qu'il est moralement juste d'attaquer, sont les modèles de valeurs institutionnalisés. C'est à travers la transformation des institutions, et des valeurs qu'elles véhiculent que les individus sont reconnus en tant qu'égaux à part entière. Le déni de reconnaissance est créé par des normes institutionnelles discriminatoires et empêche certains individus d'être en relation avec les autres librement. La conception de la reconnaissance dans le modèle statutaire est donc intersubjective, au contraire de celle du modèle identitaire qui est subjective. En effet, alors que dans un modèle identitaire pur et dur, toute personne souffrant d'une distorsion de l'identité doit pouvoir obtenir l'estime de la part des autres, dans le modèle statutaire « *toute prétention à l'estime sociale est soumise aux processus démocratiques de justification en public* » (Fraser &

Ferrarese, 2011, p. 85). C'est à travers la délibération démocratique que le juste est défini, à condition que tous soient libres d'y participer.

En résumé, réfléchir au statut au sein de la société plutôt qu'à l'identité permet d'envisager « *le déni de reconnaissance dans le contexte d'une compréhension plus large de la société contemporaine* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 84), permettant de prendre en considération les dimensions économique et politique des injustices. De plus, ceci permettrait de créer un noyau moral solide, c'est-à-dire la parité de participation et d'éviter que ce dernier soit basé sur des paramètres subjectifs et arbitraux. Le modèle statutaire consentirait aussi d'éviter les trois problèmes ci-dessus cités, à savoir celui de l'évincement, de la réification et de la déformation de la perspective. Finalement, ça permettrait d'attaquer les vraies racines de l'injustice, c'est-à-dire des modèles de valeurs institutionnalisés.

#### 2.2.4 Entre remède correctif et remède transformateur : la réforme non réformiste

Selon Fraser, il existe deux types de mesures pour remédier aux injustices : les mesures correctives et les mesures transformatives. Les remèdes correctifs « *sont ceux qui visent à corriger les résultats inévitables de l'organisation sociale sans toucher à leurs causes profondes* » ; les remèdes transformateurs « *visent les causes profondes* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 31). La différence substantielle entre ces deux remèdes est que le premier se concentre sur les symptômes de l'injustice, alors que le deuxième a pour objet les causes de l'injustice (Fraser & Ferrarese, 2011).

Prenons l'exemple des injustices de genre pour comprendre la différence entre correction et transformation et appréhender laquelle des deux mesures il est souhaitable mettre en place<sup>48</sup>. Du côté des remèdes correctifs, les réponses à la redistribution inique sont de l'ordre de la discrimination positive : les quotas, par exemple, permettent d'améliorer l'accès à certains postes, formations ou emplois, sans questionner la nature de ces derniers ou la nature du système politique (système de représentation démocratique et de participation politique) si nous parlons de déni de représentation (Lépinard, 2014). Les

---

<sup>48</sup> Dans l'article utilisé dans ce sous-chapitre, Fraser n'avait pas encore intégré la dimension politique de la représentation dans sa théorie de justice sociale.

remèdes correctifs au déni de reconnaissance s'efforcent de « *garantir le respect aux femmes en valorisant la féminité, tout en laissant tel quel le code binaire du genre qui donne son sens à celle-ci* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 37). Du côté des remèdes transformateurs, nous pouvons citer le féminisme socialiste ou social-démocrate comme réponse à la redistribution inique (lutte contre le système capitaliste et le patriarcat) et la déconstruction féministe de l'androcentrisme et du dualisme pour le déni de reconnaissance (Fraser & Ferrarese, 2011).

Selon Fraser, les remèdes transformateurs sont à préférer aux correctifs pour plusieurs raisons. En ne remettant pas en question la division du travail sexué ainsi que l'androcentrisme, les remèdes correctifs risquent d'entraîner des effets pervers, comme une différenciation sexuelle plus perceptible, la réification des identités, la fausse impression d'avoir atteint l'égalité – alors qu'elle se réduit à un nombre de sièges (dans le cas des quotas) et à l'accès à ces derniers pour un nombre restreint de femmes (Lépinard, 2014) – et le risque que les femmes apparaissent comme « *déficientes et insatiables, comme ayant besoin de toujours davantage d'aide* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 37). De plus, les mesures correctives du féminisme culturel (comme les quotas) amènent à affirmer une spécificité féminine, ce qui va à l'encontre de l'égalité morale des personnes et ce qui peut créer du ressentiment auprès des catégories qui ne sont pas concernées par ces mesures.

Le résultat de l'application de remèdes transformateurs serait différent. Selon Fraser, ces derniers sont moins problématiques :

*« L'objectif à long terme du féminisme de la déconstruction est une culture dans laquelle les dichotomies hiérarchiques du genre sont remplacées par un réseau de différences multiples qui s'entrecroisent, et restent mouvantes. Cet objectif est congruent avec celui de la redistribution transformatrice du féminisme socialiste. La déconstruction s'oppose à la sédimentation de la différence de genre qui s'opère dans une économie politique injustement sexuée. Après tout, sa vision utopique d'une culture où l'identité et la différence sont sans cesse librement élaborées et immédiatement déconstruites n'est possible que sur la base d'une égalité sociale d'ensemble. »* (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 38).

La cohérence entre les dimensions de la justice – élément fondamental pour une politique axée sur la justice sociale – et l'absence d'effets pervers justifieraient la préférence des

remèdes transformateurs aux correctifs, avec un « seul » grand défaut, celui d'être souvent difficilement applicables, voire utopiques.

En effet, les remèdes transformateurs « *semblent exiger d'une part que les personnes subissant un déni de reconnaissance acceptent joyeusement la déconstruction de leurs identités actuelles, d'autre part que ceux qui souffrent d'une distribution inique renoncent aux bénéfices immédiats d'un transfert de revenus en échange des promesses à long terme de la planification socialiste* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 95).

Les personnes subissant des injustices devraient alors renoncer aux bénéfices des mesures correctives en espérant voir un jour la réalisation d'une société basée sur de nouvelles manières d'être en relation avec soi-même et les autres qui abattent toute forme d'injustice. Si sur le plan théorique, les remèdes transformateurs sont ceux qui permettent d'atteindre une vraie parité de participation, sur le plan pratique et politique, ils amèneraient une période transitoire incertaine. Quelle stratégie faudrait-il donc choisir ?

Fraser explique que ce dilemme est en soi surmontable. Elle rappelle d'abord que le caractère transformatif ou correctif dépend également du contexte : selon la structure sociale, les politiques en vigueur, les relations entre groupes sociaux, etc., une mesure corrective peut obtenir des résultats de transformation<sup>49</sup>. En montrant l'existence d'une possible relation entre correction et transformation, Fraser propose de suivre une piste de l'entre-deux, c'est-à-dire celle de la « *réforme non réformiste* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 94). Les réformes non réformistes permettraient à la fois de répondre, au moins en partie, au déni de reconnaissance et de permettre une meilleure redistribution – tout en posant les bases pour une transformation sociale future. Comme elle l'affirme, « *la stratégie de la réforme non réformiste combine la plausibilité de la correction avec la force radicale de la transformation, qui s'attaque à la racine de l'injustice* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 97). En effet,

*« Elle renvoie à des politiques publiques qui auraient un double visage : d'un côté, elles engageraient l'identité des personnes et satisferaient certains de leurs besoins tels qu'ils sont interprétés dans les cadres existants de reconnaissance et de redistribution ; d'un autre côté, elles initieraient une trajectoire de changement au*

---

<sup>49</sup> Pour avoir un exemple, voir celui du revenu de base inconditionnel à pp. 95-96 (Fraser & Ferrarese, 2011).

*sein de laquelle des transformations plus radicales deviendraient praticables avec le temps.* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 97).

Finalement, la stratégie de la réforme non réformiste requiert de porter une attention à toutes les sphères de la justice sociale. En effet, pour chaque mesure prise, il est nécessaire de saisir les conséquences en termes de reconnaissance et de redistribution. De plus, il est essentiel de créer un ensemble de mesures économiques et culturelles qui soient compatibles entre elles.

### 2.3 Comment réfléchir à la parité de participation des femmes dans l'agriculture ?

La justice sociale s'obtient, selon Fraser, en luttant contre les injustices institutionnalisées. La parité de participation est donc entravée par des modèles de valeurs institutionnalisés qui amènent à une subordination statutaire. Comment réfléchir à la parité de participation des femmes dans l'agriculture ?

D'abord, il est nécessaire de comprendre ce que nous entendons concrètement par parité de participation des femmes dans l'agriculture. Nous avons décidé de distinguer, pour des raisons purement analytiques, quatre niveaux de parité de participation : à l'échelle de la ferme, du domaine professionnel (construction et façonnement de l'agriculture), au niveau local et national (construction de la société à l'intérieur du cadre État-nation) et au niveau transnational. D'autres échelons pourraient être identifiés, comme par exemple le celui des associations ou du couple marié. Tous les niveaux ne sont pas indépendants et sont interconnectés entre eux. Ce travail de recherche se focalise sur le premier niveau cité, celui de la ferme. Cette décision s'explique par l'échantillon choisi et l'importance donnée à la ferme en tant que projet professionnel et familial.

Prenons donc le niveau de la ferme. La parité de participation signifierait pouvoir prendre part en tant que pair à toutes les dynamiques qui animent l'exploitation agricole. Les sphères principales, au sein desquelles cette parité de participation devrait s'opérer, sont : les activités de l'extérieur, les activités de l'intérieur, le fonctionnement global de l'entreprise et le fonctionnement global de la famille. Nous avons également voulu prendre en considération l'activité associative, comme les regroupements régionaux d'agriculteur·trice·s et de paysan·ne·s, en réfléchissant aux individus en tant que sujets politiques. Pour atteindre la parité de participation dans ces sphères, il est nécessaire qu'aucune structure institutionnalisée ne soit un obstacle à la participation à n'importe quelle activité de la ferme. Par structure institutionnalisée, nous entendons toute norme (formelle ou informelle) qui, par le biais des institutions, pérennise des conditions de justice ou d'injustice.

A l'aide de la revue de littérature et en se focalisant sur les injustices de genre, nous avons identifié les modèles de valeurs institutionnalisés qui amènent à une subordination statutaire des femmes dans l'agriculture. Trois modèles de valeurs ressortent : le système culturel patriarcal, l'éthos paysan et le paradigme agricole en vigueur. Étant des concepts vastes, nous commencerons par les définir. Le patriarcat est

*« Un système de relation, de croyances, et de valeurs ancrées dans les systèmes politiques, sociaux et économiques qui structurent l'inégalité de genre entre les hommes et les femmes. Les attributs considérés comme "féminins" ou appartenant aux femmes sont sous-évalués, tandis que les attributs considérés comme "masculins" ou appartenant aux hommes sont privilégiés » (Nash, 2020, p. 43).*

L'éthos paysan, tel que conceptualisé par Forney, cerne la construction de l'identité paysanne suisse, fondée sur la coexistence de la culture rurale traditionnelle et de la modernisation de l'agriculture.

Et enfin, le paradigme agricole, explicité par Droz et Forney, est le fruit des politiques nationales et internationales. Il est façonné par les politiques agricoles et détermine le but de l'agriculture.

Ces trois modèles institutionnalisés sont intimement imbriqués – leur séparation est voulue pour une question analytique – et lors de ce travail de recherche, nous ne pourrions

aborder qu'une partie de leurs interactions et de leurs relations de causalité. L'objectif principal de cette section est de pouvoir repérer des éléments institutionnalisés qui ont des conséquences sur les conditions des femmes dans l'agriculture en termes de distribution inique, déni de reconnaissance et déficit de représentation. Le choix de ces trois modèles de valeurs institutionnalisés n'est pas exhaustif. D'autres angles d'analyse permettraient probablement de prendre en considération d'autres modèles de valeurs institutionnalisés, par exemple le système socio-économique capitaliste.

Grâce à la revue de littérature, nous pouvons énumérer certaines formes d'institutionnalisation des modèles de valeurs et leurs conséquences en termes de déni de reconnaissance, redistribution inique et déficit de représentation. Celles-ci nous permettent de réfléchir aux conditions des femmes dans l'agriculture en termes de subordination statutaire.

Le soutien politique à une agriculture à caractère familial est construit sur la division essentialiste des tâches (le tracteur *versus* le tablier) typique au sein des familles traditionnelles. Cette structure empêche les femmes de participer à l'agriculture en tant qu'égales aux hommes : elles ne sont pas rémunérées et elles accèdent difficilement à la propriété, car la succession est régie par des normes patrilinéaires. Elles sortent difficilement du rôle féminin qui leur est attribué, car le système scolaire, comme l'usage des mots et leur sémantique, perpétuent une dualité entre hommes et femmes. De même, la narrative essentialiste et les stéréotypes de genre font que les personnes physiquement fortes (les hommes) mènent les tâches de l'extérieur de la ferme, alors que les personnes physiquement faibles (les femmes), qui ne seraient pas capables de gérer une ferme, s'occupent de la reproduction du foyer. De ces dynamiques, découle aussi une moindre possibilité de participer aux processus décisionnels à l'intérieur de la ferme. Le droit matrimonial et le fonctionnement du système de protection sociale subordonnent les conjointes et les exposent au précarité financière, en rendant difficile la sortie du modèle de la famille traditionnelle. De plus, la non-renégociation des rôles à l'intérieur de la ferme amène à une augmentation des heures de travail, temps qui ne peut pas être utilisé pour des activités associatives (endroit potentiel de revendications pour l'émancipation des femmes dans l'agriculture). Finalement, l'entrée des femmes dans la politique est entravée à plusieurs niveaux (Despont, 2022) et leurs groupes d'influence semblent moins peser dans la balance politique. Selon nos observations par le prisme médiatique,

l'USP semble plus influent que l'USPF, mais il n'existe pas de recherche académique qui vérifie cette hypothèse.

Sans être exhaustifs, les exemples cités ci-dessus sont des expressions des modèles de valeurs institutionnalisés qui génèrent des injustices dans la vie des femmes dans l'agriculture. De plus, comme nous l'avons vu, le seul fait de travailler dans l'agriculture (indépendamment du genre) entraîne un déni de reconnaissance et une redistribution inique.

## 2.4 Le statut juridique : un vecteur de justice sociale ?

L'acquisition d'un statut juridique entraîne l'obtention de certains droits. Dans une perspective de parité de participation, le statut juridique pourrait constituer une mesure institutionnalisée permettant une plus grande justice sociale et s'inscrivant dans une trajectoire de transformation sociale. Concrètement, le statut juridique pourrait être considéré comme un vecteur de justice sociale s'il permet la répartition équitable des tâches, la déféminisation du *care* et des tâches domestiques et la démasculinisation des travaux de l'extérieur liés à la technique et à la force physique, le dépassement de l'androcentrisme et la multiplication des narrations, la division équitable des ressources économiques, le pouvoir symétrique dans la délibération et la prise de décision et finalement l'accès aux arènes de délibération et de prise de décision. Est-ce effectivement le cas ?

Nous pouvons déjà mentionner quelques éléments issus de la revue de littérature. L'acquisition d'un statut juridique est une mesure qui poursuit un objectif avant tout économique. Il s'agit d'un remède correctif visant à combattre la distribution inique, mais qui comporte aussi des promesses en termes de reconnaissance statutaire et de division équitable du pouvoir. Au niveau économique, le statut de salariée permet l'accès à un revenu, au premier et au deuxième pilier de protection sociale ainsi qu'aux allocations maternité. De son côté, le statut d'indépendante permet l'accès à une part du revenu de la ferme, aux paiements directs, au premier pilier et aux allocations maternité. Dans les

deux cas, les femmes sont davantage protégées en cas de divorce ou du décès du conjoint. Le statut juridique est par conséquent une mesure qui permet de répondre en partie à la redistribution inique, même si, nous l'avons vu, l'acquisition d'un salaire ne permet pas forcément une renégociation des tâches et des rôles à l'intérieur de la ferme. Au niveau de la reconnaissance, la littérature montre que le statut d'indépendante a tendance à amener un meilleur partage du pouvoir à l'intérieur de la ferme et la création de relations de parité. Au niveau de la représentation, nous n'avons décelé aucun élément découlant de la littérature.

L'obtention d'un statut juridique pour toutes possède des prémisses de justice sociale. Il est alors intéressant de poser la question de recherche suivante :

*Dans quelle mesure l'attribution d'un statut juridique aux femmes dans l'agriculture s'inscrit-elle dans un processus de justice sociale ?*

Nous voulons entendre la parité de participation comme un objectif moral de justice sociale qui s'obtient à travers des processus de transformation sociale dans les sphères de l'économie, de la culture et de la politique. Nous devons maintenant tenter de savoir si le statut juridique constitue un outil pour atteindre cet objectif. Nous avons développé deux hypothèses afin de saisir le lien entre l'attribution du statut juridique et la justice sociale.

En sachant que la parité de participation ne peut être atteinte que si les trois dimensions de la justice sociale sont prises en considération, l'hypothèse 1 vise à comprendre si l'attribution d'un statut juridique répond à la fois à la redistribution inique, au déni de reconnaissance et au déni de représentation. Le statut juridique serait un vecteur potentiel de parité de participation s'il permet la répartition équitable des tâches, la déféminisation et la démasculinisation de ces dernières, le dépassement de l'androcentrisme, la division équitable des ressources économiques et le pouvoir symétrique dans la délibération et la prise de décision.

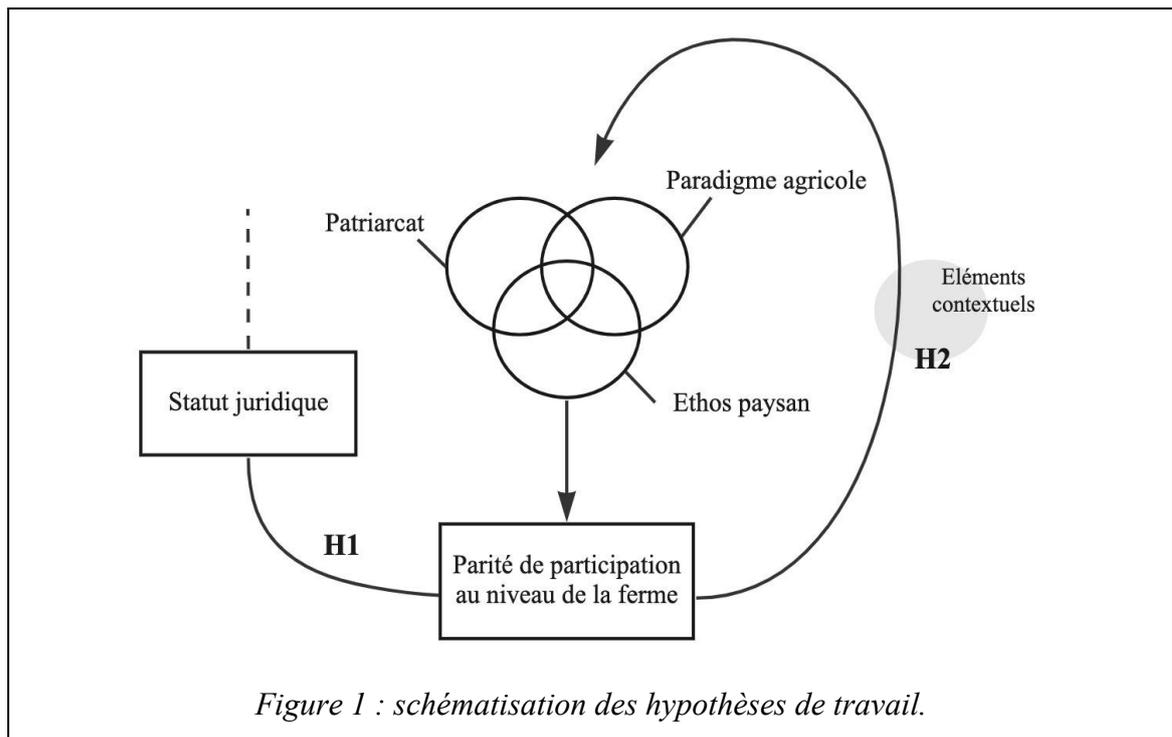
*Hypothèse 1 : L'attribution d'un statut juridique améliore la parité de participation en surmontant à la fois les injustices économiques, culturelles et politiques auxquelles font face les femmes dans l'agriculture.*

L'hypothèse 2 interroge la typologie de mesures que le statut juridique représente. Elle se focalise sur la relation du statut juridique avec les modèles de valeurs qui amènent à une subordination statutaire et son inscription (ou non-inscription) dans un parcours de transformation sociale. Comme expliqué par Fraser, selon le type de mesure, nous pouvons obtenir des effets pervers (une augmentation des injustices par exemple) ou, au contraire, contribuer à la transformation sociale. Nous avons choisi d'approfondir la voie de la réforme non réformiste, en essayant de comprendre comment le statut juridique remet en question les modèles de valeurs institutionnalisés et s'il peut être vecteur d'autres mesures plus puissantes en termes de transformation sociale. Comme explicité par Fraser, le contexte social doit également être pris en considération pour évaluer le potentiel de la mesure analysée.

*Hypothèse 2 : L'attribution d'un statut juridique est un remède correctif et il s'inscrit dans un contexte social favorable à la remise en question de modèles de valeurs institutionnalisés. Ces caractéristiques rendent le statut juridique compatible à la stratégie de la réforme non réformiste.*

#### ◆ *Schématisation*

Afin de mieux concevoir le cadre théorique, une schématisation s'avère utile. Le statut juridique s'inscrit dans un continuum historique de revendications sociales qui est représenté dans le schéma ci-dessous (figure 1) par la ligne pointillée. Dans l'hypothèse 1 (H1), le statut juridique est analysé en tant que mesure impactant la parité de participation au sein d'une ferme. La parité de participation est influencée et entravée par des modèles de valeurs institutionnalisés – le patriarcat, l'éthos paysan et le paradigme agricole – qui s'influencent réciproquement. Dans l'hypothèse 2 (H2), le statut juridique est analysé en tant qu'élément contribuant au démantèlement des modèles de valeurs institutionnalisés. Les éléments contextuels sont déterminants dans ce processus. *In fine*, le lien étroit entre les éléments est représenté par une flèche continue : une plus grande parité de participation peut impacter les modèles de valeurs institutionnalisés et vice-versa. Les mesures institutionnalisées peuvent être un obstacle ou un catalyseur dans ces dynamiques.



## CHAPITRE 3

### MÉTHODOLOGIE

Ce travail s'inscrit dans une démarche multidisciplinaire : nous faisons référence à des notions de sociologie agraire, d'histoire et d'anthropologie, avec un cadre théorique qui s'inscrit dans la philosophie politique. La méthode utilisée s'inspire de la socio-anthropologie qui permet de coupler les méthodes de terrain ethnographiques, de réfléchir aux modes de vie de manière anthropologique et de penser les structures sociétales avec un regard sociologique. Ce choix est dû à une triple volonté : mettre au centre le vécu des femmes dans l'agriculture et écouter et reporter leur voix ; comprendre et redonner le contexte de la problématique afin d'en saisir au mieux les enjeux ; réfléchir à la thématique en termes de justice et l'inscrire dans un discours moral de transformation sociale.

#### 3.1 Mettre au centre le vécu des femmes dans l'agriculture, écouter et reporter leur voix

J'ai débuté par un travail exploratoire dans les sources secondaires. J'ai recueilli les témoignages de femmes dans l'agriculture reportés par les médias. Ceux-ci m'ont permis d'appréhender la thématique à travers les yeux des protagonistes et d'observer des enjeux d'inégalité sociale. J'ai pu donner de l'épaisseur à ces premiers résultats par le biais du PNR69 et de l'enquête de l'OFAG du 2012, cités auparavant dans ce travail. Les extraits d'entretien, présents dans d'autres sources tertiaires, m'ont également permis de consolider mes premières recherches.

### 3.1.1 Accès au terrain et récolte des données

La première partie exploratoire – enrichie au fur et à mesure avec une pluralité de sources, allant des données statistiques, aux études scientifiques ou encore aux contributions des associations – a conduit à énoncer des hypothèses qui devaient être mises à l'épreuve sur un terrain d'enquête. N'étant pas du milieu agricole, accéder au terrain n'a pas été tout de suite évident. Après avoir contacté toutes les associations des paysannes romandes (et celle tessinoise), je me suis directement adressée à la présidente de l'USPF, qui revêt, à mon avis, un rôle particulièrement central dans ma problématique. J'ai eu la chance de pouvoir mener avec elle un entretien qualitatif et exploratoire en virtuel, basé sur un guide d'entretien dirigé. Cet échange – en plus d'avoir enrichi, approfondi et redirigé mes réflexions – m'a donné accès au terrain. A travers un courriel qu'elle a adressé à plusieurs présidentes d'associations de paysannes cantonales, j'ai obtenu un premier rendez-vous. Parallèlement, deux autres entretiens m'ont été accordés par le biais de connaissances. Grâce à ces premières rencontres et à la méthode boule de neige, j'ai pu mener huit entretiens en Suisse Romande et dans le Canton du Tessin (cf. Annexe 3). Les enjeux de ma problématique étant présents sur tout le territoire national, il ne m'a pas semblé nécessaire de cibler une région spécifique. La méthode boule de neige m'a par conséquent amené une pluralité de profils, en termes de type de statut (salariée et indépendante), d'âge, de type de production, de position géographique, etc. Ce travail de recherche ne se veut pas représentatif, il s'inscrit dans le cadre des enquêtes qualitatives et a pour but de réfléchir de manière approfondie à des cas spécifiques qui donnent des pistes à suivre pour des conclusions générales futures.

La méthode utilisée dans les entretiens est celle du récit de vie. Cette dernière permet de donner la priorité aux rapports socio-structurels, aux conditions matérielles, aux

structures des rapports de pouvoir et aux dynamiques de transformation sociale (Bertaux & Singly, 2016) qui sont tous des éléments centraux dans ce travail de recherche. Le récit de vie s'inscrit dans l'approche socio-anthropologique et demande normalement de longs et multiples entretiens avec la même personne, car même si le·la chercheur·euse pose des filtres – dans mon cas, l'obtention du statut juridique – le récit de vie est substantiellement la narration d'une personne au regard d'une expérience vécue et nécessite un degré d'approfondissement important. Cette narration est le résultat du parcours biographique de la personne interviewée, de la réflexion et de l'interprétation de son vécu et finalement de la relation dialogique avec le·la chercheur·euse<sup>50</sup> (Bertaux & Singly, 2016). La méthode du récit de vie permet d'obtenir du matériel à analyser incluant les symboles, les émotions et les perceptions des interviewées et de donner une place centrale à ce que les femmes dans l'agriculture ont à dire sur une thématique qui les concerne.

Dans notre cas, nous avons mis en application la méthode des récits de vie par des entretiens qualitatifs semi-directifs, dans le but de laisser raconter aux interviewées leurs expériences et ressentis autour de l'obtention du statut juridique. Deux éléments majeurs séparent notre méthodologie de celle décrite par Daniel Bertaux dans son livre sur le récit de vie (2016). Premièrement, la méthode du récit de vie se fait normalement sans l'utilisation d'un guide d'entretien (ou avec l'annotation de quelques questions de départ), mais en étant débutante dans le domaine de la recherche, j'ai décidé d'en utiliser un qui soit peu contraignant et dans lequel les questions laissent assez d'espace à la personne interviewée. Lors des deux premiers entretiens, le guide était beaucoup plus directif, mais par la suite, la mise en place d'un nouveau guide d'entretien semi-directif a effectivement laissé les interviewées s'exprimer plus librement et aborder les sujets de manière plus approfondie. Le deuxième élément qui différencie notre méthodologie de celle normalement appliquée est le fait de n'avoir mené qu'un seul entretien par personne. Ce choix est dû à une question de *timing* : les entretiens ont été menés entre mars et mai

---

<sup>50</sup> Comme dit auparavant, l'enquêteur·trice joue un rôle central dans la construction de la narrative. Aux yeux des interviewées je me suis présentée en tant qu'étudiante universitaire dans la durabilité n'appartenant pas au milieu de l'agriculture. Mes caractéristiques (étudiante et personne du milieu urbain) ont suscité un certain enthousiasme, car j'incarne potentiellement la possibilité que ville et campagne puissent recommencer à communiquer (cf. Sous-chapitre 4.2.5). J'ai volontairement tu ma perception de la durabilité, mes positions politiques ainsi que mes questionnements liés à l'éthique animale pour ne pas fragiliser le rapport de confiance qui était selon moi important pour la réussite de l'entretien. Il est difficile, mais ce serait intéressant, de comprendre si le fait d'être une jeune femme a joué un rôle lors du déroulement des entretiens.

2022. Un éventuel deuxième tour d'entretiens aurait dû se dérouler en été, moment le plus chargé en termes de travail pour le secteur de l'agriculture. Toujours pour une question de charge de travail des interviewées, j'ai décidé de mener des entretiens d'environ une heure et demie, et non davantage. Tous ont duré entre une heure et une heure et demie.

A l'exception du premier entretien exploratoire et un second qui s'est déroulé en virtuel, tous ont été menés au sein des fermes respectives. Cette mise en contexte physique a créé une ambiance conviviale lors de l'entretien. Ceci a également permis des moments de découverte, car j'ai pu observer les activités agricoles des interviewées et même y participer à une occasion. Les déplacements dans les fermes m'ont incité à tenir un journal de bord notifiant les expériences et les ressentis vécus, une pratique souvent utilisée dans les approches ethnographiques. La visite dans les fermes et les discours en dehors des enregistrements ont été reportés dans le journal de bord avec mes mots. Finalement, comme j'ai vécu tous les entretiens comme des expériences enrichissantes et m'inspirant des mots de Vinciane Despret sur la dévalorisation que l'anonymat déontologique exerce sur les populations déjà invisibilisées (Despret, 2020), j'ai décidé, avec le consentement des personnes interviewées, de conserver le prénom de ces dernières dans la rédaction de ce travail de recherche.

Tous les entretiens de sont déroulés avec le même *iter* de début : une présentation personnelle, une explication de la thématique de recherche et l'accent mis sur le fait que j'étais intéressée par tout ce que les femmes interrogées avaient envie de raconter. L'ensemble de leur propos était pertinent pour moi. Chaque entretien a été enregistré, après avoir reçu le consentement de la part des interviewées.

#### ◆ *Limites de la démarche*

La prise de contact par boule de neige s'est avérée efficace mais elle a présenté des limites. Le seul critère de choix de l'échantillon était d'abord celui du statut de co-exploitante. Je me suis vite rendue compte que le statut juridique spécifique n'est pas particulièrement objet de discussion entre personnes du milieu et qu'il est difficile de trouver uniquement des femmes avec ce statut spécifique. Mon échantillon s'est alors élargi à toutes femmes avec un statut, soit d'indépendante, soit de salariée. L'échantillon

est finalement composé d'une salariée, d'une collaboratrice agricole, de quatre co-exploitantes et de deux cheffes d'exploitation. Le même problème s'est posé avec l'usage de l'appellation « paysanne » dans ma recherche de personnes à interviewer. Comme je l'ai déjà spécifié lors de la revue de littérature, ce terme est ambigu. Si l'objectif initial était d'interviewer des paysannes dans le sens de femmes avec un brevet de paysanne, mon échantillon final comprend aussi des agricultrices (avec un CFC ou diplôme d'agronome). Cette situation pose des limites dans l'analyse du statut juridique en termes d'acquis. L'obtention d'un statut semble plus « logique » pour les agricultrices, car leur formation est centrée sur des compétences de gestion et est conçue dans l'optique de former des chef·fe·s d'exploitation. Les motivations qui visent à obtenir un statut juridique peuvent donc être très différentes entre paysannes et agricultrices. La variété de mon échantillon ne m'a pas permis d'arriver à une saturation du terrain, un point souhaité par Bertaux. Cependant, cette diversité a permis de mener des réflexions plus transversales.

### 3.1.2 Analyse des entretiens

Les entretiens, tous enregistrés et retranscrits intégralement, ont été analysés par la théorisation ancrée proposée par Pierre Paillé. La méthode de la théorisation ancrée est divisée en six étapes : l'examen phénoménologique ou descriptif des données, l'analyse à l'aide des catégories conceptualisantes, la mise en relation des catégories et propriétés, l'intégration analytique de l'ensemble, la modélisation des phénomènes émergents et la consolidation de la théorisation.

La première étape est composée de deux parties, l'une phénoménologique, l'autre descriptive. Il s'agit d'abord « *de faire preuve d'une présence attentive généreuse, empathique et curieuse face à ce que la vie de l'autre a de singulier* » (Paillé, 2017, p. 71). Paillé conseille de transcrire les témoignages à travers des énoncés phénoménologiques. De mon côté, j'ai décidé de suivre la méthodologie de Bertaux et de simplement retranscrire intégralement les entretiens. La deuxième partie de la première étape est descriptive : le·la chercheur·euse essaie de capter et de transcrire tout ce qui est non verbal. J'ai adopté une posture descriptive à travers l'élaboration du journal de bord.

La deuxième étape se base sur un travail de catégorisation : construire *de facto* des catégories qui « *incarnent la compréhension d'un phénomène* » (Paillé, 2017, p. 75). Les catégories sont des ensembles d'indices, qui ressortent des entretiens et qui représentent les propriétés de la catégorie. Les catégories constituées ne sont pas forcément toutes utilisées par la suite, certaines peuvent perdre de l'intérêt lors du parcours de l'analyse. Comme l'affirme Paillé,

« *La logique de l'enquête théorisante consiste à procéder d'abord de manière rigoureusement méticuleuse, puis de passer à un type de travail plus sélectif, de poursuivre des pistes et d'en abandonner d'autres, pour finir, bien souvent, par laisser tomber certaines données au profit d'une intégration analytique de l'ensemble* » (Paillé, 2017, p. 75).

La troisième étape consiste à la mise en relation des catégories et des propriétés. Pendant celle-ci, le·la chercheur·euse essaie de trouver des liens entre les catégories. Ce travail d'analyse permet de créer d'autres catégories qui incluent celles de la deuxième étape, conduisant ainsi à un état de réflexion plus profond (cf. Annexe 4).

L'intégration analytique de l'ensemble est la quatrième étape du processus et vise à aboutir à « *une représentation formalisée de l'architecture et de la dynamique des phénomènes à l'étude* » (Paillé, 2017, p. 79). Pendant cette étape, il est donc important de repérer un ou plusieurs phénomènes centraux qui répondront à des hypothèses de recherche.

La cinquième étape, appelée « *modélisation des phénomènes émergents* », représente la tentative de redonner le noyau central de ce qui a été découvert. Dans notre cas spécifique, l'exercice sera de fusionner la modélisation des résultats de terrain avec la modélisation de la théorie de Fraser.

La dernière étape consiste dans la consolidation de la théorisation. Consolider signifie montrer de manière transparente tout le parcours analytique (fausses pistes comprises) et mettre à l'épreuve la proposition de théorisation qui a été faite « *en cherchant volontairement à la mettre en faute, en accordant un intérêt particulier aux cas négatifs (aux données qui n'entrent pas dans le schéma), en investiguant une dernière fois des scénarios alternatifs* » (Paillé, 2017, p. 82). Ceci est l'objet du chapitre de discussion.

### 3.2 Comprendre et redonner le contexte de la problématique afin d'en saisir au mieux les enjeux

La méthode du récit de vie a également comme but de monter en généralité et de thématiser les rapports de pouvoir et les structures sociétales en jeu. Les éléments socio-historiques présentés lors de la revue de littérature permettent de saisir une partie du contexte dans lequel la question de recherche s'inscrit, ainsi que d'y réfléchir de manière plus approfondie. En effet, les éléments contextuels ont permis de construire des modèles de valeurs institutionnalisés et de réfléchir à leur déconstruction. D'autres éléments socio-historiques auraient pu être pris en considération.

### 3.3 Réfléchir à la thématique en termes de justice et l'inscrire dans un discours moral de transformation sociale

Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent, la théorie de justice sociale de Fraser a été choisie pour réfléchir aux discours de précarité et d'invisibilité des femmes dans l'agriculture sous l'angle de l'injustice de genre. Sa conception politique de la justice *via* les institutions nous est apparue tout de suite comme pertinente pour notre thématique. L'attribution d'un statut juridique est effectivement un processus institutionnalisé et les enjeux économiques, culturels et politiques présentés dans la revue de littérature permettent de réfléchir à la justice de manière tridimensionnelle. La construction du guide d'entretien s'est alors faite sur trois axes, de manière à prendre en considération toutes les dimensions de la justice sociale. De même, des questions concernant par exemple la division des tâches ou la prise de décision ont été énoncées de manière à questionner la parité de participation à l'intérieur de la ferme. Les réponses catégorisées grâce à la théorisation ancrée ont pu être intégrées dans le schéma présenté lors du cadre théorique. Un guide d'entretien semi-directif mais axé sur les dimensions de la justice a permis de laisser suffisamment d'espace de marge de manœuvre aux personnes interviewées, mais également d'opérationnaliser une théorie de philosophie politique, parfois difficilement applicable aux enquêtes de terrain. Finalement, même en gardant au centre le niveau individuel, à savoir le vécu des interviewées, l'utilisation de

la théorie de Fraser permet de monter en généralité et de réfléchir à des discours de transformation sociale.

## CHAPITRE 4

### RÉSULTATS

Dans ce chapitre, les résultats de recherche sont présentés en trois parties. La première se focalise sur le récit individuel des interviewées et nous aide à comprendre pourquoi elles ont décidé d'acquérir un statut juridique. La deuxième se concentre sur des éléments contextuels liés à l'agriculture mentionnés lors des entretiens. La troisième partie est consacrée aux trois dimensions de la justice : économique, culturelle et politique.

#### 4.1 Le statut juridique comme élément d'une trajectoire biographique

Ce sous-chapitre a pour but de fournir quelques éléments qui permettent de comprendre le cadre biographique dans lequel s'inscrit le choix de devenir salariée ou indépendante dans une ferme. Le statut juridique représente un événement de vie qui ne peut être expliqué qu'en prenant en considération le reste du parcours biographique. Les récits de

vie des femmes interviewées permettent de comprendre, de motiver et de légitimer le choix d'obtenir un statut juridique.

Le parcours professionnel des femmes interviewées a été façonné par un ancrage familial à l'agriculture. Cet aspect leur a permis d'établir des comparaisons des inégalités de genre entre générations et de prendre conscience de ces dernières. Dans leurs témoignages, le statut juridique correspond à une nécessité de satisfaire un besoin spécifique ou à une étape évidente du parcours professionnel, en particulier dans le cas des agricultrices et des agronomes. Pour certaines d'entre elles, la volonté d'obtenir un statut juridique est liée à leur rapprochement du milieu associatif. Le sous-chapitre se conclut avec une brève exposition de la perception de leur vie en termes de bien-être.

#### ◆ *Les racines dans le milieu agricole*

Presque toutes les femmes interviewées<sup>51</sup> sont issues du milieu agricole ou comme c'est le cas d'une d'entre elles, avaient des contacts étroits avec des membres de la famille qui travaillaient dans l'agriculture. Toutes évoquent des souvenirs liés à l'agriculture de manière positive, mais la dureté du travail a conduit certaines d'entre elles à un éloignement temporaire de ce milieu.

*« Je suis née dans une famille agricole [...], mes parents étaient agriculteurs de montagne [...] En fait, c'était une vie de travail, famille-travail. Donc les enfants, nous enfin, avec ma sœur qui a une année en moins que moi, on a travaillé depuis qu'on savait marcher, quoi. On était tout le temps fourrées dehors et à l'écurie, [...] c'est vrai que ça, ça a nourri un peu la passion pour la terre et le métier »* (entretien avec Sabine).

*« Je suis née et j'ai grandi dans cette réalité, mais je l'ai aussi répudiée. J'exagère en disant « répudiée », mais j'ai toujours dit que je n'aurais jamais fait la paysanne parce que je voyais mes parents tellement galérer, on travaille toujours, peu de temps pour les enfants... Je souffrais beaucoup, car je n'avais pas de cadeaux, de vacances... Je me disais "non, vraiment, plus jamais" »* (entretien avec Tessa<sup>52</sup>).

---

<sup>51</sup> Principalement axé sur des questions d'ordre politique, l'entretien exploratoire, cité dans ce travail, est en premier lieu considéré comme un apport d'une figure institutionnelle, et dans une seconde mesure comme le témoignage de paysanne travaillant dans l'exploitation familiale.

<sup>52</sup> L'entretien avec Tessa s'est déroulé en italien. Toutes les citations ont été traduites en français par moi-même.

Le retour à l'agriculture s'est fait de manière différente entre les interviewées. Certaines, comme Mireille, voyaient un projet pédagogique pour lutter contre le fossé ville-campagne, Stéphanie ne voulait pas que la ferme familiale soit vendue, alors que Tessa sentait un fort attachement aux habitudes et aux histoires des générations passées.

*« Un jour, on était en train de faire le fromage et ma maman m'a dit quelque chose comme "ton grand-papa aimait beaucoup, quand il préparait le fromage, pouvoir manger le caillé chaud directement de la chaudière". Et ça m'a tellement pris l'émotion, cette histoire de mon grand-papa, que j'ai dit "mais c'est ça que je veux faire, en fait". C'est un peu bizarre de dire que ça a été la première étincelle d'amour parce que ça faisait trente ans que j'étais là, mais c'est comme ça qu'est partie la chose » (entretien avec Tessa).*

Le retour dans le milieu agricole s'est, dans la grande partie des cas, opéré par le biais du mariage. La majorité des femmes interviewées ont « atterri » dans la ferme de leur propre mari. Mais pour la plupart d'entre elles, ceci n'a pas été la raison pour laquelle elles ont choisi de construire leur vie autour de l'agriculture. La passion pour la nature et les animaux et les formations dans le domaine de l'agriculture ont été déterminantes.

*« J'ai toujours eu l'idée de développer un projet pas mal centré sur les chevaux, plus une partie vaches allaitantes, quelque chose comme ça, et peut-être dans un premier temps bosser à un petit pourcentage dans une école d'agriculture comme à Grangeneuve » (entretien avec Mathilde).*

*« Je savais ce que je voulais, donc je n'ai jamais eu aucune crainte où opposition. Ce que j'ai fait, ça me paraissait la continuité logique de ma vie » (entretien avec Sabine).*

Le type d'agriculture est souvent le fruit d'une réflexion sur les activités menées par les parents ou les beaux-parents. Parfois, il s'inscrit dans une continuité, parfois dans une rupture. Tessa a choisi par exemple de poursuivre l'agriculture biologique, débutée par ses parents et d'approfondir ses connaissances en biodynamie. Au contraire, Stéphanie, se rappelant des engrais et des pesticides que son père utilisait, a décidé de convertir la ferme en biologique. De même, elle a décidé de ne plus s'occuper de vaches allaitantes ou de génisses en pension, comme le faisait son père, pour se consacrer aux poules pondeuses. Ces changements n'ont pas été simples à accepter pour son père.

◆ *Des réflexions sur la parité de genre*

*« Je viens du milieu agricole, ma mère n'a jamais été salariée. Pourtant c'est vraiment elle qui menait tout le domaine. Mon père, il avait dû reprendre l'exploitation ; il n'aimait pas forcément ça, donc c'était elle qui avait dynamisé, qui a tout fait pour. Mais tout était au nom de mon père, toujours. Ma belle-mère aussi. Une belle-mère parfaitement adorable, mais, je dirais, elle n'a jamais rien ni décidé, ni... Elle n'a jamais été associée à quoi que ce soit. [...] Je ne suis pas sûre que si on pose la question à mon mari, en lui disant, en revenant à la génération d'avant, en disant, « est-ce que la situation dans laquelle ta maman était t'a choqué ? ». Je ne pense pas que... Non, c'était comme ça. Elle travaillait sur l'exploitation, mais elle était femme au foyer. Comme l'épouse de l'ouvrier » (entretien avec Mireille).*

Les enjeux autour des inégalités de genre dans l'agriculture ont souvent été abordés à travers une comparaison intergénérationnelle. Il existe une certaine prise de conscience de l'invisibilité et de la précarité dans laquelle les femmes des générations précédentes ont pu vivre. En comparaison, les générations actuelles bénéficient de conditions plus égalitaires, et selon une partie des interviewées, de conditions complètement égalitaires.

*« Comme je vois ma maman, c'était un travail plus dur et moins reconnu. Mais là en tout cas, vu les paysannes que j'ai rencontrées au brevet de paysanne, ça tend à changer quand même, elles sont plus à être l'équivalent de l'homme sur l'exploitation. J'ai l'impression qu'elles le sont vraiment » (entretien avec Stéphanie).*

*« En tout cas, moi je me sens tout à fait bien dans cette situation, je n'ai pas l'impression que ça soit injuste. Puis ça a beaucoup changé ces cinquante dernières années, à l'époque les femmes n'étaient même pas rémunérées » (entretien avec Mathilde).*

De manière générale, les interviewées considèrent que les conditions des femmes se sont améliorées par rapport aux générations passées. Cependant, plusieurs d'entre elles ont raconté des formes d'inégalités de genre qui persistent même aujourd'hui. Certaines, comme Cosette, ont soutenu que l'égalité reste « *un combat de tous les jours* ». Nous approfondirons cet aspect dans les pages suivantes.

◆ *Décider pour un statut : une question de pragmatisme*

Le choix de devenir salariée ou indépendante est spécifique à chaque récit biographique. Dans tous les cas, le but d'obtenir un statut juridique était celui de satisfaire un besoin.

Le projet professionnel de Cosette consistait par exemple à avoir une activité propre à elle :

*« Pour moi, c'était plus important d'avoir une branche de production sur l'exploitation, c'est vrai qu'autrement... J'aurais été sûrement à l'extérieur à travailler. C'était aussi pour avoir quelque chose pour moi, quoi, c'est ça. On a besoin »* (entretien avec Cosette).

À la suite de la mort d'un proche, Mireille a voulu se protéger et sauvegarder la ferme en cas d'accident ou de décès. Tessa et Stéphanie étaient dans l'optique de reprendre l'exploitation familiale et Sabine a préféré un statut de collaboratrice agricole plutôt que celui d'indépendante, car comme elle l'explique :

*« Ça me laisse la liberté, ça veut dire que je peux faire ce que je veux, quand je veux, où je veux. Donc si un jour je vais reprendre du boulot à côté ou quitter mon activité sur la ferme, je n'ai aucun lien juridique »* (entretien avec Sabine).

La question de l'utilité du statut est particulièrement présente dans les discours de Mireille. Elle raconte qu'au début, elle ne voyait pas de sens d'avoir un statut et qu'il est nécessaire qu'un travail de sensibilisation et d'information se fasse sur les avantages économiques que l'obtention d'un statut amène, car « il ne faut pas *se leurrer, il faut qu'il y ait un bénéfice financier qui puisse être mis en avant* ». Ces discours sont parfois exposés par les comptables de l'exploitation qui évaluent quelle forme juridique est la plus pertinente dans une situation spécifique. Le choix du statut est le résultat d'une analyse du fonctionnement, souvent complexe, de la ferme. Le statut d'indépendante n'est pas toujours la solution idéale en termes de risques financiers. Être indépendante signifie être responsable des bénéfices comme des dettes, mais ça ne veut pas pour autant dire être propriétaire des infrastructures. L'une des questions à se poser concerne donc la volonté d'investir du capital dans une propriété que l'on ne possède pas. Le choix du statut doit être analysé au niveau économique et au niveau d'engagement au sein de la ferme. Mireille rappelle que comme la vie privée et la vie professionnelle sont profondément liées, d'autres enjeux sont à prendre en considération :

*« C'est vrai que c'est assez compliqué, parce qu'après on rentre dans une sphère privée et quelque part aussi dans l'affectif »* (entretien avec Mireille).

#### ◆ *Profession et autodéfinition*

Après avoir exercé des activités professionnelles à l'extérieur, Mireille et Ruth ont décidé de se consacrer entièrement à la ferme. Ce choix les a amenées à se questionner sur la façon de se définir.

« *Quand je dois remplir une feuille et on met la profession, [je me dis] "je mets quoi ?". Pendant longtemps, j'ai mis enseignante parce que c'était ma profession. Jusqu'au jour où je me suis dit, "bon, c'est bien joli, mais j'enseigne plus". Alors c'est ma formation, mais ce n'est pas ma profession, c'est ma formation, enseignante. Après j'ai mis une barre, j'ai dit "non, c'est trop dégradant, ce n'est pas possible" » (entretien avec Mireille).*

« *Avant, j'avais toujours quelque chose, j'étais enseignante, j'ai fait mes études, j'ai enseigné à des paysannes. Alors là, c'est clair, on a un certain statut, c'est ok. Mais après que j'ai arrêté, j'ai dit "ah maintenant, est-ce que ça me suffit ?". Je trouve, c'est quand-même un parcours, mais je trouve que c'est absolument ok. Mais pour ça, il faut un processus de dire "ah, je n'ai pas besoin", "ah je suis encore ça et ça et ça" [...] Bon, c'est un petit peu la même chose si une femme décide de rester à la maison. Parce que là, pour les autres "ah je suis à la maison". Ils ne voient pas vraiment que j'ai une profession encore ici, que je travaille à 80% dans une profession ; de l'extérieur, alors "je suis là, je suis à la maison". Si vous avez une fois quatre enfants, vous décidez "je reste à la maison", "ah, qui je suis avec ça !". Ouais, "je suis maman au foyer" » (entretien avec Ruth).*

#### ◆ *Prise de position associative et politique*

Deux femmes interviewées sont actives dans les associations des paysannes qui promeuvent entre autres, le travail salarié et une meilleure protection sociale pour les femmes dans l'agriculture. Le statut juridique a été, et est encore, objet de discussion au sein de ces associations. Lors de certains projets, elles ont été activement impliquées, pour d'autres, elles ont suivi la mise en place. C'est le cas par exemple de l'élaboration du classeur *Paysanne en toute conscience* à laquelle la mère de Cosette a activement participé. De même, la mère de Tessa, « *combative et soixante-huitarde* » lui a transmis des discours d'écologie et de justice sociale. La proximité des milieux associatifs et le partage de réflexions politiques avec leurs proches les ont amenées, dans certains cas, à se questionner sur leur propre statut et leur contribution à l'intérieur de la ferme.

◆ « *J'ai créé mon monde idéal* » : un aperçu sur les ressentis personnels

Comme l'expriment ces mots de Ruth cités dans ce sous-titre, toutes les interviewées parlent de leur vie de manière satisfaite, passionnée et apaisée. Les espaces de vie, le lien étroit avec la nature et les animaux et la profession en soi donnent aux interviewées un sentiment de satisfaction et leur choix de vie est chargé de sens pour elles. Cosette évoque « *le plus beau métier au monde* », Tessa affirme qu'elle ne pourrait pas être dans un autre endroit que sa ferme. Le sentiment de chaque interviewée est d'être bien dans la situation dans laquelle elle est. Leur envie de continuer est dictée par une passion.

« *J'aime ce que je fais et je le fais avec les tripes* » (entretien avec Mireille).

« *Pour moi, on a quand même une sacrée chance de vivre ce mode de vie là, et puis c'est quand-même une liberté, une indépendance, tu t'organises, t'es ton propre chef. Ça, c'est quelque chose que je dis souvent, que le dimanche, ce n'est jamais le blues du dimanche soir et ça quand même, je trouve que c'est un luxe. [...] Ça, c'est aussi quelque chose qui a beaucoup de valeur pour moi, de se lever et puis d'avoir envie d'aller sur la ferme. Je suis assez épanouie dans cette vie, des fois je trouve qu'il y a une contrepartie, il y a pas mal de sacrifices, mais pour moi c'est le principal élan, quoi. Donc je peux dire que je suis épanouie et puis... d'être toujours dehors, d'avoir la compagnie des animaux, d'avoir toute cette vie autour de soi, ce mouvement, ça me plaît beaucoup* » (entretien avec Mathilde).

## 4.2 Des questions agricoles et rurales au centre des récits

Lors des entretiens, les discours autour de l'agriculture se sont avérés centraux et structurants dans les réflexions des interviewées.

◆ *Exploitation ou entreprise ?*

Dans les réflexions de Mireille, différentes conceptions de la ferme familiale ressortent. Elle explique certains enjeux liés à la notion d'« exploitation familiale » : une implication majeure (et peut-être non-rémunérée) des conjointes dans la ferme et une pression plus forte sur la reprise de la part des enfants.

« *Dans l'agriculture, il y a une chose qui est très lourde, c'est l'héritage familial. En Suisse, plus j'avance et plus je me dis que j'espère qu'au fil des années et des générations, on puisse arriver à quelque chose de plus léger qui soit un petit peu comme en France. En France, ça reste des entreprises agricoles, souvent des SA ou*

*des SARL. Donc elles se vendent. Tandis que nous, on a cette notion de patrimoine, c'est une exploitation. D'ailleurs dans la loi et dans les formulations, on ne parle pas d'entreprise agricole, on parle d'exploitation agricole et puis souvent d'exploitation familiale, donc ça a vraiment le poids patrimonial » (entretien avec Mireille).*

*« Par contre, on a toujours cette notion d'exploitation familiale. Et ça, je trouve que la femme porte quand-même... C'est lourd. C'est souvent lourd parce que dans la relation, dans la communication, la femme fait beaucoup. Ça passe beaucoup par elle, c'est un peu le centre et l'équilibre » (entretien avec Mireille).*

L'entreprise ou exploitation familiale comporte des choix d'engagement parfois différents par rapport à d'autres situations de salariat.

*« C'est un statut celui de [collaboratrice agricole] qui me convient, enfin, moi qui me convient du moment où mon mari était propriétaire, s'il n'était pas propriétaire, je n'aurais peut-être pas fait collaboratrice agricole de la communauté d'exploitation [...] ou je l'aurais envisagé différemment, j'aurais été plus carrée sur les temps de travail, parce que là, je suis très souple. Des fois, je suis en congé, puis je viens quand même inséminer une vache parce que je sais que c'est dans l'intérêt de tout le monde. Et puis l'intérêt de l'entreprise, de quelqu'un qui possède l'entreprise » (entretien avec Sabine).*

Selon les femmes interviewées qui réfléchissent à la remise de leur ferme, la viabilité de l'exploitation est la priorité. Le·la successeur·e est un élément secondaire par rapport à la survie de la ferme. Dans le cas de Cosette, certains choix d'investissement ont aussi été influencés par les intérêts du fils qui est potentiellement le futur repreneur de la ferme.

*« C'est vrai que lui [le fils], il n'aime pas trop ça non plus [ferme avec des vaches allaitantes]. Alors c'est vrai qu'on n'avait pas non plus envie d'investir dans une nouvelle ferme et puis que lui dans dix ans il nous dise "de toute façon moi des vaches, ça ne m'intéresse pas". Donc, c'était en fait un deuxième critère qui nous a fait dire qu'on n'allait pas investir pour des vaches » (entretien avec Cosette).*

*« Je pense qu'on a créé un outil de travail, mais cet outil de travail, il n'est pas... Si ce n'est pas nos enfants, ça sera quelqu'un d'autre, quoi. Mais qui puisse éventuellement perdurer » (entretien avec Mireille).*

*« Moi, je suis fière que ça tourne ici, je trouve c'est bien, c'est une entreprise » (entretien avec Ruth).*

*« Maintenant c'est un petit peu la transition. Dans quelques années, il faut avoir une suite ici. Et ce ne sont pas nécessairement nos enfants qui prennent la relève. Alors qu'on boucle bien ici et qu'on trouve quelqu'un qui continue, ou ça peut être aussi complètement une autre forme » (entretien avec Ruth).*

◆ *Défense des droits des femmes ou défense professionnelle ?*

Certaines interviewées sont actives dans les associations des paysannes, alors que d'autres s'engagent dans d'autres structures pour la défense professionnelle. Certaines ne sont pas engagées mais indiquent que la défense de la branche est primordiale et qu'elle passe avant les combats pour les droits des femmes. Pour certaines femmes interrogées, les associations des paysannes incarnent des stéréotypes auxquels elles ne s'identifient pas. Pour d'autres, les conditions d'égalité pour lesquelles ces associations militent sont déjà acquises.

*« Moi, je suis plus active dans la défense professionnelle, défendre notre métier, notre AOP Gruyère ou à Prométerre, faire la défense professionnalisée des initiatives populaires, des choses comme ça. Je ne dis pas qu'elles [l'USPF] le font pas, mais moi je ne peux pas être partout quoi, donc j'ai fait un choix et puis ce n'est pas, ce n'est pas celui-là, ça veut dire que je ne suis pas très active à ce niveau de femme de paysan, si vous voulez. Moi, je suis plus active au niveau professionnel, pour ma profession, que j'ai choisie » (entretien avec Sabine).*

*« Je n'ai pas l'impression que j'ai besoin vraiment qu'on me soutienne, je préfère qu'on soutienne l'agriculture » (entretien avec Stéphanie).*

*« Ma belle-mère, elle m'a un peu indirectement inscrite [à l'association des paysannes], mais pour le moment j'ai que payé la cotisation, mais ouais ce n'est pas quelque chose qui... Peut-être que je devrais aller pour découvrir, ça pourrait être sympa, mais cette image de femme de paysans, ce n'est pas forcément quelque chose à laquelle je m'identifiais directement, et puis je n'avais pas envie d'aller à ces réunions. Elles sont quand même plus âgées et pas forcément... Mais je devrais peut-être y aller pour faire connaissance, ça fait un petit préjugé de ma part aussi » (entretien avec Mathilde).*

◆ *Des éléments structurels de l'agriculture*

Chaque femme interviewée a cité certains éléments liés aux conditions de travail dans l'agriculture qui étaient également ressortis dans la revue de littérature. Travailler dans l'agriculture peut s'avérer compliqué en termes d'heures de travail et de quantité de

« paperasse ». Il est également nécessaire d'être souple face aux imprévus et vigilant·e à la viabilité de la ferme. Les relations intergénérationnelles sont également citées comme pouvant être une ressource précieuse (en termes de soutien et de main d'œuvre), mais également génératrices de conflits, en particulier avec la belle-famille. Finalement, comme vie privée et professionnelle sont intimement liées, Sabine remarque que cet élément peut être une source de difficulté pour les personnes qui vivent sur l'exploitation sans y travailler.

*« On n'a pas une vie privée et une vie professionnelle, tout est entremêlé, alors ça, il faut le vouloir ! Parce que d'essayer de cloisonner, encore avec le beau-père à table et les apprentis à table, de cloisonner, ben ça bat comme contre des moulins à vent, là. [...] Alors, je peux comprendre qu'il y ait certaines femmes paysannes qui si elles ne sont pas du tout impliquées dans la ferme, ça peut être pesant. Ça, je peux comprendre. Parce que comme il y a tout le temps des trucs à régler, à résoudre, ça revient tout le temps, c'est difficile de passer outre dans la vie quotidienne »* (entretien avec Sabine).

#### ◆ *Ethos paysan*

Lors des entretiens, certains propos ont fait écho aux figures du « travailleur indépendant » et du « producteur nourricier », deux éléments centraux de l'éthos paysan défini par Forney.

*« De la paysannerie on en a encore besoin, parce que c'est quand même nous qu'on est là pour nourrir quand même notre pays »* (entretien avec Cosette).

*« Pour moi, on a quand même une sacrée chance de vivre ce mode de vie là et puis c'est quand-même une liberté, une indépendance, tu t'organises, t'es ton propre chef »* (entretien avec Mathilde).

*« Puis, après la femme dans l'agriculture, c'est celle qui produit, qui transforme et qui vend. Plus beaucoup de métiers qui font partie dans les trois secteurs de l'économie, à part l'agriculteur et le vigneron, il n'y a plus grand monde. Et ça, je pense que ça lui donne une vision complète du monde de la consommation, donc du monde extérieur »* (entretien avec Mireille).

La figure du « successeur succédé » est moins présente, même si la possibilité de pouvoir transmettre la ferme à ses propres enfants semble être un souhait de plusieurs familles des femmes interviewées. La figure du « gestionnaire » ressort dans les discours de

interviewées lorsque qu'elles évoquent les compétences multifonctionnelles des femmes dans l'agriculture (cf. pages suivantes).

◆ *Ville et campagne : un fossé qui interpelle*

Plusieurs femmes interviewées ont exposé leur préoccupation face à la communication difficile entre populations urbaine et rurale. Elles avancent qu'il est nécessaire de recréer des liens et des connaissances communes. Les problématiques mentionnées concernent les questions politiques (par exemple l'initiative populaire sur l'élevage intensif<sup>53</sup>) qui illustrent un décalage entre les requêtes de hauts standards et la demande effective de produits suisses ou locaux, les conflits de voisinage et la méconnaissance des métiers agricoles et des réalités rurales. Plusieurs interviewées ont exprimé leur volonté d'expliquer leur travail à la ferme afin de répondre à ces problématiques.

*« C'est difficile. On a toujours un peu l'idéal de ce qu'on aimerait et le temps, la météo font que ça se passe bien et qu'on peut faire ça et que ça marche. Puis des fois [ça ne marche pas] et les pertes sont pour toi. [...] Il y a un gros jugement qui est porté sur les méthodes. Alors oui, on doit faire mieux, [...] mais des fois je trouve que ce n'est pas si évident pour nous parce que t'as vite ce jugement, et puis de l'autre côté, celui qui juge est-ce qu'il connaît tous les paramètres et comprend toute l'ampleur du truc ? Et ça des fois, on a l'impression toujours d'être les gros pollueurs, les gros méchants, les gros fautifs de tout ça » (entretien avec Mathilde).*

*« Moi j'essaierais vraiment beaucoup d'acheter le plus possible directement chez les agriculteurs, directement suisse, parce que c'est bien joli de vouloir toujours plus – nous on a un peu ce sentiment – les normes suisses sont toujours plus exigeantes, mais de l'autre côté... Il faut que les gens achètent parce qu'il y a toujours des gens qui vont acheter des œufs ou des produits qui viennent du Brésil, il y a des antibiotiques dedans. Il y a tellement un décalage et des fois on se dit qu'on va toujours dans cette direction en Suisse, il se crée un peu ce fossé » (entretien avec Mathilde).*

*« Il y a des fois où je suis désolée de voir que pour la x-ème fois on a dit à la même personne qui promène son chien, "est-ce que vous pourriez tenir votre chien en laisse quand il passe dans les cultures ? ". Enfin voilà, ce n'est pas de l'herbe. "Ah ben, c'est comme à côté", "mais non, à côté c'est de l'herbe, oui, là c'est du blé". "Comment voulez-vous que je sache ? ". Enfin voilà, "tenez votre chien, ou alors enfin débrouillez-vous pour qu'il n'aille pas dedans ou alors éduquez-le". Enfin des*

---

<sup>53</sup> L'initiative populaire sur l'élevage intensif visait à « à interdire "l'élevage intensif" et à introduire dans la Constitution la notion de dignité des animaux dans les élevages agricoles » (OSAV, 2022) et a été refusée par le peuple le 25 septembre 2022.

*bêtises de ce genre quoi, donc là il y a beaucoup d'éducation à faire aussi »* (entretien avec Mireille).

En se référant aux paiements directs, « *C'est dommage, car la personne moyenne pense que les agriculteurs vivent sur le dos de la population. Mais en vérité, avec tous les coûts qu'on a, c'est impossible. C'est impossible sans ça* » (entretien avec Tessa).

« *C'est toujours communiquer, communiquer, expliquer, inviter les gens à venir à la ferme* » (entretien avec Cosette).

#### ◆ *Des questionnements d'ordre éthique*

Le bien-être animal et l'impact écologique sont des éléments que plusieurs femmes interviewées ont cités en tant que questionnements personnels.

*« Mais ce n'est pas comme si le bio était parfait non plus, même pas notre bio. Je veux dire, je passe avec le tracteur de toute façon, qui pollue de toute façon. Donc on est là toujours, si on est attentifs au sujet, au moins si ça touche au niveau moral, on est toujours là à nous demander si on fait bien ce qu'on fait. Je veux dire, même le fait que nous avons notre propre petit abattoir, je me demande toujours si c'est bien ou pas, si je ne perds pas un petit morceau de mon âme à chaque fois qu'un animal va à l'abattoir. On s'interroge sur beaucoup de choses en espérant faire la bonne chose au final, même sur le plan social, on se dit "je devrais virer tout le monde parce que je n'ai pas d'argent pour les payer", mais ensuite on pense qu'on donne à manger, je ne sais pas, à huit ou neuf familles, donc... C'est un travail important aussi »* (entretien avec Tessa).

*« Bien sûr, c'est des thèmes qui nous concernent beaucoup, c'est des sujets qui me parlent beaucoup, qu'est-ce qui est juste, qu'est-ce qui n'est pas juste, surtout, ouais... Après tout ce qui est par exemple les travaux sur les champs, là c'est vrai que c'est toujours difficile, mais il y a toujours des plus et des moins dans chaque situation et des fois c'est difficile de savoir ce qui est moins pire, par exemple pour l'utilisation du Roundup, du glyphosate »* (entretien avec Mathilde).

### 4.3 Les dimensions de la justice sociale à travers le prisme du statut juridique

L'analyse des entretiens a permis d'identifier des éléments liés aux trois dimensions de la justice sociale. Même si Fraser l'englobe dans la dimension économique, un sous-chapitre a été consacré spécifiquement à la division des tâches. Ce choix est motivé d'une

part, par la quantité d'information récoltés et d'autre part, par l'imbrication des dimensions économiques et culturelles dans la question de la division des tâches.

#### 4.3.1 Dimension économique

##### ◆ *Avantages fiscaux et protection sociale et assurantielle*

Au niveau des ressources économiques, les entretiens confirment ce qui a été avancé dans la théorie. L'acquisition d'un statut juridique offre des avantages fiscaux et une plus grande protection sociale à travers la cotisation à l'AVS. Les salariées profitent aussi de la cotisation à la LPP. De plus, le statut juridique garantit généralement un revenu. Il subsiste toutefois des situations où ce n'est pas le cas. L'une des interviewées n'a par exemple pas tout de suite pu toucher un revenu en raison d'un héritage des dettes de la ferme. Des témoignages de précarité financière ont mis en lumière la question de l'héritage. Les infrastructures agricoles nécessitent souvent des investissements importants et la situation économique et matérielle de départ est cruciale. Les investissements ou le remboursement des dettes peuvent effectivement limiter les entrées en termes de revenu, mais aussi la possibilité de cotiser pour un troisième pilier. Les questions des assurances sociales et des allocations maternité sont des points qui ne sont pratiquement pas ressortis lors des entretiens.

##### ◆ *Propriété*

Être cheffe d'exploitation ou co-exploitante ne signifie pas être propriétaire de la ferme. Dans la majorité des situations vécues par les interviewées, la ferme appartient au mari par héritage patrilinéaire. Dans le cas de deux femmes, une agricultrice et une paysanne, c'est l'héritage futur de la ferme qui les a amenées à obtenir un statut : elles ont entrepris les formations d'agricultrice et de paysanne dans le but de reprendre la ferme en tant que cheffes et propriétaires.

##### ◆ *Paiements directs*

Le brevet de paysanne permet l'accès aux paiements directs. Ceux-ci constituent une entrée financière fondamentale dans une grande partie des exploitations. Une agricultrice nous a apporté un élément de réflexion sur une situation spécifique qu'elle a vécu et qui montre la complexité des questions économiques liées à une ferme. Propriétaire de l'exploitation et gestionnaire du petit bétail, elle s'est retrouvée en difficulté financière

en raison d'une co-exploitation conflictuelle. L'agriculteur partenaire s'occupait des éléments plus intensifs de la ferme (grandes cultures et gros bétail) et plus rentables au niveau des paiements directs.

*« Tous les paiements directs, le gros de la politique agricole aujourd'hui, viennent des terrains, des animaux, du gros bétail. Pour les UGB<sup>54</sup>, on a besoin de huit chèvres pour faire une vache et donc lui il avait le noyau dur des subventions. Moi, je prenais un cinquième de ce qu'il prenait, mais j'avais tous les coûts de la ferme au total » (entretien avec Tessa).*

Ce témoignage rappelle ce que le PNR60 avait déjà mis en avant en 2014 au sujet du lien entre paiements directs et inégalités de genre. Même si dans le cadre du UMOS<sup>55</sup>, des avancées en ce sens ont été réalisées – les activités para-agricoles ont été intégrées au UMOS – il reste intéressant de relever que certaines inégalités de genre persistent, en fonction notamment du type d'activités, de la taille des exploitations et de leur rendement en termes de paiements directs.

*« En effet, le calcul de l'UMOS, derrière son apparence neutre, cache de fait un enjeu de genre important. Le calcul a un impact direct sur l'accès à certaines aides publiques, celles-ci étant conditionnées à une taille minimale d'exploitation, jugée à l'aune du travail requis, précisément calculé selon les normes de l'UMOS. Or, ce calcul de la charge en travail que requiert une exploitation ne tient compte que des éléments de production « classiques », relevant de la sphère masculine des activités, à savoir la surface agricole utile, ainsi que le nombre et le type d'animaux » (Droz, Reysoo, et al., 2014, p. 2).*

#### ◆ *Prévention « au cas où »*

Comme le mettent en avant les associations des paysannes suisses lors de leurs campagnes de sensibilisation, le statut juridique représente une sécurité « au cas où » : en cas d'accident grave ou de décès du conjoint ou en cas de divorce. Plusieurs interviewées ont mis en avant cet élément.

---

<sup>54</sup> Unité de gros bétail (UGB) : unité mathématique utilisée pour comparer les effectifs de bétail.

<sup>55</sup> « L'unité de main d'œuvre standard sert à mesurer la taille d'une entreprise agricole à l'aide de facteurs standardisés. [...] La taille de l'exploitation mesurée en UMOS est utilisée dans plusieurs domaines de la politique agricole comme critère pour définir déterminant l'éligibilité pour des aides étatiques » (OFAG, 2021).

L'une des femmes de notre échantillon explique que les rôles liés à la gestion et la propriété, traditionnellement masculins, sont inversés dans sa situation. Elle possède et gère la ferme alors que son mari participe aux travaux à un petit pourcentage sans être formé dans le domaine de l'agriculture et sans être au bénéfice d'un statut juridique. La situation a été contrôlée par un fiduciaire qui a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'attribuer un statut d'ouvrier agricole au mari. La femme interviewée a cependant souligné qu'en cas d'accident grave ou de décès, cette situation juridique pourrait être problématique pour l'avenir de la ferme.

◆ *Travail rémunéré à l'extérieur de la ferme*

Toutes les femmes interviewées ont exercé d'autres professions à l'extérieur de la ferme. Dans la grande partie des cas, l'acquisition du statut juridique, l'héritage de la ferme ou la mise en place d'une branche de l'exploitation dont elles ont la responsabilité a conduit à une plus grande participation de leur part aux travaux de la ferme et donc à une diminution des heures de travail à l'extérieur, voire à un arrêt des activités professionnelles en dehors de la ferme.

#### 4.3.2 La division des tâches à l'intérieur de la ferme

◆ *Complémentarité et interchangeabilité*

Selon les propos des interviewées, la gestion de la ferme est souvent vue comme un travail qui se fait en complémentarité. Trois des femmes ont expliqué cette complémentarité par un discours biologiste, dans lequel l'homme est vu comme naturellement plus fort et la femme naturellement plus attentionnée. Cette division du travail n'est pas perçue de façon inégalitaire par la majorité des femmes interviewées.

*« Les rôles sont différents, moi je n'ai pas la force qu'il a, il y a des rôles, enfin, moi tout ce qui est machines, je n'ai pas forcément beaucoup... Ce n'est pas forcément mon truc. Chacun a son truc, chacun a ses points forts. Enfin, moi je ne me sens pas en infériorité face à lui sur ce métier » (entretien avec Mathilde).*

*« Mais c'est vrai que je suis une femme et que j'ai un corps de femme. Eh bien, quand je suis enceinte, je ne peux pas faire certaines choses, je ne peux pas soulever certains poids parce que je ne suis pas un homme qui fait du crossfit. Donc il y a des choses qui sont clairement différentes entre moi et un homme. Et d'un autre côté, on demande l'égalité des droits... Qu'est-ce que ça veut dire ? Il y a des choses qu'on ne peut pas faire à égalité. Puis il y a des femmes, genre, l'autre fois, il est arrivé*

*une camionneuse. Elle faisait reculer un camion de je ne sais pas quelle taille... Wow ! Je veux dire, je ne devrais pas être surprise, non ? Un homme peut le faire bien, une femme peut le faire bien aussi, et chacun dans ses propres capacités. Mais oui, il y a des choses qui sont différentes. Il n'y a rien à faire. Et on ne sait jamais vraiment comment demander cette égalité ici » (entretien avec Tessa).*

Deux interviewées ont aussi parlé de la nécessité d'être interchangeables ou de ne pas se « rendre indispensables » pour assurer la continuité de l'exploitation en cas de décès ou d'accident grave d'un des membres de la famille. Cette nécessité a permis dans une certaine mesure de diminuer la séparation stricte du travail.

#### ◆ *Des activités typiquement féminines*

Dans le cadre des entretiens, nous remarquons que certaines activités sont principalement exercées par les femmes. Il s'agit de la mise en place du marché à la ferme et de la comptabilité.

*« Je pense que le stéréotype persiste quand même. Nous sommes dans cette société où il y a l'idée que de toute façon être une paysanne, c'est faire un peu plus de bureau, un peu plus de cuisine et un peu plus d'événements, s'occuper de la laiterie... Peut-être quelque chose avec les chèvres, mais les écuries, les champs, etcetera, c'est assez masculin » (entretien avec Tessa).*

D'autres réalités sont également ressorties des entretiens. Trois femmes s'occupent presque entièrement de la gestion de l'entreprise et trois gèrent toutes les questions liées au gros bétail, un domaine souvent attribué aux hommes.

#### ◆ *Tâches ménagères et négociation du temps de travail*

Les tâches domestiques sont presque entièrement assurées par les femmes interviewées : repas, ménage et lessives pour les membres de la famille, les apprenti·e·s et les employé·e·s. Une attribution différente des tâches ménagères nécessiterait, selon Sabine, une renégociation des heures de travail entre membres de la famille.

*« Après moi, la seule inégalité que je vois encore, c'est par rapport aux tâches ménagères, quoi. Et puis là où c'est plus délicat dans l'agriculture, c'est qu'en fait, comme ils bossent déjà entre cinquante et soixante heures par semaine, qu'ils sont crevés, ils se lèvent à cinq heures tous les matins, ce qui n'est pas mon cas, il y a un peu du mal à leur dire, ouais, il faut encore faire la vaisselle ce soir, quoi. Alors, si on n'est pas là, oui, mais quand on est là... Enfin voilà, l'inégalité est plus liée à la*

situation, en tout cas chez nous, qu'au schéma homme-femme » (entretien avec Sabine).

De son côté, Mathilde a estimé qu'il était juste de renégocier certaines tâches ménagères.

*« On avait une fois un apprenti qui n'avait pas ses parents dans le milieu agricole et je trouve qu'il est arrivé là et il avait un savoir-vivre quand même un peu différent de cette éducation un peu à la paysanne, où la femme fait tout derrière. Moi, il y a des apprentis, j'ai dû leur montrer comment nettoyer des chiottes, hein. Moi je ne suis pas d'accord, je ne touche plus la salle de bain si je la retrouve dans cet état. J'ai dû le faire quand même au début, je n'osais pas mettre les points sur les i avec ça, "mais attends, t'as seize ans, ce n'est pas encore à moi de nettoyer les toilettes derrière toi" et ça je trouve, je pense que c'est aussi peut être un peu des fois typique de l'agriculture où, ouais, c'est tellement normal que la femme fasse tout, tout ce genre de trucs derrière » (entretien avec Mathilde).*

*« Le soir, je ne vais pas rentrer pour préparer le souper pour que quand ils arrivent ça soit prêt, ça je n'ai pas envie. Je fais à midi parce qu'il n'y a pas le choix, il faut que le repas soit prêt. Mais y a des tâches aussi que je n'aime pas faire dehors et que je fais plus, et puis je me dis tout cet équilibre, moi je ne suis pas tellement fan de faire, il faut aussi bien quelqu'un qui fasse ce job, [...] tout ce qui est tâches ménagères. Puis pour ça, quand je serai à l'écurie, je ferai un peu moins les tâches [...]. Et le soir, souvent on finit tous ensemble, on finit l'écurie et puis on va préparer ensemble le souper. Le soir, je ne suis pas dans le rôle de "ils arrivent et tout est prêt", je n'avais pas envie de ça, ça va très bien comme ça et puis les apprentis s'adaptent aussi [...]. Typiquement, je pense qu'au début les apprentis avaient l'habitude, ils rentrent et le souper est prêt, enfin, tout préparé. Ma belle-mère faisait ça avant, quand ils rentraient et c'était tout prêt, elle rentrait une demi-heure avant pour préparer le souper et tout. Moi je n'avais pas envie et puis finalement ça va très bien comme ça » (entretien avec Mathilde).*

#### ◆ *Tâches éducatives et formatives*

Les entretiens ont également montré que les tâches éducatives et relationnelles sont principalement prises en charge par les femmes. Les enfants sont généralement gardés par les femmes qui s'occupent aussi de la gestion des apprentis·e·s. Et comme le raconte Ruth, même avec une tentative de division égale de la charge des enfants, il n'est pas toujours évident de la mettre effectivement en pratique.

*« Mon mari, il a adoré s'occuper des enfants, mais là à cette époque, c'était très souvent [moi], parce que voilà, on n'arrivait pas à bien gérer. [...] Mais là c'est vrai, parce qu'on n'a pas cette distance, c'est tout dans un pot. Alors là, ouais, c'était*

*souvent [moi], je me rappelle, une ou deux fois, j'ai posé le bébé dans l'atelier et j'ai dit "maintenant je te le donne" » (entretien avec Ruth).*

La maternité peut influencer directement le quotidien des femmes dans l'agriculture. Mathilde a par exemple diminué sa présence à l'écurie pour s'occuper des enfants, alors que Tessa a expliqué que la grossesse, l'allaitement et la prise en charge des enfants constituaient des potentiels obstacles à la participation aux travaux agricoles.

*« En tant que femme, ce n'est pas évident, parce que quand tu es enceinte, qu'est-ce que tu fais ? Je veux dire, on risque aussi d'être encorné. Ce n'est pas facile » (entretien avec Tessa).*

*« Quand je devais faire les foins, j'avais mon fils et je ne pouvais pas le sortir en juillet à deux heures de l'après-midi, alors je faisais les foins quand je pouvais. Donc il y a des choses qui viennent aussi automatiquement : c'est plus pratique que l'homme aille parce qu'il n'a pas à réfléchir, il n'a pas de seins, tout simplement » (entretien avec Tessa).*

#### ◆ *Tâches relationnelles*

Pendant les entretiens, plusieurs femmes ont raconté comme elles, et les femmes dans l'agriculture en général, ont la responsabilité du bon fonctionnement des interactions, que ce soit avec leur propre partenaire, les autres membres de la famille, les client·e·s qui viennent sur l'exploitation ou les collaborateur·trice·s. Les femmes jouent souvent le rôle d'intermédiaires entre les hommes travaillant sur le même domaine et « *coordonnent le tout pour que la communication se passe au mieux* » (entretien avec Mireille).

*« Mon beau-père, ma belle-mère, avec mon mari, c'était pareil. Ma belle-mère était cette espèce de pivot, mon beau-père et mon mari ne se causaient jamais en direct, fallait toujours qu'il y ait un intermédiaire, une sorte de traductrice au milieu » (entretien avec Mireille).*

*« C'est vrai que là, il a fallu vraiment mettre des choses en place, parce que moi, j'aime bien quand même qu'on communique et puis qu'on dise... C'est vrai que des fois il [le mari] a de la peine » (entretien avec Cosette).*

*« Et puis des fois, c'est des choses qui ne font pas forcément plaisir, on essaie de le dire le plus finement possible. Et mon mari il va plutôt essayer de rattraper derrière à faire le boulot, corriger ce qui n'a pas été fait comme il faut à la place de dire. Moi je dis "mais attends, quand même". J'essaie de le pousser parce que je trouve*

*ça important, mais... Ben voilà, peut-être des fois chacun a ses rôles et puis voilà »*  
(entretien avec Mathilde).

Cette responsabilité dans la communication et dans l'organisation nécessite de la flexibilité de la part des femmes. Cette souplesse est également importante pour réussir à porter une multitude de « casquettes ». Les tâches effectuées par les femmes sont nombreuses et ces dernières gèrent donc une charge mentale non négligeable. Selon Sabine, cet aspect est propre aux femmes en général, indépendamment du domaine professionnel.

*« Une femme, ça reste quand même, mais ça ce n'est pas propre à l'agriculture, ça concerne toutes... Ça reste quand même le pilier de tout ce qui est maison, nourriture, ménage, vie sociale... Parce que tout le monde si on n'est pas là, je ne dis pas qu'il n'y a rien qui se fait... L'éducation des enfants chez moi, c'était clairement [moi], enfin, pour tenir les choses un peu carrées. [...] Même si j'ai une femme de ménage, même s'il fallait organiser les repas et tout ça, la charge mentale, c'est toujours moi qui l'ai, même si ce n'est pas moi qui fais, voilà. On a une vachement plus grosse charge mentale que les hommes »* (entretien avec Sabine).

#### ◆ *Éduquer à des rapports plus équitables*

L'équité passe, selon plusieurs femmes interviewées, par l'éducation des enfants et des jeunes à la maison et à l'école. Ceci peut se faire par la division des tâches, comme par une sensibilisation active au sein des établissements scolaires.

*« C'est vrai qu'on essaie aussi de leur expliquer [aux enfants] que tout le monde a le droit à sa place. Et puis que si lui [mon fils], il va mettre une machine de linge, vraiment, Dieu, ce n'est pas grave. Puis si je lui demande de plier des culottes et des chaussettes, c'est encore moins grave. Puis ça, ça fait partie aussi de l'égalité. Et puis que ce serait une inégalité que je demande à sa sœur, toujours de plier les culottes et les chaussettes. Elle le fait remarquer [...] elle me dit des fois "mais pourquoi pas lui ? Il peut faire la même chose que moi" »* (entretien avec Cosette).

*« Ça doit aussi passer par les écoles d'agriculture, par la formation des jeunes »*  
(entretien avec Mireille).

### 4.3.3 Dimension culturelle

#### ◆ *Reconnaissance sociale et liberté de choisir*

L'acquisition du statut juridique en soi n'a pas influencé directement la vie des femmes interviewées en termes de reconnaissance sociale et de valorisation identitaire. Il a été décrit comme un élément s'inscrivant dans la continuité de leur vie et n'ayant pas bouleversé les rapports avec les autres. Il a cependant été défini par Mireille et Cosette comme une forme de reconnaissance formelle du travail des femmes dans l'agriculture, un socle de départ pour des relations paritaires. Dans la pratique, l'acquisition du statut juridique n'a pas mis un terme à certaines pratiques inégalitaires.

*« Quand ils viennent refaire les assurances ou bien qu'on discute de quelque chose, on aimerait qu'ils se renseignent comme il faut pour savoir si la femme est là aussi. Je trouve qu'ils ont de la peine quand même toujours à nous associer »* (entretien avec Cosette).

*« Il y a toujours cette chose du "bon, à un certain moment, le mari arrivera aussi pour l'aider, non ?". Il y a toujours un peu ça derrière »* (entretien avec Tessa).

Pour Ruth, le statut juridique n'est pas lié à la reconnaissance sociale. Ce qui est important pour elle, c'est que les conditions soient réunies pour que les femmes puissent choisir librement leur profession. Cette liberté rappelle la « figure du travailleur indépendant », identifiée dans l'ethos paysan et expliquée dans le chapitre de la revue de littérature.

*« J'espère pour chaque femme qu'elle ait cette liberté. Vraiment, il ne faut pas faire le jardin, il ne faut pas faire les géraniums, il ne faut rien faire d'extraordinaire, je trouve. C'est ça mon espoir pour les femmes paysannes, qu'elles se libèrent de cette idée qu'elles doivent jouer un rôle spécial »* (entretien avec Ruth).

#### ◆ *Sortir du rôle de paysanne*

Quelques interviewées ont parlé du rôle traditionnel de la paysanne et relaté comment, en tant que femme, il est nécessaire de s'en débarrasser activement afin que les rapports soient équilibrés.

*« Et des fois moi, j'ai aussi dû un petit peu me battre pour sortir de ce rôle parce qu'on voit se coller cette image de la femme qui fait toutes les petites tâches. J'ai dû peut-être aussi un petit peu dire "non, moi je ne vais pas faire ça". Et puis il m'a fallu peut-être un peu de temps aussi pour oser m'affirmer parce que c'est vrai que*

*je pense que la majorité des femmes de paysans, elles acceptent [ce rôle] et puis des fois, ça pète quand les enfants sont partis... [Elles se disent] "je n'ai jamais rien fait pour moi" » (entretien avec Mathilde).*

*« Mais après, des fois ce n'est pas dit parce qu'il y a une certaine pudeur dans le milieu et puis des fois, il faut savoir leur dire "bah, c'est bon, hein ! Je ne suis pas là pour le dîner, tu te débrouilles pour le dîner aux apprentis", c'est le rôle qu'on se donne, est-ce qu'on veut être toujours au service de, ou bien dire "non, je suis là, je fais mon job, mais vous pouvez aussi faire votre part, quoi". Je pense que nous, les femmes, les paysannes, les agricultrices avons une grosse responsabilité dans cet équilibre » (entretien avec Sabine).*

#### ◆ *Qui est la paysanne ? Évolution identitaire et auto-identification*

*« Le monde paysan change hein, ça c'est vrai. C'est plus la femme avec le tablier à fleurs, les légumes au jardin. Et puis qui aide aux champs, aux vaches, qui est partout, mais sans être à cent pourcents quelque part. Puis, même dans les revues qu'on reçoit, les journaux, tout ça, la femme, elle est quand même bien prise, mise en avant » (entretien avec Stéphanie).*

*« C'est vrai que maintenant aussi la femme, on est beaucoup plus ouverte. Et puis on ose plus dire. C'est vrai qu'avant les dames, elles étaient à la maison et puis elles faisaient ce qu'il y avait à faire, elles ne discutaient pas, puis elles ne disaient peut-être pas forcément qu'elles "ah ben moi, j'irais bien travailler un petit peu à l'extérieur", comme ça, quoi. Donc maintenant ça a changé. Mais des femmes paysannes, il y en aura toujours. Je ne sais pas si on fera encore des bricelets, voilà » (entretien avec Cosette).*

En écoutant les réflexions de Stéphanie et de Cosette, l'image de la paysanne semble évoluer et se détacher en partie de la vision traditionnelle. De plus, le mot « paysanne », comme nous l'avions souligné dans la partie théorique, crée des soucis d'incompréhension. Sabine considère le terme comme « *fourre-tout* ». Pour plusieurs femmes interviewées, le mot « paysanne » ne correspond pas à leur identification.

*« Vous pensez aux personnes qui bossent vraiment sur la ferme ou bien plutôt femme de paysan ? » (entretien avec Mathilde).*

*« Des fois, j'avais l'impression d'être pas si... C'est dur des fois de dire "je suis paysanne". Des fois, je dis "je suis exploitante agricole". Parce que des fois "paysanne", ce n'est pas des plus compréhensibles d'après les gens qu'on a en face. S'ils attendent [de nous] d'avoir juste des bottes, une fourche à la main... Je ne sais pas. Alors des fois je dis plutôt que je suis exploitante agricole, puis que j'ai des poules » (entretien avec Stéphanie).*

*« Pour moi, on est agricultrice, on n'est pas paysanne. Ce n'est pas la même chose pour moi » (entretien avec Sabine).*

*« Comme je n'ai pas mon CFC agricole et ben moi, je veux qu'on m'appelle... Enfin, je veux qu'on m'appelle... Moi, je suis une paysanne, voilà, je ne veux pas qu'on me définisse comme une agricultrice. Parce que je n'ai pas mon CFC agricole. Ce n'est pas que je n'ai pas les compétences, mais c'est que je n'ai pas le papier, alors pour moi ça me dérangerait qu'on me dise agricultrice » (entretien avec Cosette).*

*« Il y a autant de paysannes que de situations, hein » (entretien avec Sabine).*

#### ◆ *Instinct maternel et care*

En suivant les questions liées à la complémentarité entre hommes et femmes, Tessa nous a exposé ses questionnements sur l'instinct maternel et sur la façon de prendre soin des autres et des choses, des attributions définies comme typiquement féminines.

*« Je ne sais pas si c'est notre société qui nous inculque que c'est notre rôle ou tout simplement parce que nous sommes vraiment instinctivement plus maternelles que les hommes [...]. Mais il y a ce sens maternel de s'occuper de tout. Je veux dire, on prend soin de la nourriture qu'on donne à nos enfants, mais aussi des animaux, genre les médecines naturelles qu'on prépare nous-mêmes. Puis j'ai pris la tangente avec la biodynamie, c'est un peu un truc de fanatique. Tout le monde dit que je suis ésotérique, maintenant ce n'est pas comme si je dansais sous la lune nue ou quelque chose comme ça... Mais tout ce sens de l'attention, de vouloir bien faire les choses même au bureau, de bien classer... Je ne sais pas... » (entretien avec Tessa).*

#### ◆ *Faire ses preuves en tant que femme*

Le regard porté sur les femmes dans l'agriculture n'est pas le même que celui porté sur les hommes. Le travail des femmes est davantage soumis à des jugements, comme l'illustre Tessa :

*J'ai fait un transport d'animaux et ma remorque est tombée pendant que je conduisais. J'étais pressée, car les moutons s'étaient échappés de l'alpage jusqu'au village. [...] Alors c'était la panique et je suis partie en vitesse. J'ai mal travaillé. Mais fait par moi, il y avait une colonne de connards qui m'attaquaient parce que je bloquais la route au moment où je sortais pour rattacher la remorque. Un seul type s'est arrêté et m'a donné un coup de main. A mon père, il est arrivé la même chose il y a quelque temps et tout le monde est mort de rire [...] Il a perdu la roue, elle ne s'était pas détachée, mais à mon avis, c'est encore pire si t'es là au stop et tu vois ta roue passer devant ton véhicule. Mais si ça lui arrive, c'est drôle, si ça*

*m'arrive, je suis conne... Parce ce que j'aurais dû mieux l'attacher. Bref, cette chose que je ressens tellement, le double standard, tellement, oui » (entretien avec Tessa).*

Plusieurs interviewées ont raconté qu'en tant que femmes, elles ont dû démontrer qu'elles étaient compétentes et à leur place.

*« Face aux employés chez nous, face aux apprentis au début, je devais toujours un peu montrer, je devais quand même me faire ma place et montrer que ce n'est pas parce que je suis une femme que j'ai aucune idée, et pas parce que je suis une femme que je ne vais pas pouvoir faire tel et tel travail avec les vaches et puis je ne vais pas faire des réflexions » (entretien avec Mathilde).*

*« Alors il faut prendre sa place, ce n'est pas facile quand même. Mais voilà, ça, je pense qu'au fil des années aussi les gens savent peut-être, ils disent "ah bah oui", parce que des fois peut-être il y en a qui diraient "mais qu'est-ce qu'elle vient faire là ?" Voilà, il faut prendre sa place, c'est important » (entretien avec Cosette).*

*« Par contre, ce que je peux dire par rapport à ça, c'est qu'il faut toujours être meilleur que les hommes. Partout. Mais après le sujet est clos, après ils ne vous remettent plus en question » (entretien avec Sabine).*

*« C'est bête, je suis si énervée contre moi-même pour cette volonté de démontrer qu'on peut réussir aussi si on est une femme, purée, on ne devrait rien démontrer à personne. Beaucoup de monde n'avait pas confiance en moi quand j'ai commencé, ils me disaient "oui, on verra dans une année comment ça ira" » (entretien avec Tessa).*

*« Après les inégalités, ma foi, les machos, on ne pourra jamais les changer et il y en a encore. Et puis il y a des gens que voilà, qui ne veulent pas entendre parler que la femme paysanne est aussi capable que son mari » (entretien avec Cosette).*

#### ◆ Une question de confiance en soi

Lors des entretiens, plusieurs interviewées ont évoqué des enjeux d'insécurité et de dévalorisation.

*« Si on voit un poste de travail, s'il y a dix points, nous, il nous faut au moins huit qui correspondent à nous. L'homme, s'il n'en a que cinq, il dira "bah moi j'y vais". Bah c'est vrai qu'en fait ça c'est une inégalité parce que nous, ben justement des fois, on ne sait pas se mettre en valeur, on se dévalorise souvent » (entretien avec Cosette).*

*« C'est vrai, je trouve, en tant que femme, on se pose beaucoup plus de questions et on a plus tendance à se dire qu'est-ce qu'on veut vraiment, quoi » (entretien avec Sabine).*

#### 4.3.4 Dimension politique

##### ◆ *Participer aux décisions*

L'acquisition du statut juridique ne semble pas avoir modifié les dynamiques de pouvoir à l'intérieur de la ferme. Il est cependant difficile d'évaluer cet aspect en se basant sur les données récoltées. Plusieurs femmes interviewées ont raconté comment les décisions sur la ferme sont prises ensemble avec leur partenaire. Le niveau de formation a été cité par plusieurs interviewées comme un élément facilitant la communication et la parité dans la prise de décision.

*« Les décisions se prennent souvent à la table de la cuisine et dans les familles où tout se passe bien, l'épouse participe aux décisions. À l'inverse, on peut aussi rencontrer des exploitations où l'épouse n'est pas du tout au courant des décisions qui sont prises dans l'exploitation. Cela [le statut] donne aussi une position à l'épouse et lui permet d'influer sur la direction qu'on veut faire prendre à l'exploitation » (entretien exploratoire avec Anne Challandes).*

*« J'ai fait mon brevet de paysanne parce que je crois que c'était aussi important d'apprendre beaucoup de choses [...] la cuisine, bon alors ça je savais, je savais bien, mais voilà, pour la compta et puis l'économie rurale, c'était vraiment des branches intéressantes et puis aussi pour le contact, les échanges avec les autres, les hommes quoi » (entretien avec Cosette).*

*« Je pense aussi que le fait d'avoir étudié, de parler sur le même [niveau]. De savoir plus, ou bien de parler d'égal à égal au niveau du métier » (entretien avec Sabine).*

##### ◆ *S'intégrer dans une organisation traditionnellement masculine*

Selon les témoignages issus de l'enquête exploratoire, la participation des femmes dans les organisations agricoles est en augmentation, mais les femmes sont encore minoritaires par rapport aux hommes. Cosette raconte qu'il peut être difficile pour une femme d'intégrer ces organisations, alors que Sabine pense le contraire.

*« Mais c'est vrai que des fois, ce n'est aussi pas facile, pour une femme, de s'intégrer ou d'aller dans une séance, où il n'y a que des hommes et puis dire ou bien que c'est par exemple mon mari qui devrait y aller quoi, bah ce n'est pas lui qui devrait y*

*aller, mais c'est lui qui est convoqué parce que c'est toujours un homme en général, c'était souvent au nom du mari » (entretien avec Cosette).*

*« Les agriculteurs, en général, sont relativement respectueux de la gent féminine, hein. Ils savent ce qu'ils leur doivent, ouais, ce qu'ils doivent aux femmes dans l'agriculture. Puis, on a même presque des fois plus de facilité dans les assemblées parce qu'il y a du respect, ils écoutent peut-être des fois plus les femmes parce qu'il n'y en a déjà pas beaucoup, mais les écoutent plus dans les assemblées ou comme ça que certains hommes » (entretien avec Sabine).*

Au niveau associatif, des efforts sont menés pour faciliter la participation politique des femmes :

*« Au niveau de l'USPF, nous agissons pour augmenter le nombre de représentantes féminines au travers de formations qui visent à permettre aux femmes qui le suivent de constater qu'elles ont déjà les compétences requises pour accepter ces mandats, même si elles n'ont pas suivi une formation spécifique en management ou autre. Parce qu'on a souvent à tort la tendance de dire "oh mais je suis juste paysanne", "non mais attends, t'as assuré tout ceci et tout cela, assumé différentes casquettes, tu sais planifier, organiser, gérer, prendre des décisions, gérer des conflits, négocier, etcetera. Tu peux y aller" » (entretien exploratoire avec Anne Challandes).*

#### ◆ Une multiplication des narratives ?

Trois interviewées ont laissé entendre que les femmes avaient peut-être une vision différente de l'agriculture.

*« On peut se demander, lorsqu'une femme est impliquée dans la gestion de l'exploitation, si ça n'amène pas parfois des réflexions un peu différentes, une manière d'envisager les enjeux écologiques aussi un peu différemment. Le fait que la femme ait un statut dans l'exploitation lui permet aussi d'avoir des perspectives professionnelles. Sur un plan un peu plus général, on parle toujours dans l'agriculture de cette notion d'exploitation familiale, d'exploitation à taille humaine, mais elle doit aussi pouvoir se maintenir, obtenir des revenus, maintenir des activités durables pour le futur, y compris sur le plan économique. Dans cette optique, le fait d'offrir aux femmes des perspectives professionnelles intéressantes dans les exploitations agricoles est aussi très important » (entretien exploratoire avec Anne Challandes).*

*« Moi je vois, si je discute avec mes collègues femmes qui gèrent des exploitations, on est beaucoup plus branchées là-dessus, ça veut dire qu'on est plus branchées sur la durabilité sociale, sur la transmission des fermes dans des bonnes conditions que sur le matériel. Nous, conduire un gros tracteur, ce n'est pas le truc qui nous fait rêver, quoi. Un tracteur, ça se conduit, puis c'est tout. On n'a pas besoin de ça quoi.*

*Ce qui est peut-être plus le cas chez certains de nos collègues masculins, je dis, certains hein, mais on voit les choses différemment. Clairement » (entretien avec Sabine).*

*« Lui, il était de ceux qui voulaient un peu plus, tu sais, production, machines, champs, vaches. Moi, je suis plutôt du genre extensif, rythmes de la nature, etcetera, et les chèvres me convenaient mieux, aussi la vigne. J'ai découvert une grande passion, parce que les plantes ne te stressent pas, c'est génial. Et j'aime l'alpage, l'insertion des jeunes en situation de handicap et lui pas » (entretien avec Tessa).*

## CHAPITRE 5

### DISCUSSION

Dans ce chapitre, nous vérifierons les hypothèses formulées dans le cadre théorique en nous basant sur les résultats obtenus lors de l'enquête de terrain. Nous réfléchirons également aux limites de recherche et aux apports de ce travail.

#### 5.1 Discussion des hypothèses

Comme énoncé dans le cadre théorique, ce travail a pour objectif de répondre à la question de recherche suivante :

*Dans quelle mesure l'attribution d'un statut juridique aux femmes dans l'agriculture s'inscrit-elle dans un processus de justice sociale ?*

Deux hypothèses, que nous approfondirons ci-dessous, ont été formulées.

### 5.1.1 Hypothèse 1

Les données récoltées et analysées dans le cadre de la revue de littérature nous ont permis de dresser le constat que les femmes peuvent subir une subordination statutaire dans l'agriculture. Ceci signifie que des injustices économiques, culturelles et politiques ne leur permettent pas de participer à la construction de la société sur un pied d'égalité. Dans ce travail, la parité de participation est comprise comme un aspect qui peut être évalué à plusieurs niveaux d'interaction sociale. Ces niveaux sont interconnectés et s'influencent réciproquement. Par exemple, si une paysanne mariée ne cotise pas pour son premier pilier de prévoyance sociale, ceci implique qu'elle dépend de la rente de son propre mari. Une telle situation entraîne des conséquences au niveau du couple ou de la ferme et peut également se répercuter au niveau sociétal, car en cas de divorce, la paysanne risque de vivre une situation de précarité financière et de ne pas pouvoir participer à la co-construction de la société au sens large. Or, comme il n'était pas possible d'évaluer la parité de participation dans son intégralité, nous nous sommes focalisées sur la parité de participation au niveau de la ferme. L'hypothèse 1 est la suivante.

*Hypothèse 1 : L'attribution d'un statut juridique améliore la parité de participation en surmontant à la fois les injustices économiques, culturelles et politiques auxquelles font face les femmes dans l'agriculture.*

Pour répondre à cette première hypothèse, nous prendrons en considération les trois dimensions de la justice sociale, en consacrant aussi un sous-chapitre à la division des tâches. Finalement, nous réfléchirons à la relation entre statut juridique et parité de participation.

#### ◆ *Dimension économique*

Au niveau économique, les enquêtes de terrain ont confirmé ce qui était ressorti de la théorie : le statut offre une protection sociale individuelle, permet l'acquisition d'un capital sous forme de salaire ou de revenu et l'accès aux paiements directs. A l'exception de deux femmes interviewées (une cheffe d'exploitation et une collaboratrice agricole), toutes partagent le revenu de la ferme avec leur mari. Le revenu permet des

investissements pour la ferme et la subsistance de la famille. La division du revenu est, dans le cas des femmes interviewées, opérée uniquement au niveau comptable afin de permettre une cotisation égalitaire aux piliers respectifs de la prévoyance sociale. Cette division dans les registres comptables permet également d'avoir une trace de la contribution sur la ferme en cas de divorce ou de décès. En tant que cheffe d'exploitation ou co-exploitante, la rémunération est constituée par le revenu de la ferme. Ceci ne correspond pas forcément à « *un salaire sonnante et trébuchant qui tombe chaque mois* »<sup>56</sup> et n'exclut pas une situation de précarité financière. La situation financière de l'exploitation, comme le modèle économique suivi, sont des éléments importants à ne pas négliger. Si d'un côté, l'obligation d'un statut juridique pour toutes les femmes peut susciter des craintes parce qu'il peut potentiellement nuire à la viabilité d'une ferme, de l'autre côté, leur rémunération apparaît aujourd'hui comme une évidence.

*« Si les fermes n'arrivent pas à dégager assez de revenu, bah, c'est une erreur stratégique, il faut qu'elle [la femme] travaille ailleurs ou bien que l'homme travaille ailleurs, ou bien ils revoient leur stratégie de l'entreprise pour dégager un salaire pour deux. A l'heure actuelle, on ne travaille plus de manière bénévole » (entretien avec Sabine).*

La question du salaire des conjointes doit être intégrée dans une vision plus large d'injustice économique, en prenant en considération le précarité financière des secteurs agricoles. Ce point est l'une des requêtes élaborées lors de la Session des femmes 2021 :

*« En raison du revenu agricole souvent faible et insuffisant, qui ne remplit pas le critère du revenu comparable fixé dans l'art. 5 L'Agr<sup>57</sup>, la rémunération et une couverture sociale suffisante ne peuvent souvent pas être financées. C'est pourquoi il est demandé au Conseil fédéral de garantir que l'art. 5, al. 2 L'Agr soit appliqué. L'assurance d'une répartition équitable des marges dans la chaîne de valeurs est aussi un moyen d'atteindre cela. Une couverture sociale suffisante des collaboratrices et collaborateurs familiaux ne pourra être obtenue que si les*

---

<sup>56</sup> Entretien avec Mireille.

<sup>57</sup> Art. 5 Revenu : <sup>1</sup> Les mesures prévues dans la présente loi ont pour objectif de permettre aux exploitations remplissant les critères de durabilité et de performance économique de réaliser, en moyenne pluriannuelle, un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques de la même région. <sup>2</sup> Si les revenus sont très inférieurs au niveau de référence, le Conseil fédéral prend des mesures temporaires visant à les améliorer. <sup>3</sup> Il convient de prendre en considération les autres branches de l'économie et la situation économique de la population non paysanne, ainsi que la situation financière de la Confédération.

*exploitations agricoles disposent des moyens financiers adéquats* » (Session des femmes, 2021, p. 48-49).

Comme déjà mentionné dans les chapitres précédents, la question de la propriété est un élément important dans le choix du statut juridique, car être indépendante signifie être responsable des dettes de l'exploitation, sans pour autant posséder les infrastructures. Pour faire face à ce risque, l'une des possibilités exposées lors des entretiens est la reconnaissance de dettes. Cette dernière stipule que l'argent investi dans l'entretien des infrastructures doit être rendu.

Obtenir un statut juridique permet de surmonter en grande partie les injustices économiques qui pourraient entraver la parité de participation à la ferme. En dehors de la question de la propriété, le statut juridique amène un changement effectif en termes de ressources économiques. Cependant, cette amélioration n'implique pas forcément une prise de décision égalitaire sur le capital cumulé. La majorité des femmes interviewées ont exercé ou exercent une activité lucrative hors de l'exploitation et participent de manière importante aux travaux de la ferme. Elles contribuent donc à la subsistance financière des activités agricoles et du foyer familial. Or, « tout étant intimement lié », l'argent gagné finit très souvent dans le « grand pot commun » sans que ceci n'implique forcément un partage effectif du capital. Comme nous le verrons dans la suite de ce travail, cet aspect est lié à la participation aux prises de décision.

#### ◆ *Dimension culturelle*

Comme nous l'avons précisé dans le cadre théorique, les injustices culturelles ne sont pas de l'ordre d'une construction identitaire déformée (comme c'est le cas pour la théorisation de Honneth), mais sont le fruit d'une subordination statutaire. Les éléments à prendre en considération sont donc ceux qui empêchent d'obtenir le même statut que les autres (les hommes dans ce cas). L'essentialisme, l'androcentrisme et les impératifs identitaires (la paysanne qui se sent obligée de planter « *les géraniums* ») sont des éléments qui ont été analysés pour évaluer la subordination statutaire.

Il est ressorti des entretiens que l'obtention du statut juridique n'implique pas, en général, une rupture dans les dynamiques qui existaient précédemment à l'intérieur de la ferme. En effet, les interviewées ont témoigné de sexisme dans certaines situations. Les femmes

dans l'agriculture doivent montrer qu'elles ont les capacités pour mener à bien leur travail et sont généralement plus critiques envers elles-mêmes et envers leurs compétences. Indépendamment de la formation suivie (d'agronome, d'agricultrice ou de paysanne), les tâches sont attribuées de manière genrée. A parité de formation entre partenaires, la division genrée persiste. Cette asymétrie est souvent expliquée au travers de discours essentialistes, dans lesquels la femme est vue comme physiquement plus faible et plus compétente dans les relations de *care*.

Le besoin d'une renégociation active des tâches de la part de la femme ainsi que le sentiment d'un rôle traditionnel parfois pesant et ne correspondant pas forcément aux aspirations montrent que la construction identitaire des femmes dans l'agriculture évolue. Cette dernière reste toutefois encore liée à des stéréotypes inégalitaires. Quant au terme « paysanne », il véhicule une image à la fois traditionnelle et floue.

En conclusion, le statut juridique ne permet pas de faire face aux injustices culturelles. Comme nous l'avons vu dans cette partie, ces dernières persistent malgré l'obtention de ce dernier. Il est toutefois important de souligner que le statut juridique est une revendication qui s'inscrit dans un long combat pour les droits des femmes dans l'agriculture. Peu à peu, elles ont pu sortir de l'ombre, prendre des décisions, assumer des responsabilités et améliorer leurs conditions socio-économiques. Même si le statut juridique ne semble pas permettre de franchir directement un pas vers le démantèlement de l'androcentrisme ou de l'essentialisme, il semble fondamental dans un parcours de parité de participation et donc de justice sociale. En effet, le statut juridique reste une reconnaissance formelle d'une position socio-professionnelle ainsi que des droits qui en découlent. Tessa a parlé du statut juridique comme d'une sorte de preuve d'existence, pour les autres et surtout pour soi-même : « *Tu sais que les choses sont adressées à toi pour être signées, tu sais que l'en-tête du compte est le tien, tu sais que... Tu sais que tu es là, que tu es présente* ».

#### ◆ *Dimension politique*

Lors de notre travail, nous avons réfléchi aux injustices politiques en termes de participation aux décisions de la ferme. Les femmes interviewées ont raconté comment elles prennent activement part aux décisions de l'exploitation. En se basant sur les

données récoltées, il n'est pas possible de comprendre si le statut a entraîné un changement dans les dynamiques décisionnelles, même si les témoignages laissent entendre que la situation ne s'est pas modifiée. Une participation égalitaire aux décisions à l'intérieur de la ferme semble être plutôt favorisée par le niveau de formation et par la participation à l'exploitation de la ferme. Le fait de ne pas prendre part aux travaux agricoles et le manque de connaissances dans le domaine peuvent restreindre la participation aux décisions d'investissement ou de planification managériale.

La dimension politique, telle qu'elle a été définie dans ce travail, a également permis d'aborder des réflexions sur la participation associative des femmes, c'est-à-dire au sein d'arènes de délibérations et de décisions. Plusieurs femmes interviewées ne participent pas aux activités des associations de paysannes par manque de temps ou d'envie. Certaines ont aussi exprimé leur non-adhésion à ces regroupements en raison d'un écart entre l'image de la paysanne portée par ces associations et leur propre perception en tant que femmes dans l'agriculture. Ce décalage semble plus fort dans le cas des femmes au bénéfice d'une formation d'agricultrice ou d'agronome. Au contraire, les membres des associations de paysannes ont exprimé un sentiment de fierté envers la figure de la paysanne.

De manière générale, le nombre de places attribuées aux femmes au sein des associations agricoles est en augmentation, même s'il reste minoritaire. Comme l'une des interviewées l'explique, l'accès à certaines organisations ou associations agricoles, traditionnellement masculines, est plus difficile. Ceci est dû à des stéréotypes de genre qui subsistent, à la difficulté générale d'attribuer aux femmes (co-)exploitantes un rôle principal dans la gestion de la ferme ou encore à des difficultés liées à la prise de parole de la part des femmes. Ces considérations ne sont pas partagées par toutes les interviewées. L'une d'elles estime par exemple que les femmes sont davantage écoutées lors des assemblées.

Dans les résultats liés à la dimension politique, nous avons également vu que les femmes pouvaient avoir des narrations alternatives à propos de l'agriculture. Il n'est toutefois pas possible de proposer un lien causal entre subalternité des narrations et socialisation féminine dans ce travail. Toutefois, dans une perspective de parité de participation, il est important que les narrations alternatives puissent trouver une voix politique.

#### ◆ *Division des tâches*

Lors du cadre théorique, nous avons établi qu'une répartition équitable des tâches représente une expression de parité de participation. L'élément pris en considération pendant ces entretiens n'est pas la division des heures de travail, mais la répartition des tâches entre hommes et femmes. Dans ce travail, elle est considérée comme égalitaire si elle n'est pas imposée par une division traditionnelle des rôles et si elle n'empêche pas la prise en charge de tâches autres que celles attribuées selon le genre. Dans les fermes étudiées, la division des tâches selon le genre semble évidente. Le ménage, la cuisine et la prise en charge des enfants sont assurés par les femmes. Certaines d'entre elles ont raconté avoir dû réorganiser leur emploi du temps et arrêter d'effectuer certains travaux agricoles pour s'occuper des enfants. La maternité a également été citée comme un potentiel obstacle à l'accomplissement de certains travaux. Les tâches domestiques et éducatives ne se limitent pas uniquement à la famille, mais concernent aussi les employé·e·s et les apprenti·e·s. Plusieurs femmes interviewées s'occupent des lessives et des repas de ces derniers, comme de l'encadrement des apprenti·e·s. Les femmes sont aussi en grande partie responsables de ce que nous avons appelé les tâches relationnelles. Elles se chargent souvent du rôle de médiatrices ou d'interprètes afin que les informations passent à l'intérieur du couple, de la famille et de l'entreprise. Ce rôle amène à une prise en charge des questions organisationnelles, exige de flexibilité et entraîne une charge mentale non négligeable.

Au niveau des activités professionnelles, la majorité des femmes interviewées s'occupent de domaines principalement vus comme féminins. Elles se chargent par exemple davantage des travaux administratifs et de la vente directe. Certaines d'entre elles sont également responsables du petit bétail. Cependant, contrecarrant les stéréotypes de genre, certaines sont responsables de la gestion de l'entreprise et du gros bétail. Ce dernier aspect laisse penser qu'un changement dans les attributions des tâches concernant le management et la prise de responsabilité est peut-être en train de s'opérer.

Selon les propos des femmes interviewées, la division des tâches respecte une attribution traditionnellement genrée. Même si cette division est vue dans la plupart des cas avec satisfaction, elle peut être définie comme inégalitaire, car elle semble se baser sur des modèles de valeurs institutionnalisés. En ce sens, la division des tâches ne semble pas

découler d'un libre choix au sens de la parité de participation. Un approfondissement serait nécessaire pour comprendre comment l'attribution des tâches s'est réalisée, dans quelle mesure elle a été contrainte par les modèles de valeurs institutionnalisées et quelle marge de manœuvre possédaient les personnes concernées lors de la décision.

◆ *A la ferme, est-on arrivé à la parité de participation ?*

La théorie de Fraser se base sur une conception tridimensionnelle de la justice. Une société repose sur des principes de justice si toute personne peut y participer en tant qu'égal aux autres. Lors de notre travail, nous avons réfléchi à la parité de participation à l'échelle d'une ferme en considérant que cette dernière peut être atteinte uniquement si les injustices économiques, culturelles et politiques sont toutes résolues. Selon les témoignages des femmes interviewées, le statut juridique permet de résoudre en grande partie les injustices économiques, à l'exception de la question de la propriété. Les hommes représentent encore aujourd'hui l'immense majorité des propriétaires de fermes<sup>58</sup>. Si les injustices politiques, analysées à travers la prise de décision, ne semblent pas être marquées, ceci semble être lié à la participation aux travaux de la ferme et à la formation des femmes. Les données récoltées ne donnent pas suffisamment de réponses concernant la prise de décision à l'intérieur des fermes.

Le statut juridique ne semble pas contribuer de manière active à une plus grande justice culturelle, montrant un milieu professionnel basé sur des normes androcentristes et sexistes. En outre, la division des tâches demeure genrée : le domaine des machines et des cultures reste encore fortement attribué aux hommes alors que les tâches à l'intérieur de la ferme et celles qui ont trait au relationnel reste majoritairement exercée par les femmes. Même si des changements s'opèrent en faveur de rapports de genre plus égalitaires, des injustices culturelles persistent.

En nous basant sur l'analyse des données récoltées, nous ne pouvons pas affirmer que la parité de participation pour les femmes dans l'agriculture est complètement atteinte. Des mesures supplémentaires semblent être nécessaires pour assurer une justice sur le plan culturel et politique.

---

<sup>58</sup> Lors de l'étude 2022 d'AGRIDEA, un tiers des femmes déclarent être propriétaires ou copropriétaires. 11% indique être l'unique propriétaire de la ferme (Moser & Saner, 2022).

### 5.1.2 Hypothèse 2

La deuxième hypothèse interroge le statut juridique en tant qu'élément correctif dans un processus de changement sociétal. En se basant sur la notion de réforme non réformiste, la deuxième hypothèse est formulée de la manière suivante :

*Hypothèse 2 : L'attribution d'un statut juridique est un remède correctif et il s'inscrit dans un contexte social favorable à la remise en question de modèles de valeurs institutionnalisés. Ces caractéristiques rendent le statut juridique compatible à la stratégie de la réforme non réformiste.*

Les données récoltées ne permettent pas d'établir un lien de cause à effet entre le fait de bénéficier d'un statut juridique et le démantèlement des modèles de valeurs institutionnalisés. En revanche, les entretiens et la littérature permettent de saisir quelques éléments du contexte dans lequel s'inscrit l'obtention d'un statut juridique, afin de réfléchir à des pistes de changement sociétal.

#### ◆ *Des mesures correctives pour des atteintes de transformation*

Le statut juridique, entendu en tant que norme institutionnalisée, peut être défini comme une mesure corrective. En effet, l'attribution d'un statut permet de remédier à une distribution inique de revenus et de couverture sociale, sans pour autant questionner frontalement les structures qui génèrent les inégalités de genre. De nature économique, le statut juridique a également été évalué en tant que mesure remédiant aux injustices culturelles et politiques. Les données récoltées n'ont pas attesté une contribution évidente à la correction de ces dernières. Elles n'ont démontré ni un changement dans le pouvoir décisionnel, ni dans les récits sexistes et essentialistes qui induisent une division genrée des tâches. Malgré ceci, le statut juridique représente une forme institutionnalisée de légitimité à travailler, gérer et décider dans une ferme. Par le biais de l'obligation de cotiser aux caisses de compensation, le statut juridique impose un cadre juridique contraignant qui s'avère précieux en particulier dans des situations de conflit, de divorce, d'accident ou de décès. Par conséquent, même si l'attribution d'un statut ne s'avère pas être un outil de transformation, il est pertinent de dire qu'elle donne une base fertile pour des rapports toujours plus équitables. Il est cependant nécessaire de souligner que le choix

du statut doit être attentivement réfléchi : selon la situation de la personne en question, de son travail (à la ferme et à l'extérieur), de la propriété, du type de ferme et de production, etc., tous les statuts ne présenteront pas les mêmes avantages. Il faut également prendre en considération les conséquences qui peuvent découler de l'attribution d'un statut, par exemple l'apparition de nouvelles formes d'injustices (précarité financière ou responsabilité des dettes). Pour ces questions, les institutions peuvent jouer un rôle crucial : le choix d'un statut peut être facilité à travers les services de conseil. En outre, la sensibilisation s'avère efficace si le statut est présenté en tant que nécessité pragmatique, en particulier au niveau économique et fiscal. Le travail associatif, notamment celui de l'USPF, s'avère donc précieux.

◆ *Des éléments structurels en évolution*

Comme nous l'avons spécifié au début du chapitre, le contexte reste un élément central dans la prise en considération d'une mesure en tant que réforme non réformatrice. Les entretiens ont permis de soulever plusieurs points qui laissent penser que le contexte actuel s'avère plus favorable pour des rapports égaux dans l'agriculture. Premièrement, l'augmentation du nombre de femmes gestionnaires d'exploitations pourrait être une preuve de l'évolution de l'éthos paysan. Des éléments conceptualisés par Forney, tels que la figure du « *producteur nourricier* », du « *travailleur indépendant* » et du « *successeur succédé* », restent présents dans les discours des femmes interviewées. La figure de la gestionnaire, à côté de celle du « *gestionnaire* », pourrait peut-être challenger d'autres éléments de l'éthos paysan davantage liés aux inégalités de genre, notamment la complémentarité et la division genrée des tâches. Vu la centralité de l'éthos dans les pratiques et les constructions identitaires, un changement de ce dernier pourrait entraîner une amélioration des rapports en termes d'égalité de genre.

Deuxièmement, les témoignages de renégociation des tâches domestiques au sein de la ferme pourraient démontrer une meilleure prise de conscience des enjeux inégaux subsistants et une plus grande émancipation des femmes vis-à-vis de ces derniers.

Troisièmement, la médiatisation des questions liées aux femmes dans l'agriculture, notamment au travers de la PA22+, laisse espérer qu'un plus grand espace soit laissé aux

femmes dans les débats et permette ainsi des avancées dans la lutte contre les injustices de genre en agriculture.

Finalement, lorsqu'elles ont évoqué le thème de la parité de genre, les interviewées ont expliqué que la vie des femmes dans l'agriculture et dans la société en général s'est sensiblement améliorée. Être rémunérée pour son propre travail et cotiser correctement pour une protection sociale constitue à leurs yeux un point fondamental pour des relations saines à l'intérieur de la ferme. Lors de nos entretiens, nous avons été confrontées à trois types de statuts juridiques : cheffe d'exploitation, co-exploitante et salariée. Dans les trois cas, un revenu est assuré. Or, les données récoltées ne montrent pas quel type de tâches est inclus dans cette rémunération. Si deux partenaires co-exploitant·e·s travaillent le même nombre d'heures et partagent équitablement le revenu, le travail dans les champs et le travail à la maison sont également rémunérés. De même, si dans un contrat de salariat, toutes les tâches sont prises en compte et les heures de travail comptées, nous pouvons parler d'une redistribution équitable du revenu. Dans le cas contraire, le travail qui ne sera pas rémunéré risque d'être celui qui est le moins reconnu, à savoir les tâches domestiques, éducatives et de *care*. Celles-ci sont majoritairement prises en charge par les femmes, indépendamment du statut juridique. Cette situation n'est pas propre au milieu rural et ne concerne pas uniquement les couples plus âgés. Une étude de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) démontre que la répartition des tâches domestiques, même dans les jeunes couples suisses non-issus du monde agricole, est inégale et s'empire avec l'arrivée d'un enfant (Bornatici, 2022).

Si nous considérons les éléments structurels cités ci-dessus comme une manifestation des structures sociétales en mouvement, des mesures complémentaires à la mise en place du statut juridique doivent être réfléchies et instaurées afin de dépasser les modèles de valeurs institutionnalisés en vigueur et de s'inscrire dans une trajectoire de transformation.

◆ *Renverser les modèles institutionnalisés : plusieurs portes d'entrée*

Dans notre travail, les injustices de genre sont conceptualisées comme découlant du modèle patriarcal. Le sexisme, l'androcentrisme, la subordination de la femme à l'homme et la division genrée du travail sont considérées comme des expressions de ce dernier.

Atteindre l'égalité de genre serait possible à travers la mise en place de mesures institutionnalisées qui proposent des alternatives au patriarcat. Toutefois, dans l'agriculture, d'autres modèles alimentent ces formes d'injustices, à savoir l'éthos paysan et le paradigme agricole. En effet, les constructions identitaires se basent sur le dualisme agriculteur/paysanne et les politiques agricoles soutiennent des configurations d'exploitation fondées sur la complémentarité. Il est alors nécessaire de réfléchir à des modifications dans l'éthos paysan et le paradigme agricole afin de construire des rapports plus égalitaires.

◇ La figure de la gestionnaire

Comme mentionné auparavant, la montée de la figure de la gestionnaire pourrait challenger un modèle identitaire inégalitaire. Par conséquent, il est pertinent de s'interroger sur la possibilité de mettre en avant la figure de la gestionnaire à travers de nouvelles narrations ou des mesures politiques afin d'enclencher un changement durable dans l'éthos paysan. L'objectif serait de construire ce nouvel éthos sur l'égalité de genre. Il faut toutefois prendre en considération les effets pervers que pourrait entraîner cette mise en avant de la figure de la gestionnaire, à savoir une réification des identités.

◇ La construction identitaire de la paysanne

Le terme « paysanne » est un autre élément à questionner. Si cette notion véhicule des constructions identitaires peu claires, elle semble toutefois imprégnée d'images traditionnelles culturellement riches et porteuses de stigmatisation. Ces connotations controversées sont ressorties pendant les entretiens : si certaines femmes ont exprimé leur fierté d'être paysannes, d'autres ont voulu se dissocier de ce terme, car elles ne s'y reconnaissant pas forcément. Mathilde a expliqué qu'en raison de cet aspect, elle ne s'est pas intéressée aux activités des associations de paysannes. Si des questions identitaires empêchent l'investissement politique, il serait nécessaire de réfléchir à d'autres formes associatives qui représentent la pluralité des réalités que les femmes vivent dans l'agriculture.

Il serait également intéressant de cerner au niveau sémantique les injustices culturelles de l'ordre du sexisme et de l'androcentrisme, dont le terme de paysanne est porteur. Des

appellations neutres en termes d'injustices de genre permettraient qu'une pluralité de personnes puissent s'y identifier, sans subir une subordination statutaire conséquente.

Les éléments que nous venons de citer sont liés à des questions identitaires. Fraser insiste sur le fait d'être prudent·e·s sur l'application du modèle statutaire dans les questions de justice sociale. Ce dernier pourrait amener à occulter la multitude des réalités existantes et exacerber les inégalités entre identité dominante et identité subordonnée. Toutefois, les constructions identitaires peuvent être un indicateur des injustices de genre véhiculées et perpétuées par les institutions et la pensée commune.

#### ◇ Des études de genre sur les politiques agricoles

Comme nous avons pu le voir dans la revue de littérature, le paradigme agricole est en grande partie façonné par la politique agricole nationale qui définit le cahier de charge de l'agriculture et son sens. Cette dernière détermine donc en quelque sorte ce qu'est l'agriculture. En Suisse, le secteur repose sur un modèle familial, mécanisé et intensif. Paradoxalement, ce type d'agriculture – qui doit être à la fois compétitif et durable – est mis sous pression par les accords de libre-marché et risque de disparaître au profit de grandes entreprises agricoles en continuelle expansion. Pour faire face à ces éléments de précarisation, la main d'œuvre non-rémunérée – composée en grande partie de mères, d'épouses et de filles – s'avère précieuse. Cette dynamique a toutefois tendance à évoluer. Grâce aux pressions des associations féminines et des représentant·e·s politiques, le projet de la PA22+ demande l'obligation d'une protection sociale pour les conjoint·e·s. Une telle mesure implique par conséquent la rémunération du travail exercé sur l'exploitation.

L'image de l'agriculture véhiculée par la politique a aussi des conséquences sur les rapports de genre. Dans cette sphère, le langage et les représentations utilisés sont-ils neutres ? Est-ce que la politique perpétue la nécessité d'une collaboration basée sur la complémentarité entre les genres ? A ce propos, Mireille nous a rendues attentives vis-à-vis de la notion d'exploitation agricole en nous expliquant qu'elle est chargée de valeurs traditionnelles et normatives. Mireille nous a ainsi fourni une piste de réflexion intéressante à approfondir.

Comme proposé par le PNR60 (Droz, Reysoo, et al., 2014), il serait intéressant d'analyser la politique agricole dans son ensemble afin de savoir si elle propose une agriculture suisse qui soit juste au sens de l'égalité de genre. Il serait également pertinent d'inclure d'autres réflexions de justice sociale, par exemple en questionnant la redistribution et la dans les systèmes agro-alimentaires.

◇ La place des femmes dans les arènes de délibération

Concernant la dimension politique, les femmes dans l'agriculture doivent également pouvoir être équitablement représentées au sein des organes institutionnels et leur voix doit pouvoir être entendue. Résoudre ces formes d'injustice pourrait permettre la participation des femmes dans l'élaboration des politiques agricoles et modifier les images que ces dernières véhiculent.

◇ Des relations plus harmonieuses entre ville et campagne

Lors des entretiens, les interviewées ont explicité plusieurs éléments liés au quotidien que nous avons relevés dans la littérature, comme les longues journées de travail, le revenu parfois limité et le besoin de flexibilité. Cependant, l'élément considéré comme le plus problématique et vu comme la plus grande source de préoccupation est le fossé qui s'est creusé entre ville et campagne. L'intérêt croissant pour les questions écologiques et le bien-être animal, le prix des aliments, les relations de voisinage, les achats à l'étranger, la politique des paiements directs ainsi que la méconnaissance des métiers agricoles sont des éléments qui sont sources de conflit, d'incompréhension et de sensation de dévalorisation. Que ceci se fasse par des visites à la ferme, comme l'ont proposé plusieurs femmes interviewées, ou par d'autres formes de sensibilisation plus ou moins institutionnalisées, une meilleure communication entre ville et campagne pourrait permettre d'améliorer la situation et entraîner une rémunération plus correcte du travail des exploitations. Cette hausse des revenus pourrait alors faciliter les objectifs d'égalité salariale et de parité dans la prise de décisions (les femmes s'occupent davantage des relations avec les client·e·s). Ces liens de causalité sont basés sur des présupposés qui n'ont pas été vérifiés dans ce travail.

#### ◇ Enseigner l'égalité de genre

Plusieurs femmes interviewées ont souligné le rôle prépondérant de l'école obligatoire et des filières de formation agricole dans l'enseignement de l'égalité de genre. Elles avancent qu'il est nécessaire d'agir dans ce domaine pour dépasser les stéréotypes sexistes et androcentriques.

Comme l'ont exposé plusieurs femmes interviewées, l'enseignement à une plus grande parité de genre passe aussi par l'éducation de ses propres enfants. L'enseignement à la justice sociale serait-il une tâche supplémentaire que les femmes devraient supporter, puisqu'elles s'occupent davantage des enfants ?

#### ◇ Les formations dans l'agriculture

Comme ceci a été mis en avant par le PNR60 (Droz, Reysoo, et al., 2014), il est intéressant d'interroger la pertinence de la division des rôles entre le brevet de paysanne et le CFC agricole. Est-ce souhaitable que les tâches soient autant scindées lors d'une formation dans le même domaine ? En termes de parité de participation, suivre les mêmes modules pourrait permettre une meilleure division des tâches à l'intérieur de la ferme et un juste partage du pouvoir décisionnel. De même, des formations qui ne soient pas basées sur des stéréotypes de genre permettraient de revaloriser les tâches domestiques et de *care*, sans passer par le renforcement de leur lien avec le féminin. Selon certaines stratégies correctives, « *valoriser les activités traditionnelles des femmes est un moyen d'encourager les hommes à les assumer également* » (Fraser & Ferrarese, 2011, p. 98). Fraser reste toutefois sceptique face à ces stratégies et affirme préférer des remèdes qui visent à la déconstruction de la division genrée des tâches.

Le contenu des formations peut également être interrogé : l'enseignement de techniques de l'agriculture passe-t-il par une vision essentialiste ? Les outils agricoles, la façon d'organiser le travail ou les techniques sont-elles adaptables et variées afin que toute personne puisse exercer l'ensemble des tâches ?

En conclusion, puisque les éléments structurels sont en évolution, que l'attribution d'un statut juridique permet une amélioration des conditions des femmes dans l'agriculture, qu'elle ne semble pas entraver la mise en place d'autres remèdes, ni créer des effets

pervers, il semble pertinent d'affirmer qu'elle est compatible avec la stratégie de la réforme non réformiste. Toutefois, d'autres mesures, correctives ou transformatives, doivent être réfléchies et mises en place afin de dépasser les modèles de valeurs institutionnalisés en vigueur et de s'inscrire dans une trajectoire de transformation.

## 5.2 Les limites du travail

### ◆ *L'ancrage théorique*

1) Ce travail propose une opérationnalisation de la théorie critique de Fraser. Sa théorie étant d'un niveau d'abstraction relativement élevé, éloignée des approches de terrain, cet exercice s'est révélé difficile. A ma connaissance, la littérature académique comprend peu de recherches se basant sur la théorie de Fraser pour analyser des données empiriques. Le concept de réforme non réformiste, comme celui de reconnaissance statutaire, peuvent se révéler difficiles à saisir dans un terrain d'enquête montrant des réalités complexes. Dans le cas de ce travail, il a été nécessaire de créer une définition *ad hoc* de la parité de participation et d'établir des critères ou des indices afin d'évaluer la présence ou non d'une injustice. En se référant à la théorie de Fraser, ce travail définit l'injustice comme une condition créée par des structures institutionnalisées qui dépassent souvent les frontières géographiques et s'allongent sur la ligne du temps. Les individus subissent ces injustices et peuvent difficilement y échapper, car ces dernières sont profondément ancrées dans les structures qui régissent notre société. Or, dans le travail empirique mené, il a été difficile de repérer ces éléments sociétaux – les injustices – et les distinguer nettement de situations créées dans des conditions de liberté de choix et de décision démocratique. Cette observation n'a pas pour but d'ouvrir le débat concernant la liberté ou l'existence du libre arbitre, mais de mettre en lumière une difficulté pragmatique dans l'interprétation des données empiriques récoltés. Les rapports entre individus, qui sont à la base de la reconnaissance, sont composés d'une constellation de négociations qu'il est difficilement possible de saisir dans un travail de ce type. Comment pouvoir affirmer

qu'une injustice est présente sans connaître les délibérations qui ont été menées entre les individus concernés ? Pour cette raison, et même si la littérature affirme qu'il existe des tendances et des formes de discrimination de genre dans le milieu de l'agriculture et que ce travail a mis en avant des réalités qui peuvent entraver la parité de participation et créer des injustices, j'évalue mes résultats avec un regard critique. Des travaux empiriques approfondis sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne la division des tâches et le pouvoir décisionnel. Il a aussi été difficile de parler d'injustice avec des personnes qui ont construit leur vie avec passion et amour. Comment réfléchir à la justice sans porter un regard normatif et jugeant ?

2) Trois points sont intéressants dans la théorie de Fraser : elle rappelle la complexité qui entoure les questions de justice, où conditions économiques, culturelles et politiques sont intimement imbriquées et doivent être prises en considération dans la création d'une politique ; elle permet de saisir, dans une vision de justice sociale, une cible convaincante pour une politique, c'est-à-dire des modèles de valeurs institutionnalisés ; elle donne la possibilité d'adopter une vision de la justice qui ne soit pas arbitraire et dépendante des jugements individuels et des catégories dominantes. Or, ce dernier point s'est révélé plus susceptible d'être remis en question lors de mon travail de terrain. Comment pouvoir repérer les sources d'injustice en laissant de côté la souffrance individuelle ? Mon travail empirique, qui est basé sur des récits individuels, ne permet pas de cerner clairement l'impact des modèles de valeurs institutionnalisés sur les choix individuels, ni de séparer la souffrance individuelle du reste du récit. Comme l'explique bien Hervé Pourtois,

*« Acceptons, avec Nancy Fraser, que les questions de justice se rapportent exclusivement aux impacts de la structure sociale sur la possibilité de participer sur une base paritaire et autonome à la vie sociale dans ses différentes dimensions. Une telle formulation de l'idéal de justice implique-t-elle pour autant le refus de considérer toute dimension identitaire ou psychologique ? La possibilité de développer un rapport positif à soi, de donner un sens positif à ce que l'on est et à ce que l'on fait n'est-elle pas précisément une condition, parmi d'autres, de la participation à la vie sociale ? Cette participation ne peut-elle pas être affectée négativement par des attitudes ou des facteurs qui induisent une déstructuration du rapport positif à soi ? » (Pourtois, 2010, p. 185).*

Au contraire du point de vue de Fraser et en accord avec Pourtois, je considère que la souffrance individuelle est un élément important lié aux questions de justice sociale. Si la théorie montre des injustices nettes (le tracteur *versus* le tablier), la réalité du terrain

est beaucoup plus complexe et nuancée. Pourquoi ne pas prendre en considération la souffrance individuelle comme un élément cernant l'impact des modèles de valeurs institutionnalisés sur les personnes concernées et comme un enjeu participant à l'exclusion (ou inclusion) sociale ? Pourquoi estime-t-on erroné le fait de ne pas tenir compte des aspects psychologiques. Il explique que la prise en considération de ces derniers n'est pas problématique dans le cadre des processus démocratiques, contrairement à ce qu'affirme Fraser.

*« L'invocation de considérations identitaires et psychologiques ne condamne pas pour autant la réflexion normative sur la reconnaissance au sectarisme, à l'absence d'impartialité et d'objectivité, dès que ces considérations demeurent articulées à l'exigence de participation paritaire et produites dans un cadre dialogique confrontant les positions et les arguments sur le bien-fondé des demandes de reconnaissance et éprouvant ainsi leur acceptabilité mutuelle. »* (Pourtois, 2010, p. 190).

#### ◆ *Méthodologie de terrain*

1) Comme déjà évoqué dans le chapitre de la méthodologie, même si l'objectif de ce travail n'est pas de donner des résultats représentatifs, notre échantillon empêche un certain degré de généralité. D'un côté, la prise en considération d'une seule catégorie sociale (des femmes avec un statut juridique défini) ne permet pas de donner une vision d'ensemble. Des femmes sans statut et des hommes auraient pu être interrogé·e·s. De l'autre côté, le système boule de neige a contribué à la prise de contact avec des femmes d'âges, de types de production ou de parcours politiques différents, ce qui n'a pas permis de généraliser des éléments propres à certains profils. Il a cependant été intéressant d'observer les éléments communs à cette pluralité de récits de vie.

2) Le choix de ne pas mener plusieurs entretiens avec chaque personne interviewée, afin de leur éviter une charge de travail supplémentaire, a également constitué une limite de ce travail. Un second entretien aurait permis de se focaliser sur des éléments manquants qui auraient été précieux pour nos résultats. Parmi les points qui auraient pu être approfondis, nous pouvons citer la division des tâches afin de répondre aux questions suivantes : comment a-t-elle été décidée ? A-t-elle évolué à la suite de l'obtention du statut juridique ? Il aurait aussi été intéressant d'examiner plus en profondeur le pouvoir délibératif et décisionnel.

### ◆ *L'analyse*

1) Ce travail a aussi eu pour objectif de donner une vision multidisciplinaire qui fasse communiquer l'individuel et le collectif, les enquêtes de terrain et les contextualisations sociologique et anthropologique. Les données empiriques récoltées n'ont toutefois pas permis un dialogue profond entre contexte et récit individuel, même si elles ont amené des pistes de réflexion intéressantes. Il aurait été nécessaire de multiplier le nombre d'entretiens ainsi que de diversifier les acteur·trice·s interviewé·e·s et de prendre en considération les récits des autres membres des fermes (les hommes notamment), comme les témoignages des institutions, en particulier celles du milieu agricole. Un approfondissement de la contextualisation de l'ancrage historique et anthropologique des modèles de valeurs institutionnalisés aurait pu être enrichissant. Cependant, ce dernier constitue un travail à part entière qui n'aurait pas pu être accompli dans le cadre de ce mémoire.

2) Finalement, même avec une posture neutre lors des entretiens, mes valeurs et mes convictions ont potentiellement influencé les réponses des femmes interviewées et les choix analytiques de ce travail. Il ne s'agit pas forcément d'une limite mais plutôt d'une explication qui permet de comprendre les résultats obtenus. Mon parcours académique pourrait avoir motivé des discours sur la durabilité écologique. De même, l'usage du mot « injustice » dans le cadre de mes questions pourrait avoir créé un sentiment de jugement auprès des interviewées. Cependant, j'ai l'impression que la structure des entretiens semi-directifs a permis de donner suffisamment de temps de parole aux interviewées pour qu'elles se réapproprient les questions, sans que ma présence impose une certaine vision des thématiques abordées.

## 5.3 Apports du travail et pistes de réflexion

Ce travail a permis de saisir des éléments nécessaires à la parité de participation pour les femmes dans l'agriculture. Ceux-ci méritent des approfondissements ultérieurs. En particulier, une enquête sur les processus de négociations à l'intérieur d'une ferme permettrait d'obtenir une vision plus claire sur les dynamiques de prise de décision et de division des tâches. La question de l'accès à la propriété pourrait être creusée en interrogeant l'impact des politiques agricoles sur cette dernière. A titre d'exemple, les

auteur·trice·s du PNR60 ont exposé les effets négatifs de la transmission des exploitations par la valeur de rendement sur l'accès à la propriété par les femmes (2014). Il serait également intéressant d'étudier les impacts des formations proposées pour mieux réfléchir aux alternatives permettant une plus grande parité de participation.

Comme le niveau de participation observé a été celui de la ferme, d'autres niveaux pourraient également être analysés. Dans une perspective de durabilité, le niveau professionnel est particulièrement crucial. La parité de participation de tou·te·s les acteur·trice·s de l'agriculture permettrait une construction démocratique de cette dernière. De plus, étant donné que la politique agricole impacte le façonnement du secteur, il serait intéressant de l'analyser sous une perspective de genre. Les rapports entre les producteur·trice·s et les consommateur·trice·s sont également à questionner. La question du fossé ville-campagne pourrait par exemple être intéressante à approfondir.

Fraser invite à réfléchir aux conséquences de l'application de mesures institutionnalisées. Comme nous l'avons vu dans ce travail dans le cas du modèle identitaire, des effets pervers peuvent apparaître (cf. Sous-chapitre 2.2.3). La mise en place d'une mesure – qui a comme objectif la diminution des inégalités – peut amener à l'exacerbation de ces dernières ou à l'apparition d'autres formes d'injustice. De tels effets peuvent entraver l'objectif ultime de transformation et de justice sociale. Par conséquent, afin de réfléchir à une mesure institutionnalisée dans une perspective de justice sociale, il est nécessaire de s'assurer qu'elle soit bénéfique (ou au moins neutre) dans les dimensions économique, culturelle et politique. Dans notre cas spécifique, le travail empirique n'a pas montré de conséquences négatives ou d'effets pervers auxquels l'attribution d'un statut juridique peut conduire. Néanmoins, des recherches complémentaires pourraient être menées afin d'approfondir les implications de l'obtention d'un statut juridique et d'explorer les synergies avec d'autres mesures, en considérant également l'évolution du contexte.

Finalement, ce travail est une opérationnalisation de la théorie critique de Fraser. Notre modèle pourrait donc être utilisé, amélioré ou réfuté dans des recherches futures.

## CONCLUSION

Au cours de ce travail, nous avons réfléchi aux vécus des femmes dans l'agriculture à travers une perspective de justice sociale. La théorie critique de Nancy Fraser, qui nous a accompagnées dans l'élaboration de notre problématique, nous a permis d'aborder la justice sociale en deux étapes : d'abord en termes de parité de participation, ensuite en termes de transformation sociale.

La parité de participation est le noyau normatif de la théorie de Fraser : une société est juste si aucune injustice institutionnalisée empêche ses membres d'y participer librement. La revue de littérature d'abord, les entretiens de terrain ensuite, nous ont permis d'identifier quels modèles de valeurs institutionnalisés entravent la parité de participation des femmes. Patriarcat, éthos paysan et paradigme agricole sont les modèles qui sont ressortis et qui, en interaction perpétuelle, créent des injustices économiques, culturelles et politiques. En termes de justice sociale, il est ainsi nécessaire de réfléchir à des mesures institutionnalisées permettant de faire face à ces injustices et d'atteindre la parité de participation. L'attribution d'un statut juridique de salariée ou d'indépendante a été analysée en ce sens. Grâce à une enquête de terrain focalisée sur les récits de femmes avec un statut juridique de salariée ou d'indépendante, il a été possible de réfléchir à la parité de participation au niveau de la ferme, unité fondamentale dans le domaine agricole. Les résultats confirment la nature correctrice du statut juridique face à des formes d'injustice économique, telle que la non-rétribution ou la non-cotisation à sa propre protection sociale. De plus, il permet d'accéder aux allocations maternité et aux paiements directs. Cependant, l'enquête de terrain n'a pas démontré des améliorations évidentes en termes d'injustices culturelles. Les stéréotypes sexistes et la division du

travail genrée et essentialiste restent très présents malgré l'obtention d'un statut juridique. Lors des entretiens, il n'a pas été possible de comprendre si le statut a été déterminant pour une plus grande division du pouvoir décisionnel. Des approfondissements sur la négociation des tâches et la prise de décisions pourraient être intéressants à cet égard. L'attribution du statut juridique, même si elle représente un pas fondamental dans la parité de genre, en particulier en termes économiques, doit donc être accompagnée d'autres mesures visant une pleine parité de participation au sein des fermes.

Dans un deuxième temps, ce travail a questionné le statut juridique en tant qu'élément permettant une trajectoire de transformation sociale. Pour atteindre une transformation sociale, comme le laisse entendre le terme, des mesures transformatives seraient préférables. Les remèdes transformatifs, qui proposent un changement profond des systèmes sociétaux en vigueur, sont cependant très difficiles à mettre en application. De ce fait, Fraser théorise une solution qui s'inscrit entre correction et transformation : la réforme non réformiste. Cette dernière est caractérisée par l'application de mesures correctives qui, à condition d'être inscrites dans un contexte propice, pourraient déclencher ou accompagner une trajectoire de transformation. En ce sens, il est nécessaire que les mesures correctives choisies n'impliquent pas le risque de créer d'autres formes d'injustice. L'attribution d'un statut juridique a alors été interrogée en tant que réforme non réformiste.

Les entretiens ont permis de saisir quelques éléments contextuels qui laissent présumer un environnement toujours plus propice pour des rapports d'égalité de genre. Nous pouvons en particulier citer la renégociation des tâches au sein des fermes, la prise en main de la gestion de la part des femmes, le revenu et la protection sociale devenus des évidences, la médiatisation ou les avancées prévues dans la PA22+. Cependant, en vue d'une trajectoire de transformation sociale, d'autres mesures doivent être mises en place. Afin que des rapports égalitaires puissent être construits, les modèles de valeurs institutionnalisés doivent être remis en question. Les entretiens ont permis de mettre en lumière quelques pistes de réflexion pour atteindre cet objectif. Premièrement, des formations ne se basant pas sur des stéréotypes de genre permettraient de revaloriser les tâches domestiques et de *care*. En outre, un changement dans les formations pourrait amener à une renégociation plus équitable des tâches à l'intérieur de la ferme. Deuxièmement, l'enseignement technique des professions agricoles ne devrait pas être

basé sur une vision essentialiste. Les méthodes, les outils et les techniques devraient être accessibles et utilisables pour tout·e·s, indépendamment du genre. Troisièmement, les institutions et les politiques agricoles devraient promouvoir une agriculture qui soit juste, à savoir axée sur les trois dimensions de la justice sociale. Il est nécessaire que ce secteur soit suffisamment rémunéré et que les revenus soient équitablement divisés entre travailleur·euse·s. De même, l'agriculture devrait se passer des modèles qui se fondent sur des stéréotypes de genre (est-ce le cas pour la notion d'exploitation familiale ?) et utiliser un langage neutre. Une représentation égalitaire au sein des organes institutionnels améliorerait également la parité de participation des femmes et pourrait entraîner des changements dans les politiques agricoles, notamment en termes d'images véhiculées. Finalement, une réflexion plus large doit être menée au sujet des rapports conflictuels entre ville et campagne, un élément qui est fortement ressorti dans les récits des interviewées. Même s'il n'existe à priori pas de lien causal entre cette problématique et les conditions des femmes dans l'agriculture, nous pouvons penser qu'une agriculture revalorisée au niveau économique et social pourrait amener des conditions plus équitables pour tout·e·s les professionnel·le·s. Si cette hypothèse se confirme, l'amélioration du lien entre consommateur·trice·s et producteur·trice·s pourrait alors constituer une mesure nécessaire pour atteindre l'égalité de genre en agriculture.

## BIBLIOGRAPHIE

- Année politique Suisse 1996—Agriculture.* (2014).  
[https://anneepolitique.swiss/APS/fr/APS\\_1996/APS1996\\_I\\_4\\_c.html#fn7](https://anneepolitique.swiss/APS/fr/APS_1996/APS1996_I_4_c.html#fn7)
- Art. 140 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, (1999).  
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>
- Avis d'experts. (2021, avril 20). *Les femmes, grandes oubliées du monde agricole?*  
<https://avisdexperts.ch//videos/view/13092>
- Baeschlin, E. (2002). « Un homme doit prendre femme pour être paysan ! » De la dualité de la paysanne. *Espace, populations, sociétés*, 20(3), 419-425.  
<https://doi.org/10.3406/espos.2002.2052>
- Ball, J. A. (2020). Women farmers in developed countries : A literature review. *Agriculture and Human Values*, 37(1), 147-160. <https://doi.org/10.1007/s10460-019-09978-3>
- Barjolle, D. (2018). Transitions et ruptures du modèle agricole suisse. *Pour*, 234-235(2-3), 253-259. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pour.234.0253>
- Baume, C.-A., Bory, A., Challandes, A., & Murenzi, M. (2015). *Paysannes, questionnez-vous et parlez-en ! Comment faire les bons choix aux bons moments*. AGRIDEA.
- Bertaux, D., & Singly, F. de. (2016). *Le récit de vie* (4e éd). Armand Colin.
- Bétrisey, F., Bastiaensen, J., & Mager, C. (2018). Payments for ecosystem services and social justice : Using recognition theories to assess the Bolivian Acuerdos Recíprocos por el Agua. *Geoforum*, 92, 134-143.  
<https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2018.04.001>
- Bettina B., B., & Shortall, S. (2017). *Gender and Rural Globalization. International Perspectives on Gender and Rural Development*. CABI.

- Bonhommeau, P. (2014). Activité agricole, multifonctionnalité, diversification, pluriactivité, ...de quoi parle-t-on ? *Pour*, 221(1), 29. <https://doi.org/10.3917/pour.221.0029>
- Bornatici, C. (2022). La situation des jeunes femmes en Suisse. *Revue de la littérature. Questions au féminin.*
- Bourquin, G., & Chiarelli, J. (2019). *Travailleurs et travailleuses agricoles à la peine.* Plateforme pour une agriculture socialement durable.
- Brandth, B. (2002). Gender Identity in European Family Farming : A Literature Review. *Sociologia Ruralis*, 42(3), 181-200.
- Bührer Winiger, S. (2022). *Engagées ensemble depuis 90 ans. 1932 – 2022.* 28.
- Byrne, A. (2003). Developing a Sociological Model for Researching Women's Self and Social Identities. *European Journal of Women's Studies*, 10(4), 443-464. <https://doi.org/10.1177/13505068030104010>
- Byrne, A., Macken-Walsh, Á., Duvvury, N., & Watson, T. (2014). Finding « Room to Manoeuvre »; Gender, Agency and the Family Farm. In *Feminisms and Ruralities* (p. 119-130). Lexington Books.
- Casalini, B., & Cini, L. (2012). *Giustizia, uguaglianza e differenza : Una guida alla lettura della filosofia politica contemporanea.* Firenze university press.
- Contzen, S. (2019). *Bäuerliche Familienbetriebe – eine Vielfalt an Arbeits- und Lebensformen.* 19-43. <https://doi.org/10.5281/ZENODO.3553655>
- Contzen, S., & Crettaz, E. (2019). Being a poor farmer in a wealthy country : A Swiss case study. *Sociologia Ruralis*, 393-418. <https://doi.org/10.1111/soru.12230>
- Contzen, S., & Forney, J. (2017). Family farming and gendered division of labour on the move : A typology of farming-family configurations. *Agriculture and Human Values*, 34(1), 27-40. <https://doi.org/10.1007/s10460-016-9687-2>

- Cush, P., Macken-Walsh, Á., & Byrne, A. (2018). Joint Farming Ventures in Ireland : Gender identities of the self and the social. *Journal of Rural Studies*, 57, 55-64. <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2017.09.017>
- Dahl, H. M., Stoltz, P., & Willig, R. (2004). Recognition, Redistribution and Representation in Capitalist Global Society : An Interview with Nancy Fraser. *Acta Sociologica*, 47(4), 374-382. <https://doi.org/10.1177/0001699304048671>
- Despont, C. (2022). *Droit à la participation politique des jeunes en Suisse à la lumière du genre : Comparaison des enjeux d'accessibilité à deux plateformes nationales de participation politique* [Mémoire]. Université de Genève.
- Despret, V. (2020, octobre 31). *Enquêter avec d'autres êtres, désassigner*. <https://www.youtube.com/watch?v=bZ5RpTbQRRg>
- Droz, Y. (2014). *Malaise en agriculture : Une approche interdisciplinaire des politiques agricoles : France-Québec-Suisse*. Karthala.
- Droz, Y., & Forney, J. (2007). *Un métier sans avenir ? La Grande Transformation de l'agriculture suisse*. Karthala/IUED.
- Droz, Y., Miéville-Ott, V., & Reyssoo, F. (2014). L'agriculteur et la paysanne suisse : Un couple inégal? *Revue suisse de sociologie*, 37-68.
- Droz, Y., Reyssoo, F., Miéville-Ott, V., Boucherin, N., Manfredi, F., Rossier, R., Contzen, S., & Forney, J. (2014). Genre, générations et égalité en agriculture : Transformations des configurations familiales et des représentations de la masculinité et de la féminité en Suisse. *Egalité entre hommes et femmes. Programme national de recherche PNR60, Résumé des résultats-version longue*, 13.

- Engeli, I. (2011). L'évolution de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration : Le cas de l'administration fédérale suisse. *Politiques et management public*, 28(2), 21.
- Ferrarese, E. (2015). Nancy Fraser and the Theory of Participatory Parity. *La Vie Des Idées*, 10.
- Folbre, N., & Nelson, J. A. (2000). For Love or Money – Or Both ? *Journal of Economic Perspectives*, 14, 123-140.
- Forney, J. (2010). *Produire du lait, créer du sens. Adaptations et résistances quotidiennes chez les producteurs de lait suisses romands* [Doctorat]. Université de Neuchâtel.
- Forney, J. (2011). Idéologie agrarienne et identité professionnelle des agriculteurs : La complexité des images du paysan suisse. *Yearbook of Socioeconomics in Agriculture*, 2011, 13-33.
- Forney, J. (2013). Social sciences and farmers in Switzerland : The story of a strange absence. *Geography Compass*, 843-852.
- Forney, J., & Buxtorf, R. (2018). *Étude conjointe DSAS-DIAF sur les risques psychosociaux des agriculteurs et agricultrices du canton de Fribourg*.
- Fraser, N. (1998). *Social justice in the age of identity politics. Redistribution, recognition, participation*. 29.
- Fraser, N. (2005a). Reframing justice in a globalizing world. *New Left Review*, 36.
- Fraser, N. (2005b). Mapping the Feminist Imagination : From Redistribution to Recognition to Representation. *Constellations*, 12(3), 295-307.  
<https://doi.org/10.1111/j.1351-0487.2005.00418.x>
- Fraser, N., & Ferrarese, E. (2011). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. La Découverte.

- Fuchs, G. (2008). Droits des femmes – un chemin libéral vers l'égalité ? *Chronique internationale de l'IRES*, 113.
- Hancock, C. (2011). Genre, identités sexuelles et justice spatiale. *Justice Spatiale/Spatial Justice*, 8.
- Haugen, M. S., & Brandth, B. (2020). Gender Identities and Divorce among Farmers in Norway. In *Routledge handbook of gender and agriculture* (p. 185-197).
- Herrigel, J. (2020). AGRICULTURE / ANTIPATRIARCAT : Résistance au plat du jour, une perspective féministe. *Archipel*, 290.
- Khosrobeigi Bozchelouie, R. (2018). Gender identities and farm survival : Women's activities in the agricultural sector in remote rural areas. *Corvinus Journal of Sociology and Social Policy*, 9(2), 77-98.  
<https://doi.org/10.14267/CJSSP.2018.2.04>
- Lanfranconi, L. M., Fuchs, G., Müller, M., & Rabhi-Sidler, S. (2017). La politique d'égalité en Suisse. *Projet « Gleichstellen »*.
- Lapointe, P.-A. (2020). La théorie critique de Nancy Fraser. *Les Cahiers du CRISES*, 51.
- Lépinard, E. (2014). Gender quotas and transformative politics. *RSCAS Policy Papers*, 21.
- Liepins, R. (1998). The gendering of farming and agricultural politics : A matter of discourse and power. *Australian Geographer*, 29(3), 371-388.  
<https://doi.org/10.1080/00049189808703230>
- Moser, R., & Saner, K. (2022). *Les femmes dans l'agriculture. Rapport sur l'étude 2022*. AGRIDEA.
- Mundler, P., & Rémy, J. (2012). L'exploitation familiale à la française : Une institution dépassée ? *L'Homme et la société*, 183-184(1), 161-179.  
<https://doi.org/10.3917/lhs.183.0161>

- Nash, C. J. (2020). Patriarchy. In *International Encyclopedia of Human Geography* (p. 43-47). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-08-102295-5.10206-9>
- Nicourt, C. (2013). *Être agriculteur aujourd'hui : L'individualisation du travail des agriculteurs*. Quae.
- Nussbaum, M. C. (2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Climats-Flammarion.
- OFAG. (2018). *Consultation relative à la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). Rapport explicatif*.
- OFAG. (2021, novembre 24). *UMOS*. <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/grundlagen-und-querschnittsthemen/sak.html>
- OFS. (2022). *La Suisse a cultivé plus de céréales en 2021—Relevé des structures agricoles 202. Communiqué de presse*. <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/22644013>
- OSAV. (2022, septembre 25). *Initiative sur l'élevage intensif*. <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/das-blv/rechts-und-vollzugsgrundlagen-blv/abstimmungen/massen-tierhaltungs-initiative.html>
- Paillé, P. (2017). Chapitre 3. L'analyse par théorisation ancrée. In *Les méthodes qualitatives en psychologie et sciences humaines de la santé* (p. 61-83). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.santi.2017.01.0061>
- Pidoux, M. (2020). La politique agricole suisse à la croisée des chemins. *Paysans & société*, 384(6), 30-38. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pes.384.0030>
- Pourtois, H. (2010). La reconnaissance : Une question de justice ? Une critique de l'approche de Nancy Fraser. *Politique et Sociétés*, 28(3), 161-190. <https://doi.org/10.7202/039008ar>

- Reissig, L. (2017). Fréquence des burnouts dans l'agriculture suisse. *Recherche Agronomique Suisse*, 402-409.
- Reysoo, F. (2012). Regard féministe sur la cécité de genre en agriculture suisse. *FemInfo. Revue de FemWiss*, 29.
- Robledo Abad, C., Bretscher, D., & Leifeld, J. (2016). Agriculture, foresterie et autres affectations des terres. In *Coup de projecteur sur le climat suisse. Etat des lieux et perspectives* (p. 181-185).
- RTS, T. P. (2021, décembre 9). *Femmes et paysannes, la révolution silencieuse*. <http://pages.rts.ch/emissions/temps-present/12592310-femmes-et-paysannes-la-revolution-silencieuse.html>
- Ruth, A. (2020, janvier 13). *AP22+ : Sozialversicherung für die Bäuerin dürfte Pflicht werden*. <https://www.bauernzeitung.ch/artikel/agrarpolitik/ap22-sozialversicherung-fuer-die-baueurin-duerfte-pflicht-werden-360069>
- Session des femmes. (2021). *Commission pour l'agriculture* (p. 44-51).
- Shortall, S. (2014). Farming, identity and well-being : Managing changing gender roles within Western European farm families. *Anthropological Notebooks*, 16.
- Shortall, S. (2017). Rurality and Gender Identity. In *Gender and Rural Globalization. International Perspectives on Gender and Rural Development*. CABI.
- Sparti, D. (2002). Difficili convivenze. Una nota su Habermas e il multiculturalismo. *Quaderni di Sociologia*, 29, 121-141. <https://doi.org/10.4000/qds.1284>
- Spector, C. (2017). Frontières de la représentation : La "justice anormale" selon Nancy Fraser. In *Représentation politique et transformations de la citoyenneté. XVIIe-XXIe siècle* (Classiques Garnier, p. 139-156).

- Umstätter, C., Mann, S., & Werner, J. (2022). A simple measure for workload as a social sustainability indicator for family farms. *Environmental and Sustainability Indicators*, 14, 100180. <https://doi.org/10.1016/j.indic.2022.100180>
- Unisanté, SECO, & SPAA. (2017). *Exposition professionnelle aux pesticides et leurs effets sur la santé : Une problématique pour la Suisse*.
- USP. (2022, septembre 2). *Mettre en œuvre les mesures incontestées de la PA22+*. *Communiqué de presse*. <https://www.sbv-usp.ch/fr/mettre-en-oeuvre-les-mesures-incontestees-de-la-pa22>
- Whitley, H., & Brasier, K. (2020). Women Farmers and Women Farmer's Identities. In *Routledge handbook of gender and agriculture* (p. 360-369).
- WWF. (2022). *Living Planet Report 2022. Building a nature-positive society*. Almond, R.E.A., Grooten, M., Juffe Bignoli, D. & Petersen, T. (Eds).

# ANNEXES

## Annexe 1 : Guide d'entretien

Le présent guide d'entretien n'a pas été utilisé dans l'entretien exploratoire, qui était focalisé sur des questions politiques et institutionnelles. De même, lors du premier entretien il a été utilisé un autre guide d'entretien, qui s'est révélé trop directif. Ce guide est le résultat d'améliorations, suite au premier entretien mené.

### INTRODUCTION

- Remerciements
- Présentation de moi-même : étudiante en durabilité, origines non-paysannes (connaissances théoriques mais pas pratiques)
- Introduction de la thématique : dans mon travail je suis intéressée au monde paysan et en particulier aux femmes en agriculture. J'aimerais comprendre mieux ce que ça signifie être paysannes de nos jours. Je me focalise en particulier sur le statut qu'une paysanne peut posséder. En général, je suis intéressée par votre histoire, vos expériences, vos ressentis, vos émotions, vos envies, etcetera, donc sentez-vous libre de me raconter ce que vous voulez.
- Explication du déroulement de l'entretien (enregistrement et pourquoi j'enregistre, anonymat -> demander si elle veut être anonymisée ou pas, demander le temps qu'elle a à disposition)
- Présenter l'organisation de l'entretien.
  - o L'entretien va durer 1 heure (ou plus, si elle a plus de temps)
  - o Il comprend 2 parties
    - La première partie sera sur votre parcours, donc j'aimerais comprendre comment vous êtes devenue paysanne et connaître votre quotidien
    - Dans la deuxième partie il s'agira de comprendre le rôle qu'a pu ou que peut jouer le fait d'être indépendante sur votre parcours en l'abordant sous l'angle des activités agricoles, vos intérêts et vos besoins en tant que paysanne etc.
- Je ne sais pas si c'est le terme effectivement utilisé dans le monde rural - et corrigez-moi s'il est faux - mais j'utilise le terme « statut d'indépendante » pour indiquer le fait que la personne gère ou cogère l'exploitation, est annoncée à la caisse de compensation (AVS) pour son travail et elle a accès au paiements directs.

### PARTIE 1 : RÉCIT BIOGRAPHIQUE DE LA PERSONNE INTERVIEWÉE

1. Pouvez-vous me raconter comment vous a amené à être paysanne ?
2. Est-ce que vous pouvez me raconter votre parcours d'études et professionnel ?
3. Comment êtes-vous arrivée sur ce domaine agricole ? Quel parcours vous a conduit à ce domaine ?

4. J'imagine que ça change beaucoup pendant les saisons, mais qu'est-ce qu'est pour vous une journée typique à la ferme ? Quelles sont vos activités, votre quotidien ?

## **PARTIE 2 : L'INFLUENCE DU STATUT JURIDIQUE**

5. Je vais désormais aborder le statut d'indépendante. J'aimerais que vous me racontiez comment vous êtes arrivée à avoir un statut d'indépendante et comment ça s'est passé.

- *Relance* : Pensez-vous que le statut ait eu une influence dans votre parcours de paysanne ?
- *Relance* : Est-ce qu'il y a eu des différences entre avant et après l'obtention du statut ?
- *Éléments qui peuvent ressortir : gestion, division du travail, rémunération, émotions, estime de soi, relation avec les autres, perception des autres (ex : discours des proches autour de l'obtention du statut).*

### **A. Économie et division du travail (Dimension redistribution)**

6. Le travail agricole demande, j'imagine, beaucoup d'organisation et de coordination. Comment vous vous organisez ici chez vous ?

- *Relance* : est-ce qu'il y a eu un changement depuis l'obtention de votre statut ?

7. Je vous ai déjà posé cette question au début, mais peut-être que d'autres choses vous viennent à l'esprit : de quoi est-ce que vous occupez à l'intérieur de la ferme ?

- *(Relance : Combien d'heures vous consacrez à l'exploitation ?)*
- *(Relance : Et aux tâches ménagères ? Et aux enfants ? Et aux employé-e-s ?)*
- *Relance* : Est-ce que ça a changé avec votre changement de statut ?

8. Pourriez-vous me dire comment ça se passe sur le plan économique ? En termes de revenus, d'assurances sociales etc. Je ne suis pas très familière de ces sujets.

- *Relance* : Je vous pose la même question avec les assurances sociales et les piliers.
- *Relance* : De même pour la propriété et les investissements dans la ferme.
- *Relance* : Est-ce qu'il y a eu des changements par rapport à votre revenu, votre protection sociale et votre propriété après l'obtention du statut d'indépendante ?

- *Éléments qui pourraient ressortir : partage et gestion des ressources et opinions/ressenti.*

### **B. Identité (Dimension reconnaissance)**

9. En tant que paysanne, quel regard portez-vous sur les femmes paysannes ?

- Et sur vous-même en tant que femme paysanne ?
- *Relance* : quel rôle joue le statut d'indépendante ?

10. Pensez-vous que le travail de la paysanne est reconnu, apprécié et valorisé par les autres ? Dans quelle mesure et comment ?

- Pensez-vous que le statut d'indépendante change ce regard ?

11. *Question à poser seulement s'il y a assez de temps.* A votre avis, est-ce que l'agriculteur et la paysanne sont vus de manière différente dans la communauté agricole ? Si oui, dans quelle mesure et comment ?

- Relance : Si oui, quelle est la motivation à votre avis ?
- *(Relance : Si oui, est-ce que vous trouvez que c'est justifié ?)*
- *(Relance : Avez-vous des exemples ?)*

### C. Intérêts, besoins et sphère publique (Dimension représentation)

12. Pouvez-vous me dire si aujourd'hui vous êtes satisfaite dans votre activité et de votre vie en général ?
  - *Relance* : Est-ce que vous pensez que le statut d'indépendante permet de satisfaire vos besoins et intérêts ?
13. Est-ce que vous êtes intéressée aux débats et aux décisions politiques au sens large ? Pourriez-vous me raconter votre rapport à ça et vos expériences ?
  - *Relance* : Est-ce que vous trouvez qu'il y a des personnes ou des groupes qui représentent suffisamment vos intérêts et vos besoins ?
  - *(Relance : Pourriez-vous me faire quelques exemples de débats politiques dans lesquels vous êtes sentie concernée ?)*
14. Si vous deviez vous projeter dans 10 ans, à quoi semblera votre activité de paysanne ?
  - *(Relance : Il y a quelque chose qui changerait par rapport à maintenant ?)*
  - *Relance* : Par rapport aux femmes paysannes en général ?
15. Mon travail de recherche aborde aussi la question des inégalités dans le monde rural et celles au désavantage des femmes. Quels sont vos expériences et vos idées par rapport à ça ?

### Questions fermées si certaines information ne sont pas encore ressorties

- Depuis combien d'année ce statut ? Combien d'année sans statut ?
- Est-ce que vous êtes mariée ? Est-ce que vous avez des enfants ?
- Âge
- A qui appartient ce domaine formellement ?
- Quelques informations sur le domaine : qu'est-ce que vous produisez ? Est-ce que vous êtes en bio (si oui depuis combien de temps) ? Combien d'hectares ?
- Qu'est-ce que vous faites à côtes du travail ? *(Infos qui peuvent ressortir : loisirs, bénévolat, autres casquettes...)*
- Est-ce que vous faites partie ou vous connaissez une association de paysannes ?
  - Comment vous définissez leur travail ou leur fonction ? (est-ce que vous le trouvez utile)

### Clôture et remerciements

- Est-ce que vous avez encore quelque chose à raconter qui vous tient à cœur ou vous retenez important ?
- Ma recherche est en continuelle construction ; ça serait précieux pour moi d'avoir un avis de votre part sur les questions que j'ai posé et sur les thématiques qui sont ressorties.
- *Si ça termine avec des informations plutôt négatives : quel est votre meilleur souvenir à votre vie de paysanne ?*
- Remerciements
- Boule de neige

## Annexe 2 : Tableau explicatif des statuts d'indépendante et de salariée

	<b>Paysanne participant aux travaux de la ferme</b>	<b>Paysanne salariée de l'exploitation</b>	<b>Paysanne indépendante</b>
<b>Statut à l'AVS</b>	Aucun, la paysanne est considérée à l'AVS comme une personne sans activité lucrative.	Paysanne employée dans l'exploitation avec salaire déclaré à l'AVS.	Paysanne reconnue comme indépendante à l'AVS.
<b>Conditions</b>	Aucune formation ou exigence particulière.	Aucune formation ou exigence particulière.	Pour être reconnue indépendante, que cela soit en tant que coexploitante ou en tant que cheffe d'exploitation, il faut remplir les exigences légales en termes de formation : CFC agricole, brevet ou diplôme de paysanne, CFC dans une autre branche avec 3 ans de pratique agricole attestée.
<b>Prévoyance sociale</b>	En tant que membre de la famille de l'exploitant, la paysanne n'a aucune obligation de cotiser aux assurances de prévoyance professionnelle (LPP) et chômage. Elle n'en touche donc pas les prestations. Elle n'a pas non plus droit aux allocations maternité. Au niveau de l'AVS et de l'AI, la paysanne est assurée par le biais des cotisations de son mari. Elle ne touchera en général qu'une rente AVS ou AI minimale.	En tant que salariée, la paysanne cotise en son nom propre aux différentes assurances sociales (AVS, AI, APG, etc.) et a donc droit aux prestations qui leur sont liées. En tant que membre collaborateur de la famille de l'exploitant, elle n'est pas soumise à la Loi sur la prévoyance professionnelle. Elle a droit aux allocations de maternité. Elle peut cotiser librement à un 2e ou un 3e pilier.	En tant qu'indépendante, la paysanne n'est pas soumise à la Loi sur la prévoyance professionnelle ni à l'assurance chômage. Elle n'en touche donc pas les prestations. Elle cotise en son nom propre à l'AVS et à l'AI sur la base des revenus d'indépendant déclarés. Elle a droit aux allocations de maternité. Elle peut cotiser librement à un 2e ou un 3e pilier.
<b>Autonomie financière</b>	Réduite.	Moyenne.	Elevée.
<b>Responsabilité financière</b>	Pas responsable des dettes de l'exploitation.	Pas responsable des dettes de l'exploitation.	La paysanne associée est co-responsable des dettes, tant privées que professionnelles.
<b>Ce à quoi il faut faire attention</b>	Il est toujours extrêmement recommandé de garder des traces écrites de sa situation d'avant mariage, des biens hérités en propre, des investissements faits dans l'exploitation. Il sera plus facile par la suite de distinguer les biens propres des responsabilités financières de chacun-e, en cas de désaccord ou lorsqu'il faut procéder à la liquidation du régime matrimonial.	Il est toujours extrêmement recommandé de garder des traces écrites de sa situation d'avant mariage, des biens hérités en propre, des investissements faits dans l'exploitation. Il sera plus facile par la suite de distinguer les biens propres des responsabilités financières de chacun-e, en cas de désaccords ou lorsqu'il faut procéder à la liquidation du régime matrimonial.	En cas d'association avec le conjoint, il est fort recommandé de faire un contrat de société écrit qui réglera les différents aspects de la collaboration (part respective au revenu, responsabilité dans les investissements, capital respectif amené, etc.). Distinguer les apports respectifs des associés dans la comptabilité. Il sera plus facile par la suite de distinguer les biens propres des acquêts et les responsabilités financières de chacun-e, en cas de désaccord ou lorsqu'il faut procéder à la liquidation de la société.

Tableau issu de la brochure *Paysannes, questionnez-vous et parlez-en !* (Baume et al., 2015) et retravaillé par moi-même.

### Annexe 3 : Composition de l'échantillon

<b>Prénom</b>	<b>Formation</b>	<b>Statut juridique</b>	<b>Âge</b>
Ruth	CFC Agricole	Co-exploitante	58 ans
Mireille	Brevet de paysanne	Co-exploitante	57 ans
Tessa	CFC Agricole	Cheffe d'exploitation	32 ans
Cosette	Brevet de paysanne	Co-exploitante	48 ans
Mathilde	Diplôme en Agronomie HES	Co-exploitante	32 ans
Sabine	Diplôme en Agronomie HES	Collaboratrice agricole	Indéterminé
Stéphanie	Brevet de paysanne	Cheffe d'exploitation	35 ans

## Annexe 4 : Exemples de catégorie et de mise en lien des catégories, étapes 2 et 3 de la théorisation ancrée de Pierre Paillé

Catégorie : <b>Une femme dans l'agriculture doit faire ses preuves</b>	Entretien
<i>« Il y a toujours cette chose du "bon, à un certain moment, il arrivera aussi le mari à l'aider, non ?". Il y a toujours un peu ça derrière ».</i>	Tessa
<i>« C'est bête, je suis si énervée contre moi-même pour cette chose de vouloir démontrer qu'on peut réussir aussi si on est femme, purée, on devrait démontrer rien à personne. Beaucoup de monde n'avait pas de confiance en moi quand j'ai commencé, ils me disaient "oui, on verra dans une année comment ça ira" [...] Quand j'ai recommencé, il y avait tellement de choses à faire, mon fils venait de naître, je gérais mal certaines choses, je n'arrivais pas à m'organiser aussi bien que j'aurais dû, et au lieu de me dire "mais purée, ce truc-là ne marche pas, pourquoi tu ne l'organises pas, pourquoi tu ne le délègues pas, pourquoi tu ne nous l'expliques pas", au lieu de trouver des solutions ensemble, ils me disaient des choses comme "mais ta mère a eu quatre enfants et en même temps elle faisait la traite, alors pourquoi toi t'arrives pas ? " ».</i>	Tessa
<i>« Il y a quand même le stéréotype, justement de ce qu'on attend un peu de la partie féminine d'une entreprise et donc quand ça ne se passe pas ou que ça ne se passe pas comme les gens l'attendent, de toute façon on le remarque plus. C'est-à-dire que si sur cinq repas, vous faites toujours des pâtes trop cuites ou la moitié du temps, je ne sais pas, vous les brûlez, ce n'est pas qu'ils disent "eh, elle a brûlé les pâtes parce qu'elle trayait pendant qu'elle allaitait" ou ces choses-là, non ? Ils disent "elle n'est même pas assez bonne pour préparer à manger à son mari". [...] J'ai fait un transport d'animaux et ma remorque est tombée pendant que je conduisais. J'étais pressée, car les moutons s'étaient échappés de l'alpage jusqu'au village. [...] Alors c'était la panique et je suis partie en vitesse. J'ai mal travaillé. Mais fait par moi, il y avait une colonne de connards qui m'attaquaient parce que je bloquais la route au moment où je sortais pour rattacher la remorque. Un seul type s'est arrêté et m'a donné un coup de main. A mon père il est arrivé la même chose il y a quelque temps et tout le monde est mort de rire [...] Il a perdu la roue, elle ne s'était pas détachée, mais à mon avis, c'est encore pire si t'es là, au stop, et tu vois ta roue passer devant ton véhicule. Mais si ça lui arrive, c'est drôle, si ça m'arrive, je suis conne... Parce ce que j'aurais dû mieux l'attacher. Bref, cette chose que je ressens tellement, le double standard, tellement, oui ».</i>	Tessa
<i>« Même si, ça je vais quand même le dire, je trouve que c'était pas toujours évident... Là je parle plutôt comme sortie des études en agronomie, c'était quand même – on était beaucoup à ressentir ça comme ça – en tant que femme, tu dois d'abord prouver que tu es capable, et puis après t'as de la crédibilité, tandis que les hommes, la crédibilité était là d'entrée. Les femmes, on a plus d'abord "okay, je suis une femme, je prouve que je peux". Après c'est bon je pense, une fois que t'as fait un peu tes preuves. Chez les hommes, je pense qu'un qui fait</i>	Mathilde

<i>pas bien son job, je pense qu'il va pas avoir beaucoup de crédibilité non plus, mais là à la base, c'était quand même, ouais, tu le sens ».</i>	
<i>« Je pense, c'était un peu plus difficile de trouver un job en tant que femme, quoi. Donc comme il faut quand même être honnête, surtout par rapport aux représentants par exemple, qui vont directement faire des conseils sur les fermes, maintenant il y a toujours plus de d'agronomes femmes aussi, mais des fois si c'est une conseillère à la place d'un conseiller, par exemple pour l'alimentation, qui arrive, je pense qu'il faut d'abord qu'elle montre, puis après, okay ben on la croit et puis c'est bon. Mais il y a une pression qui est certainement plus élevée... En tout cas, moi je l'ai ressenti comme ça et j'étais vraiment pas la seule, dans les copines qui sortait des études, c'était un sentiment assez partagé ».</i>	Mathilde
<i>« Je pense qu'en tant que femme dans ce domaine, il faut quand même un peu oser. Face aux employés chez nous, face aux apprentis au début, je devais toujours un peu montrer, je devais quand même faire ma place et montrer que c'est pas parce que je suis une femme, que j'ai aucune idée, et pas parce que je suis une femme que je vais pas pouvoir faire tel et tel travail avec les vaches et puis je vais pas faire de réflexions aussi ».</i>	Mathilde
<i>« Alors il faut sa place, c'est pas facile quand même. Mais voilà, ça, je pense que, au fil des années, aussi les gens savent peut-être, ils disent "ah bah oui", parce que des fois peut-être y en a qui diraient "mais qu'est-ce qu'elle vient faire là ? ". Voilà, il faut prendre sa place, c'est important ».</i>	Cosette
<i>« Par contre ce que je peux dire par rapport à ça, c'est qu'il faut toujours être meilleur que les hommes. Partout. Mais après le sujet est clos, après ils vous remettent plus en question ».</i>	Sabine

Mise en lien des catégories : <b>Le féminin détermine les rôles et les non-rôles des femmes. Il existe des obstacles pour sortir de cette détermination.</b>
Une femme dans l'agriculture doit faire ses preuves.
Les femmes doivent prendre leur place.
Il faut sortir du rôle de la femme qui fait tout.
La grossesse, un obstacle pour l'égalité?
Les enfants ont changé le quotidien.